

PLU

Plan Local d'Urbanisme  
de Capesterre de Marie-  
Galante

# Rapport de Présentation

Partie 1

Diagnostic territorial

Commune de Capesterre de Marie-Galante



PLU  
Plan Local d'Urbanisme  
de la Commune de Capesterre de Marie-Galante

# Rapport de présentation

## **PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Juin 2022

## SOMMAIRE

LIBELLES	PAGE
Contenu du rapport de présentation des PLU soumis à évaluation environnementale	4
<b>Les dispositions générales et particulières à portée juridique encadrant le PLU</b>	5
A. Les éléments justificatifs de la révision du PLU	5
B. Le dispositif législatif et réglementaire encadrant le PLU	7
<b>L’articulation du PLU avec les autres documents d’urbanisme, les plans et programmes</b>	12
A. La cohérence du PLU avec les orientations internationales, communautaires et nationales	12
B. Plans et programmes relatifs à l'aménagement du territoire	14
C. Plans et programmes relatifs à l'aménagement du territoire	17
D. Plans et programmes relatifs à la prévention des risques, à la gestion des nuisances et du développement durable	21
<b>Présentation de la commune de Capesterre et du contexte du projet de PLU</b>	24
A. Le contexte communal	24
B. Le contexte communautaire	30
<b>Les évolutions démographiques</b>	33
A. Evolution de la population	33
B. La structure démographique est de plus en plus déséquilibrée	35
C. Evolution et structure des ménages	38
D. La population et le territoire	40
<b>La situation de l’habitat et du logement</b>	45
A-La situation de l’habitat	45
B-La structure de l’habitat	46
C-Les problématiques de l’habitat	50
D-BILAN/PERSPECTIVES/BESOINS	52
<b>Les évolutions socio-économiques</b>	58
A-Le profil socio-économique	58
B- Analyse de l’emploi et des problématiques socio-économiques	61
C-Prévisions socio-économiques/Besoins d’emplois	66
<b>L’activité économique: contexte et perspectives</b>	68
A-Le contexte économique régional et local	68
B-Les caractéristiques et l’évolution du tissu économique	71
C- Les activités économiques par secteurs et branches	74
D-Perspectives économiques	87
<b>L’état de l’aménagement et de l’organisation du territoire-Equipements et infrastructures</b>	88
A - Equipements et services à la population	89
B – Infrastructures et transports	95
C – Les réseaux techniques	98
<b>L’urbanisation rurale</b>	102
A – Un mode de développement territorial	102
B- L’ossature des pôles de vie	104
C – La morphologie par bassin d’habitat et par quartier	106
D- Enjeux et besoins liés au mode de développement territorial	111
<b>La morphologie urbaine</b>	112
A- La morphologie du centre principal	112
B – Enjeux et besoins liés aux modes de développement urbain et rural	121

## Contenu du rapport de présentation des PLU soumis à évaluation environnementale

Extrait de l'article R. 123-2-1 du code de l'urbanisme  
Mise en application au 01 février 2013 (décret du 23 août 2012)

### « Le rapport de présentation

- 1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 [du code de l'urbanisme] et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- 2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- 3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- 4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan  
Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 [du code de l'urbanisme];
- 5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- 6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-13-1 [du code de l'urbanisme]  
  
Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7° *Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ».*

\*\*\*

*Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.*

*En cas de modification ou de révision du plan local d'urbanisme, le rapport de présentation est complété, le cas échéant, par l'exposé des motifs des changements apportés.*

*Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents.*

### PLAN DU RAPPORT DE PRESENTATION

- PARTIE 1 **Diagnostic territorial**
- PARTIE 2 **Analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution**
- PARTIE 3 **Analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement**
- PARTIE 4 **Les choix retenus pour établir le PADD et les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement**

- PARTIE 5 Présentation des mesures envisagées au regard des conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, et du suivi des impacts du plan d'urbanisme
- PARTIE 6 Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan
- PARTIE 7 Résumé non technique des éléments précédents

## INTRODUCTION GENERALE

# Les dispositions générales et particulières à portée juridique encadrant le PLU

## A. Les éléments justificatifs de la révision du PLU

### 1. Le bilan de l'évolution du POS

Au moment du lancement de l'élaboration du PLU, un bilan de l'application du POS a été effectué duquel il ressort les points suivants :

- réponse apportée à la stratégie définie en matière d'habitat, dont une part conséquente pour l'habitat social (lancement des opérations de renouvellement-restructuration du bourg de Capesterre ;
- prise en compte insuffisante des problématiques environnementales et des enjeux qui s'y rapportent ;
- caractère général de l'approche économique qui, compte tenu de la conjoncture du moment, faisait référence au dynamisme attendu de l'activité agricole ;
- maîtrise du développement de l'urbanisation devenue aujourd'hui plus que nécessaire au regard des besoins de préservation et de valorisation des ressources agricoles et naturelles de la commune ;
- ouverture de zones retenues pour l'urbanisation future (NA) et évolution de l'habitat rural et de l'habitat résidentiel, mais révélant des insuffisances en mixité sociale et urbaine ;

- recadrage des nouveaux secteurs à enjeux portés par le POS, notamment dans l'agglomération principale, où ils peuvent représenter des atouts pour la consolidation de la « ville sur la ville » (secteur des Caps au Nord, secteur de Tourlourous au Sud);
- mise en place de nouveaux outils de régulation territoriale, de portée règlementaire, depuis l'approbation du POS, dont le plan de prévention des risques naturels (PPRN), les outils de protection des espaces naturels patrimoniaux, les schémas relevant des problématiques du développement durable, ....
- L'élaboration puis l'approbation de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui fait ressortir de nouveaux enjeux de développement et de développement durable pour Capesterre et Marie-Galante.

## 2. Les nouveaux enjeux au regard du territoire local

La commune a décidé de réviser son document d'urbanisme, par délibération municipal en date du 22/03/2016. Outre les raisons d'ordre général et les besoins d'une actualisation du POS approuvé exposés ci-dessus, un certain nombre d'évolutions ayant des incidences notables sur la gestion du territoire communal se sont précisées ou confirmées, d'autres révélant la prégnance de problématiques sociales, économiques et territoriales :

- La population de Marie-Galante continue de baisser et le mouvement de longue durée modifie profondément la structure démographique au travers de deux phénomènes :
  - la tendance au vieillissement plus marquée qu'en Guadeloupe ;
  - la baisse relative des classes d'âges jeunes et des classes d'âges actifs ;
- Le chômage reste élevé et on peut penser que le ralentissement observé depuis 2000 est dû avant tout aux effets de la migration et non aux créations d'emplois.
- La commune de Grand-Bourg continue à jouer son rôle de pôle administratif, économique, social et urbain. Mais, sa capacité en termes de soutien et de dynamisation de l'activité et de l'emploi apparaît de plus en plus limitée, alors que les problématiques socioéconomiques tendent à se complexifier (habitat, emploi, équipements, ...), d'où un besoin de repositionnement des autres pôles d'intérêt du territoire, dont Capesterre.
- La nécessité d'actualiser les données pour décliner de nouveaux scénarios d'évolution sociodémographique et économique, la tendance la plus récente semblant être la poursuite de la baisse structurelle des populations régionale et locale.
- La poursuite du retard de développement qui pèse sur la réalité sociale et justifie les mécanismes de la dépopulation.
- Les besoins de formulation de nouvelles orientations économiques, le socle rural et agricole n'étant plus exclusif en termes de capacité d'entraînement de l'économie locale.
- La prise en compte des attentes et des souhaits des populations dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, et des besoins particuliers résultant des mutations sociales.
- Le besoin d'une nouvelle approche du l'aménagement urbain par le renouvellement du tissu aggloméré dans le bourg de Capesterre, avec la poursuite des programmes d'infrastructures (boulevard maritime, réseau d'assainissement eaux usées, et par le renforcement des pôles ruraux de Grand' Case, Tacy, Etang Noir, Vidon-Le Robert et Haut de la Montagne.
- La mise en place des outils régionaux et départementaux et des documents règlementaires, dont le plan de prévention des risques naturels. Parmi ces outils de référence, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) dont la révision a été approuvée le 22 novembre 2011, les plans et les schémas thématiques approuvés ou en cours d'élaboration. Ces schémas et plans ont certainement une incidence sur le contenu du projet communal.

- Le processus d'intégration et d'intercommunalité à l'échelle de Marie-Galante mis en œuvre par les schémas d'orientations et les programmes d'investissements élaborés et mis en œuvre par la Communauté de Communes de Marie-Galante, dont la Charte Pays Marie-Galante et le plan territorial d'actions qui le sous-tend.

Ces schémas constituent des outils de référence en termes d'efficacité et de cohérence pour le projet communal. A ceux-ci s'ajoutent les documents extra-communaux ayant, par leur contenu et leur portée, vocation à alimenter les analyses et les choix retenus par la collectivité, notamment dans la prise en compte des exigences en matière de développement durable.

### 3. Les objectifs de la révision du PLU

**Les objectifs affichés par la commune en lançant la procédure de révision de son document d'urbanisme sont au nombre de trois :**

- **mettre en place un plan local d'urbanisme de qualité pour faciliter un développement économique, social et territorial pertinent de Capesterre en rapport avec l'enjeu majeur du dépeuplement et fondé sur de nouvelles orientations urbaines, rurales et spatiales et sur des exigences du développement durable ;**
- **maîtriser l'évolution dans l'agglomération principale et les sections, et miser sur la mixité urbaine et sociale ;**
- **assurer efficacement la protection des espaces naturels, agricoles et des paysages.**

**Pour atteindre ces objectifs, la commune entend s'appuyer sur les grands principes portés par les dispositifs à contenu législatif et réglementaire, d'une part, sur les outils de planification de niveau supra communal, d'autre part :**

- **l'application du principe d'équilibre du territoire,**
- **le maintien et le développement de la diversité des fonctions et de la mixité sociale ;**
- **l'optimisation écologique pour un développement durable et un environnement protégé du territoire.**

## B. Le dispositif législatif et réglementaire encadrant le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de Capesterre est établi en conformité avec les grands principes des lois et règlements qui encadrent le champ de compétences en matière d'urbanisme et qui relèvent des thèmes généraux de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du logement, de l'environnement, la santé et le cadre de vie.

### 1. Le cadrage législatif et réglementaire

Le dispositif législatif et réglementaire a évolué et accorde aujourd'hui une prédominance au développement durable. D'autre part, il encadre l'élaboration, précise le contenu et fixe les modalités d'application du nouveau PLU.

Il fait donc référence au Porter à Connaissance (PAC) établi et communiqué par l'Etat en application des articles L.121-2, R.121-1, R.121-2 et R.123-15 du code de l'urbanisme :

- *La loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite Loi SRU, du 13 décembre 2001, a institué un nouveau régime de documents d'urbanisme, dont le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS) et qui s'articule sur un projet de territoire pour le court, le moyen et le long terme.*
- *Depuis 2001, le concept de développement durable a été introduit dans la réglementation française dans les domaines de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme, pour préserver les équilibres sociaux, orienter les besoins économiques et décliner les enjeux environnementaux dans un projet territorial efficient et partagé.*
- *La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003.*
- *La prise en compte des exigences de protection de l'environnement énoncées par l'ordonnance du 3 juin 2004 et des décrets d'application du 27 mai 2005 et l'introduction des problématiques environnementales dans les documents de planification territoriale.*
- *La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.*

- La loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement National pour le Logement qui réaffirme la nécessité d'intégrer dans le PLU une réflexion préalable sur les besoins et sur les moyens à mettre en œuvre dans l'offre de logements.
- La loi du 4 août 2008 (LME) dite Loi de Modernisation de l'Economie entrée en vigueur le 25 novembre 2008.
- La loi n°2009-179 du 27 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.
- La loi n°2009-323 du 25 mars 2009, dite Loi MOLE de Mobilisation pour le Logement et la lutte contre l'Exclusion.
- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement – Grenelle I.
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement – Grenelle II.
- La loi 2011-12 du 5 janvier 2011 modifiant la « Loi Grenelle II ».
- La loi n°2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer.
- La loi d'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014.
- Loi du 17/08/2015 dite loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Loi du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience)

## 2. Les principes énoncés dans l'article L.121-1 du code de l'urbanisme

Les orientations du PLU ainsi que la distribution du territoire en zones urbaines et naturelles et le règlement qui est lié sont en cohérence avec les principes généraux dictés par l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, à savoir

**« l'équilibre entre le renouvellement urbain un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable »**

## 3. L'évolution du dispositif législatif et réglementaire

### 3.1. La Loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (Loi SRU) du 13 décembre 2000

Les principes fondamentaux de la loi SRU du 13 décembre 2000 s'imposent au PLU de Capesterre et les thèmes énoncés dans les objectifs de la loi SRU ont été pris en compte dans le document d'urbanisme. Ce sont :

- le respect des équilibres fondamentaux ;
- l'utilisation économe de l'espace ;
- la définition des capacités de construction ou de restauration pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements ;
- la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la prévention des risques naturels prévisibles, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Dans le prolongement de ces principes, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose de prendre en compte les dispositions en matière de déplacement et d'accessibilité de celles-ci.

### 3.2. La loi Grenelle de l'Environnement dite « Grenelle I » du 3 août 2009

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement fixe le cadre d'action d'une nouvelle démarche de développement durable, notamment un ensemble d'objectifs s'imposant au domaine de l'urbanisme et du territoire :

- la vision d'un urbanisme global et durable ;
- la lutte contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie ;
- la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
- la préservation de la biodiversité, notamment au travers de la protection, la conservation, la restauration des écosystèmes et la création de continuités biologiques ;
- la gestion économe de l'espace et des ressources ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- l'instauration d'une corrélation entre densité et niveau de desserte par les transports collectifs.

Les thèmes figurant dans les objectifs mentionnés ci-dessus sont pris en compte dans le PLU.

### **3.3. Les évolutions du PLU introduites par la loi modifiant le « Grenelle II »**

La loi du 5 janvier 2011 modifiant le Grenelle II a fait évoluer le dispositif législatif et réglementaire en introduisant des modifications quant aux objectifs du PLU et au contenu de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme. L'élaboration du document d'urbanisme de Capesterre prend en compte et intègre donc les principes généraux et les objectifs énoncés dans la loi.

#### **Principes généraux**

Le PLU de Capesterre s'appuie sur le cadrage actualisé de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme :

- intégration plus importante du développement durable dans les documents d'urbanisme ;
- meilleure intégration des politiques publiques de l'urbanisme, du développement commercial, des transports et de l'habitat ;
- développement du processus de concertation et de débat public ;
- simplification des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

#### **Objectifs du Grenelle II**

- Le PLU de Capesterre s'appuie sur les principes généraux suivants portés par la loi SRU de 2000 :
  - principe d'équilibre entre objectif de développement et préservation des espaces naturels et des paysages ;
  - principes de mixité urbaine et de mixité sociale ;
  - principes d'utilisation économe et équilibrée des espaces.
- La loi du 5 janvier 2011 complète les principes de la loi SRU par les objectifs suivants auxquels le PLU de Saint-Louis devra apporter des réponses :
  - la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
  - la diversification des fonctions rurales ;
  - la satisfaction des besoins en matière d'activités touristiques et d'équipement commercial ;
  - la répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ;
  - la mise en valeur des entrées de ville ;
  - l'utilisation économe des espaces naturels ;
  - la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques ;
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- la préservation et la remise en état des continuités écologiques
- le développement des communications électroniques.

### **3.4. Les évolutions du PLU introduites par le décret n°2012-995 du 23 août 2012**

Le décret du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2013. Il vise à poursuivre la mise en œuvre de la loi « Grenelle II et, par voie de conséquence, la transposition en droit français de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Ce décret indique que, s'agissant des documents d'urbanisme, les PLU sont désormais potentiellement soumis à évaluation environnementale, soit de façon systématique, soit après examen au cas par cas par l'autorité environnementale

L'évaluation environnementale a pour objectif d'identifier les incidences du PLU sur l'environnement et d'adapter le document d'urbanisme en conséquence, de façon à supprimer, réduire ou à défaut compenser les impacts dommageables sur l'environnement.

### **3.5. Les évolutions du PLU introduites par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014**

La loi d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) modifie l'article L.123-1-5 et l'article L.123-1-11 du code de l'urbanisme et supprime le coefficient d'occupation du sol (COS) et la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement des PLU ainsi que le contrôle de la constructibilité résiduelle.

Les dispositions de la loi ALUR sont applicables immédiatement et produisent leurs effets juridiques dès l'entrée en vigueur de la loi.

## **4. Les textes législatifs et réglementaires qui s'imposent au PLU**

Le PLU de Capesterre devra également respecter et appliquer les textes suivants :

- le règlement national d'urbanisme en référence aux articles R.111-2, R.111-3-2, R.111-4, R.111-14-2, R.111-15, R.111-21 du code de l'urbanisme ;
- Les articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme ;
- La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 dite « Loi Littoral » ;
- La loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative aux 50 pas géométriques ;
- La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 dite « Loi Paysage » ;
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ;
- la loi n° 92-144 du 31 décembre 1992 sur le bruit ;
- La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996.
- Le SAR de la Guadeloupe
- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer
- La loi sur l'eau
- La trame verte et bleue

## **5. Les servitudes d'utilité publique**

Le PLU de Capesterre devra prendre en compte les servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols, en vertu des articles L.126-1 et R.126-1 du code de l'urbanisme. La liste de ces servitudes (annexe à l'article R.126-1 du code de l'urbanisme) classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories. Celles susceptibles d'intéresser le territoire de Capesterre de Marie Galante sont reportées dans le dossier « Annexes » du PLU :

- Les servitudes relatives à la préservation du patrimoine ;
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements ;

- Les servitudes relatives à la défense nationale ;
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.





## Rapport de présentation

PREMIERE PARTIE

# Diagnostic territorial

CHAPITRE 1

## L'articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme, les plans et les programmes

En application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec certains documents supra communaux. En effet, le PLU de CAPESTERRE se place dans le contexte de la planification à portée régionale et doit être compatible avec les principes et les dispositions du SAR. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) comprend un chapitre particulier valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui précise, notamment, la vocation des différentes parties du littoral. Ces documents ont les mêmes effets que les directives territoriales d'aménagement (article 4433-8 du code général des collectivités territoriales).

D'autre part, le PLU doit mettre en œuvre les principes et les dispositions contenus dans les documents, plans et programmes à contenu thématique se rapportant à l'aménagement du territoire, à la préservation de la santé et du cadre de vie, à la préservation de la biodiversité, la protection de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, les nuisances et la maîtrise des déchets, et la prévention des risques naturels.

Le présent chapitre présente les documents, plans et programmes avec lesquels le PLU doit être en cohérence et précise les orientations susceptibles d'être portées par la Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD).

### A. La cohérence du PLU avec les orientations internationales, communautaires et nationales

Les grandes thématiques et les orientations que celles-ci portent, et qui sont prises en compte au cours de l'élaboration du PLU, sont présentées comme suit :

Thématiques	Plans, programmes, Conventions et	Objectifs	Démarche PLU
-------------	-----------------------------------	-----------	--------------

	encadrement législatif		
<b>Développement Durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Stratégie européenne de développement durable (2001)</li> <li>* Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement 1992)</li> <li>* Stratégie Nationale de Développement Durable (2003)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre le changement climatique, la limitation des risques, la gestion de la ressource,...</li> <li>• Protection de l'environnement et développement social et économique</li> </ul>	Objectifs à traiter dans le PLU
<b>La lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Protocole de Kyoto (1997)</li> <li>* Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996)</li> <li>Loi du 22/08/2021 Climat-Résilience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions et des pollutions</li> </ul>	Objectifs pris en compte dans le PLU Capesterre est cependant Concerné en Consommation, production et travail, Déplacements, ces activités étant peu polluantes
<b>La lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Programme National de Lutte contre le Changement Climatique</li> <li>* Loi d'Orientation sur l'Energie (2005)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion économe des énergies et développement des énergies renouvelables</li> </ul>	Objectifs à traduire dans le futur PADD et dans le PLU (règlement)
<b>La gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques</b>	<p>Loi 2000/60/CE ou Directive Cadre sur l'Eau (DCE)</p> <p>Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et restaurer l'état des eaux superficielles et souterraines</li> </ul>	Traduction dans le PLU (règlement, zonage, étude des périmètres de protection des captages pour insertion dans le document en tant que servitudes  Prise en compte dans le PLU des domaines identifiés dans la Loi sur l'Eau (*)
<b>La préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel</b>	<p>Convention de Rio (1992)</p> <p>Convention de Berne (1989)</p> <p>Convention de Florence (2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et valoriser les patrimoines naturels et écologiques ainsi que les espaces de grande valeur collective</li> </ul>	Les orientations relevant de ces conventions se traduisent l'orientation majeure du PADD visant « le renforcement de l'identité de Capesterre en tant que terre de nature et de patrimoines ».
<b>La limitation des risques et des nuisances</b>	<p>Lois relatives aux installations classées</p> <p>Loi relative à l'identification et à la prise en compte des risques naturels</p> <p>Loi sur les déchets (2002)</p> <p>Loi relative à la lutte contre le</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des nuisances</li> <li>• Protection des Personnes et des biens</li> </ul>	PPRN annexé  Application du PDEDMA

	Bruit (1994)		
--	--------------	--	--

(\*) La préservation des milieux aquatiques, de la ressource, la réduction des rejets et des pollutions, la lutte contre le ruissellement, les pollutions et les nuisances sont traitées dans le PLU :

- plan de zonage : classement en zones naturelles N des espaces concernés par le risque d'inondation, ouverture conditionnée par une capacité suffisante des réseaux, protection des milieux humides et des milieux sensibles du littoral ;
- dans le règlement : définition de coefficients d'emprise au sol, de surface non imperméabilisée, mise en place de techniques alternatives, ...

## B. Plans et programmes relatifs à l'aménagement du territoire

### 1. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

#### 1.1. Les orientations du SAR-SMVM

Le SAR a été élaboré par le Conseil Régional de la Guadeloupe en application des articles L.4433-7 et suivants du code général des collectivités territoriales

Le SAR, en tant que document de planification et d'aménagement du territoire, a fixé les orientations à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Il détermine en même temps la destination finale des différentes parties du territoire de la Guadeloupe, l'implantation des grands équipements d'infrastructure et de transports, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La présente introduction générale comprend en annexe un extrait de la carte des vocations territoriales du SAR concernant l'île de Marie-Galante.

Le SAR de la Guadeloupe, approuvé en 2001, a fait l'objet d'une procédure de révision. Le SAR révisé et le SMVM ont été approuvés par le décret n°2011-1610 du 22 novembre 2011. Ces documents sont organisés autour de trois lignes directrices :

- **la volonté d'une optimisation écologique pour un environnement protégé qui soit facteur de développement de la Guadeloupe ;**
- **la volonté de promouvoir une organisation plus équitable du territoire, avec notamment la mise en place de « territoires attractifs et organisés pour jouer un rôle de locomotive » et portés par les projets communaux et intercommunaux finalisés;**
- **la marche vers l'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour l'économie de la Guadeloupe de demain, davantage créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.**

Un processus d'anticipation d'un projet de territoire tel que défini dans le SAR a été engagé à l'échelle de Marie-Galante au travers des options stratégiques de développement et d'aménagement et des programmes d'investissements réalisés ou en cours de réalisation par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, le SAR-SMVM impose les dispositions de l'article 146-6 du code de l'urbanisme à certaines parties du territoire communal afin d'assurer la préservation des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel du littoral, et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Le PLU prend en compte l'application de ces dispositions au territoire de Saint-Louis.

Le PLU de Saint-Louis s'inspirera des choix stratégiques régionaux et de l'« option de territoire de développement » retenue pour Marie-Galante et portée par le parti d'aménagement du SAR. Parmi ces choix, l'optimisation des espaces ruraux peut constituer un enjeu central en matière économique, social, culturel et environnemental.

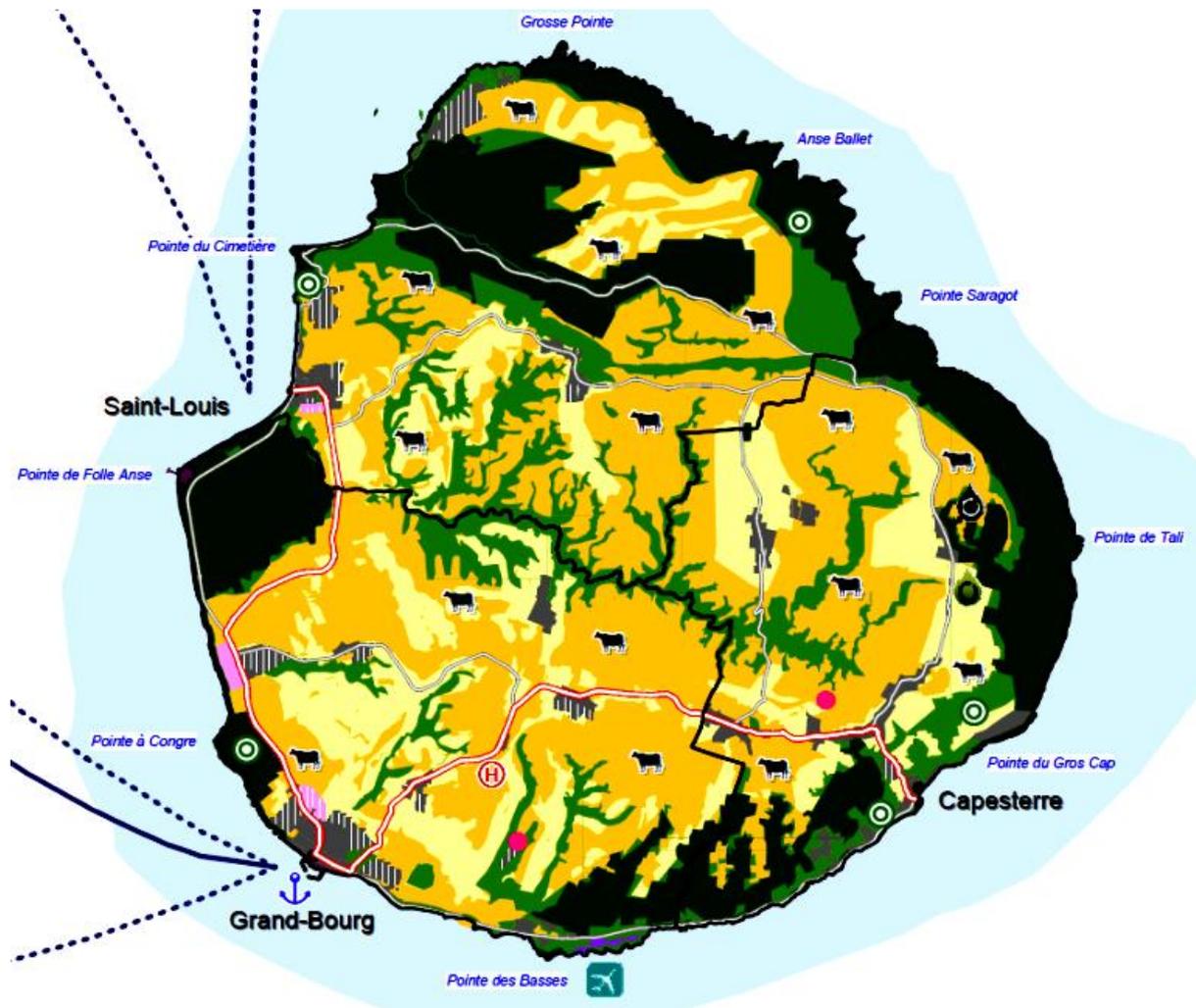
#### 1.2. Articulation du PLU avec les orientations de SAR-SMVM

**Orientations prévisibles du PADD relatives à l'aménagement du territoire**

L'articulation PLU-SAR devra s'exprimer en priorité autour des principes suivants :

- conservation des grands équilibres agricoles et naturels existants ;
- poursuite du réinvestissement des espaces urbanisés , renouvellement et consolidation des bourgs ;
- mise en œuvre des principes de mixité urbaine et de diversité sociale

Orientations majeures du SAR	Objectifs du SAR	Articulation PLU / SAR
<p><b>« Volonté d'optimiser le capital écologique de la Guadeloupe pour un environnement protégé »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La protection des espaces naturels remarquables</li> <li>2. La préservation des espaces naturels ordinaires</li> <li>3. La gestion des pollutions, déchets, assainissement</li> <li>4. L'utilisation optimisée des ressources naturelles</li> <li>5. La prévention des risques</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préservation des espaces naturels et du cadre de vie</li> <li>• La définition et la mise en place de la trame verte et bleue</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables</li> <li>• La protection, la valorisation, l'amélioration de l'exploitation de ressource en eau</li> <li>• La prévention des risques naturels</li> </ul>
<p><b>« Mise en place d'une organisation plus équitable du territoire »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Maintenir les équilibres entre les espaces agricoles, urbains, naturels</li> <li>7. Développer l'urbanisation en densifiant et en continuité de l'existant</li> <li>8. Clarifier la vocation des espaces ruraux de développement</li> <li>9. Conforter la capitale caribéenne dans un rayonnement régional</li> <li>10. Favoriser l'organisation de territoires de développement, attractifs et dynamiques</li> <li>11. Développer des transports collectifs, facteurs d'équité entre les territoires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La maîtrise de l'étalement urbain l'arrêt du mitage</li> <li>• La structuration du territoire autour du bourg renouvelé et des pôles ruraux mixtes</li> <li>• La protection des espaces agricoles</li> <li>• L'organisation optimisée des territoires ; équipements, services, activités innovantes</li> <li>• Développement des transports et des réseaux (articulation avec les projets supra communaux autres que le SAR)</li> </ul>
<p><b>« L'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour une économie guadeloupéenne compétitive »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Mieux utiliser l'économie de la connaissance</li> <li>13. Diversifier et valoriser l'agriculture et la pêche</li> <li>14. Renouveler l'offre du tourisme</li> <li>15. Renforcer les commerces et les services</li> <li>16. Développer les zones d'activités réparties sur les territoires de projet</li> <li>17. Développer et mieux organiser les activités portuaires</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification et valorisation des activités agricoles et rurales</li> <li>• Préservation stricte des espaces de valeur économique, agronomique et paysagère</li> <li>• Maintien de l'activité pêche</li> <li>• Développement d'un tourisme intégré à fondement culturel et environnemental</li> <li>• Soutien au développement des énergies renouvelables</li> <li>• Développement des technologies de l'information et de la communication</li> <li>• Création de pôles d'activités et d'équipements de dimension locale et régionale.</li> </ul>



SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA GUADELOUPE – TERRITOIRE DE MARIE-GALANTE

## 2. Le Plan de Déplacement Urbain

La commune de Capesterre n'est pas soumise à un plan de déplacement urbain, ni la Communauté de Communes de Marie-Galante. En matière de transports collectifs routiers de personnes l'autorité organisatrice est la Communauté de Communes. La CCMG vise comme objectif la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Urbain à l'échelle de Marie-Galante en vue d'organiser les transports interurbains et urbains, d'assurer la desserte de l'ensemble du territoire, le désenclavement des sections les plus excentrées, d'optimiser l'offre de service à la population en termes de régularité, de fiabilité et d'organisation des lignes et leur connexion, et de sécurité des transports de passagers. Les dispositions sont prises pour l'élaboration et la mise en place du plan à court terme.

Le schéma préconisé s'appuiera sur un volet « Transport propre » qui maîtrise la problématique des nuisances et des pollutions et sur le choix de moyens de transports adaptés (capacité d'accueil des véhicules, source énergétique propre, garantie de la maintenance, ...).

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, conformément aux dispositifs en application, les extensions de l'urbanisation prioritaires (densification de l'existant, création de nouveaux quartiers) seront celles disposant d'un potentiel d'accessibilité intéressant.

## 3. Le Programme Local de l'Habitat

L'instance intercommunale de Marie-Galante ne dispose pas de Programme Local d'Habitat (PLH). Le projet de PLH doit coïncider avec la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

## 4. Le Schéma de Développement Commercial de la Guadeloupe

Document d'orientation, le Schéma de Développement Commercial (SDC), mis en place en décembre 2007 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre, rassemble des informations sur l'activité commerciale et son environnement, et comporte une analyse de l'offre et de la demande commerciales ainsi qu'une analyse prospective du territoire. Cette dernière vocation indique les orientations en matière de développement commercial à partir des principes des articles L.720-1 et L.720-3 du code de commerce.

La diversité commerciale est un enjeu important dans l'optique du renforcement du bourg et de l'agglomération de Capesterre et de sa capacité attractive. Au-delà d'une évolution des structures commerciales et des conditions d'accueil et d'exercice des activités dans le centre principal telle préconisée dans le SDC de 2007, il est fait référence aux dispositions de l'article L.123-1-5.7bis du code de l'urbanisme pour une traduction du principe de diversité dans le futur PLU.

D'autre part, le besoin de cohérence en matière d'urbanisme commercial à l'échelle intercommunale de Marie-Galante devrait s'imposer. L'élaboration du PLU coïncide avec une structuration raisonnée des activités de commerces, services et artisanat par des zones d'intérêt économique et d'équipements.

## 5. Le Plan départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Guadeloupe

Le Département de la Guadeloupe met en œuvre son Plan départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée, en application de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, afin de favoriser la découverte des sites naturels et de paysages par la pratique de la randonnée.. Constitué pour partie d'un réseau de sentiers pédestres ou « tracés », il s'agit d'un outil de promotion du tourisme et d'appropriation des espaces naturels.

Les circuits aménagés sur le territoire de Capesterre participent aux activités de découverte, de promenade et de développement de l'écotourisme sur Marie-Galante.

# C. Plans et programmes relatifs à l'aménagement du territoire

## 1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)

### 1.1. Les orientations du SDAGE

- **Le SDAGE** de la Guadeloupe, prévu par les articles L.212-1 et L.212-2 du code de l'environnement, approuvé par arrêté du 30 novembre 2009 a été établi pour une période de six ans (2010-2015). Il vise, en tant que document de planification et de gestion des ressources en eaux, à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de :
  - prévenir toute dégradation supplémentaire des écosystèmes aquatiques ;
  - atteindre le bon état des eaux de surface et des eaux souterraines en 2015 ;
  - réduire progressivement les rejets de substances prioritaires et supprimer les rejets des substances dangereuses prioritaires ;
  - promouvoir une utilisation et une gestion durables de l'eau par une protection à long terme des ressources en eau disponibles ;
  - satisfaire les différents usages (eau potable, agriculture, industrie, baignade) ;
  - protéger les personnes et les biens contre les risques liés aux inondations ;
  - préserver les zones humides.

## 1.2. Articulation du PLU avec les orientations du SDAGE

### Orientations du PADD relatives aux espaces naturels et aux espaces humides

Le PADD devra afficher l'objectif d'une protection stricte des espaces naturels et humides et viser :

- la préservation et le développement des fonctionnalités naturelles des espaces de nature et des Espaces humides ;
- la lutte contre les pollutions, en priorité les pollutions toxiques et la protection de la santé ;
- la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux naturels et de la biodiversité.

Dispositions du SDAGE à prendre en compte	Articulation PLU /SDAGE
Disposition 8 « Assurer la cohérence entre documents d'urbanisme et schémas d'alimentation en eau potable »	Le Schéma Directeur AEP de la CCMG devant répondre aux objectifs de disponibilité et de qualité de l'eau produite et distribuée
Dispositions 35-36 « Assurer la cohérence entre documents d'urbanisme et capacité d'assainissement »	- Schéma Directeur d'Assainissement de Marie-Galante approuvé et mis en œuvre - Mise en œuvre en priorité du programme d'investissement en réseau et station de traitement communal (CCMG) - Obligation de raccordement au réseau collectif - Mise en place du SPANC de Capesterre
Disposition 78 « Préserver les bords des cours d'eau et les boisements alluviaux »	- Institution d'une bande inconstructible préservant les boisements, les berges ainsi que les ripisylves retenus comme espaces humides - Identification de corridors écologiques
Dispositions 80- 82 « Réaliser les inventaires et assurer la préservation des zones humides »	- Patrimoines Eau, corridors écologiques liés - Mares et étangs existant sur le territoire communal - Inventaire annexé au PLU
Disposition 105 « Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec la capacité de collecte des eaux pluviales »	Les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales seront définies dans le règlement et explicitées dans le PADD
Disposition 107 « Protéger les boisements »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection du patrimoine naturel et écologique de Saint-Louis:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- espaces boisés classés</li> <li>- paysages boisés identifiés</li> <li>- espaces naturels structurant les territoires ruraux et espaces naturels sensibles</li> <li>- forêt littorale soumise au régime forestier</li> </ul> </li> </ul>

- En liaison avec les objectifs du SDAGE, le PLU prend en compte :
  - les perspectives du **Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement (SDMEA)** approuvé le 12 décembre 2011 par le conseil d'administration de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe;
  - les programmes du **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** de Gourbeyre en vigueur établi en 2004.
- La commune de Capesterre est membre de la CCMG compétente en matière de production et de distribution d'eau potable. La structure intercommunale, compétente également en matière d'assainissement, met en œuvre un « Programme d'organisation et de renforcement du réseau AEP ».
- S'agissant de l'eau destinée à la consommation humaine, l'élaboration du PLU nécessitera la prise en compte des mesures mentionnées dans le SDAGE contribuant à la sauvegarde de la ressource en eau et, à minimiser les effets sur la qualité de la ressource souterraine.

### Orientations du PADD relatives à l'eau

- la sauvegarde de la ressource en eau superficielle et souterraine, notamment contre les effets sur la qualité du gisement ;
- l'amélioration de la performance des installations réhabilitées ou nouvelles assurant la gestion des eaux pluviales et la qualité des eaux dirigées sur les milieux naturels ou marins,
- la maîtrise des ruissellements pluvieux,
- la limitation de l'imperméabilisation des sols.
- la priorité d'action à donner à l'amélioration, à l'extension et à l'optimisation des installations de collecte et de traitement des eaux usées

### 1.3. Les orientations du SDAGE 2016-2021

Le SDAGE de 2010-2015 est en cours de révision pour une adoption par le Comité de bassin prévu e fin 2015. Le nouveau schéma comprend des orientations et des dispositions avec lesquelles le PLU de Capesterre doit être compatible. Il complète les mesures nécessaires quant à la préservation et à la gestion des ressources en eaux. L'articulation du PLU avec les orientations du SDAGE est similaire à l'objectif fixé plus haut (Sdage 2010-2015).

Dispositions du SDAGE 2016 - 2021	Articulation PLU / SDAGE
Disposition 8 <b>Assurer la cohérence entre document de planification en urbanisme et en aménagement et politique de l'eau</b>	<i>Lorsque des zones d'urbanisation future n'ont pas été identifiées dans les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, elles font l'objet d'une analyse technique et économique de leur alimentation en eau potable et de leur assainissement. Cette analyse est conduite dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable et est validée par l'autorité organisatrice compétente sur le territoire concerné.</i> Rappel de la disposition dans le PADD et le Schéma Directeur AEP de la CCMG
Disposition 25 <b>Promouvoir les équipements et les pratiques permettant des économies d'eau</b>	<i>Dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments, les maîtres d'ouvrage publics veillent à ce que les équipements mis en place soient des dispositifs économes pour l'utilisation de l'eau.</i> Rappel de la disposition dans le PADD
Disposition 40 <b>Réviser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées</b>	<i>La mise à jour des schémas directeurs locaux intervient dans les cas suivants :</i> <i>- préalablement à l'élaboration ou à la révision des plans locaux d'urbanisme existants en tenant compte des évolutions du développement urbain ;</i> <i>- en cas d'incohérence avec les hypothèses des documents d'urbanisme existants ;</i> <i>- quand le périmètre de l'intercommunalité en charge de l'assainissement collectif ne correspond pas au périmètre des schémas directeurs locaux existants</i>
Disposition 41 <b>Réaliser les schémas de gestion des eaux pluviales et les intégrer aux documents d'urbanisme</b>	La CCMG, compétente, dispose d'un schéma directeur d'assainissement eaux pluviales approuvé en 2003. Une actualisation serait à entreprendre.
Disposition 42 <b>Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains</b>	<i>A défaut de dispositions particulières dans le PLU (débit de fuites de référence, ...), toutes les nouvelles zones d'aménagement et celles faisant l'objet d'un réaménagement urbain doivent :</i> <i>- restituer un débit de ruissellement au maximum égal au débit généré par le terrain à l'état initial, notamment par l'emploi de techniques alternatives (fossés, noues, chaussée à structure réservoir,...) ;</i> <i>- justifier le traitement de la pollution chronique associée au projet et les dispositions prises en cas de risque de pollutions accidentelles.</i> Ces dispositions seront transcrites dans le règlement de la zone.

Disposition 50 <b>Poursuivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement</b>	La disposition concerne l'assainissement semi-collectif (mini-stations d'épuration maintenues ou créées dans le schéma directeur de la CCMG) La disposition renvoie au SPANC pour l'assainissement individuel (compétence communautaire).
Disposition 62 <b>Limiter le ruissellement à la source en préservant certaines occupations du sol</b>	<i>La commune veille dans son document d'urbanisme au maintien des éléments de paysage réduisant le ruissellement et l'érosion (boisements, prairies, espaces herbacés, zones agricoles et de culture).</i> La disposition sera reprise dans le PADD et rappelée dans le règlement de zone
Disposition 72 <b>Préserver les zones naturelles d'expansion de crue</b>	La préservation des zones naturelles d'expansion de crue est traduite par le classement des espaces définis en zones naturelles dans le PLU, en rapport, notamment, avec les dispositions graphiques et réglementaires du PPRN de Capesterre. Le règlement du PLU précisera une règle de recul minimum des constructions par rapport aux berges des cours d'eau
Disposition 73 <b>Préserver la mobilité des cours d'eau</b>	Voir disposition 72
Disposition 74 Préserver les abords des cours d'eau et développer l'ingénierie écologique	<i>Nécessité de préserver les bords des cours d'eau et les boisements alluviaux (espaces naturels des balisiers, notamment)</i> Les bandes végétalisées en question seront intégrées dans les zones naturelles soumises à protection stricte au titre de PPRN
Disposition 76 <b>Intégrer un inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme</b>	<i>Un inventaire des zones humides établies à l'échelle parcellaire en application des critères de définition et de délimitation précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 au titre des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement</i> L'inventaire des zones humides correspondant à l'inventaire des mares et étangs sera annexé au PLU de Capesterre (Inventaire Conseil général / Caraïbes Environnement)

## 2. Le Schéma Départemental des Carrières

Bien que non opposable directement au PLU, la rubrique « Carrières » est prise en compte pendant l'élaboration du document d'urbanisme. En application de l'article L.515-3 du code de l'environnement, le Schéma Départemental des Carrières a pour objet d'analyser la réglementation relative aux carrières, les besoins en matériaux à moyen terme, les ressources disponibles sur le territoire, les modes d'approvisionnement, les modalités de transports des matériaux et la protection de l'environnement.

Sur cette base, il présente les objectifs et les recommandations pour une utilisation rationnelle et économe des matériaux en Guadeloupe pour le futur:

- assurer l'approvisionnement en matériaux de carrière pour les quinze prochaines années, en limitant la dépendance extérieure de la Guadeloupe ;
- favoriser une utilisation économe et rationnelle des matériaux ;
- minimiser les nuisances dues au transport des matériaux ;
- améliorer l'intégration des carrières dans l'environnement.

Il existe un site de carrières en exploitation sur le territoire de Capesterre, au lieu-dit Héloin.

## 3. Le Plan Energétique Régional Pluriannuel de Prospection et d'Exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) de la Guadeloupe

Elaboré pour l'horizon 2020 par le Conseil Régional en application de l'article L.4433-18 du code général des collectivités publiques, le PRERURE publié en juin 2008 définit le contenu de la politique de la

demande et de l'offre énergétique centrée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables disponibles. Les orientations majeures sont :

- le développement des énergies renouvelables afin d'assurer plus de la moitié des besoins électriques de la Guadeloupe par des ressources locales ;
- le soutien aux économies d'énergie ;
- le développement de l'éco-énergie à destination de tous les publics.

Les principes de maîtrise de la consommation et de l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction sont pris en compte dans le PLU et font l'objet de dispositions fixées dans le règlement des zones urbaines, à urbaniser et dans les zones naturelles.

Au titre du PADD, la commune entend favoriser la poursuite du processus de production d'énergie propre et encourager l'exploitation et la valorisation des ressources énergétiques tirées de l'éolien et du solaire.

En liaison avec les orientations du PRERURE, on mentionne le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) en application de l'article L.222-1 du code de l'environnement. Le SRCAE fixe à l'horizon 2020 et à l'horizon 2050 les orientations permettant d'atténuer les effets de changement climatique et de s'y adapter.

## **D. Plans et programmes relatifs à la prévention des risques, à la gestion des nuisances et du développement durable**

### **1. Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)**

Le **PDEDMA**, prévu par l'article L.541-14 du code de l'environnement vise à coordonner l'ensemble des actions à mener en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi du 13 juillet 1990. Le plan révisé et approuvé le 16 janvier 2008 vise à assurer la réalisation des objectifs réglementaires suivants :

- prévenir et réduire la nocivité des déchets ;
- organiser et limiter, en distance et en volume, le transport des déchets ;
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables et de l'énergie ;
- assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

Les dispositifs mis en place conformément aux objectifs généraux et particuliers du PDEDMA pour Marie-Galante relèvent de la compétence de la CCMG.

#### ***Orientations du PADD relatives aux déchets***

*Les dispositions à inscrire dans le PADD et le règlement du PLU permettront de répondre aux objectifs du Plan visant à améliorer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, notamment l'obligation de gérer le tri sélectif.*

### **2. Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**

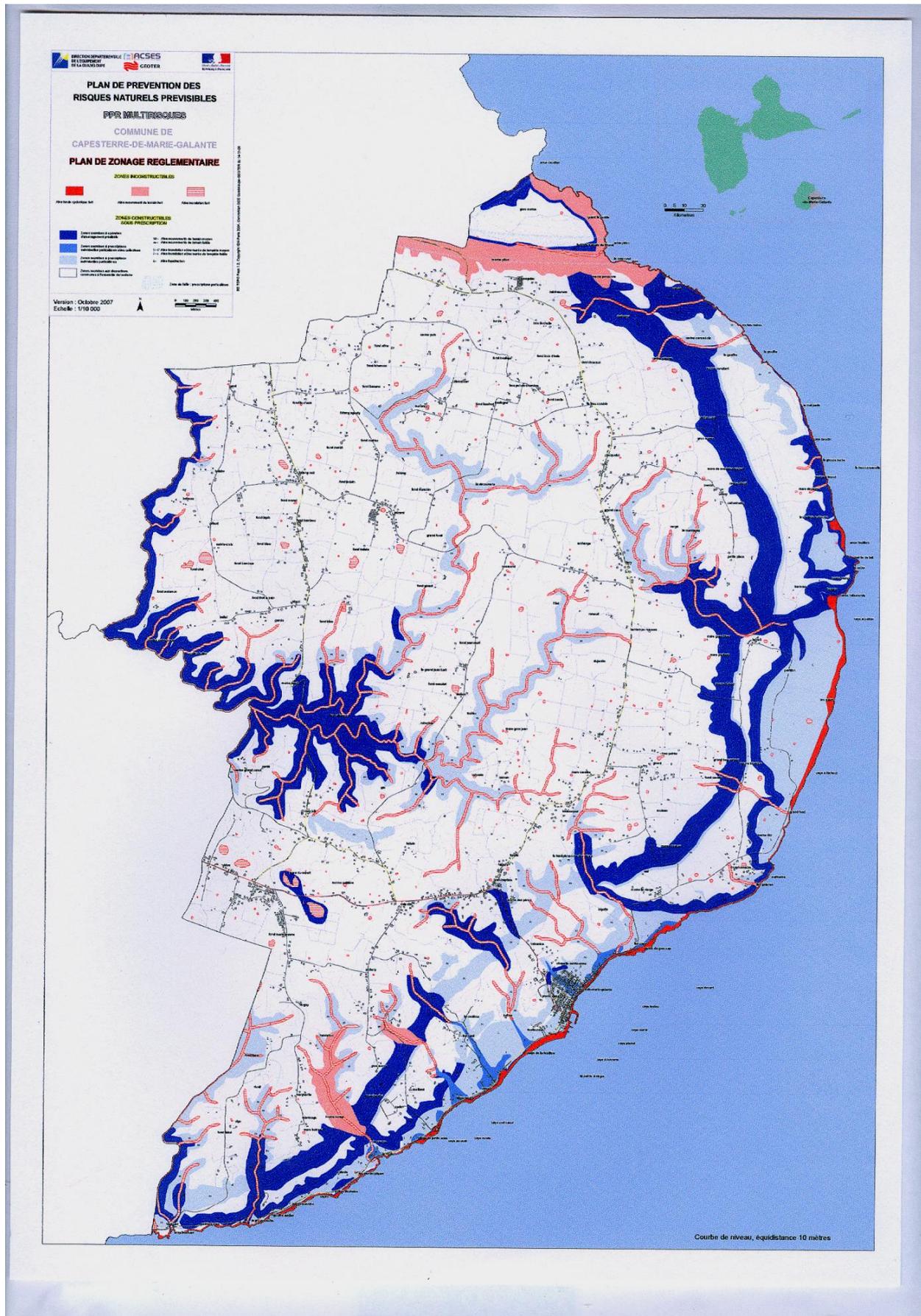
Le **PPRN** de Capesterre est intégré dans le plan intercommunal de Marie-Galante, approuvé par arrêté préfectoral n° 2012-798 du 12 juillet 2012. L'outil de déclinaison territorial, précise la nature des phénomènes naturels intéressant le territoire de la commune et les niveaux d'aléas correspondants, Le plan fixe les prescriptions réglementaires qu'il conviendra de prendre en compte dans le PLU et qui peuvent induire une limitation ou une interdiction en matière d'occupation ou d'utilisation du sol.

Plus largement, le **Plan Séisme Antilles**, en application de l'article 44 de la loi n°2009-967 du 31 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a établi des règles de construction parasismiques spécifiques pour la région. Cette disposition est rappelée dans le document d'urbanisme.

#### ***Orientations du PADD relatives au risque d'inondation***

- *limitation de la densification des quartiers soumis à un aléa fort à très fort ;*

- maîtrise des ruissellements pluvieux ;
- inscription des zones d'expansion de ruissellements en zones agricoles ou naturelles ;
- prise en compte de l'exposition de la frange littorale du bourg aux risques de houle cyclonique et de submersion..



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

### **3. Le Plan Stratégique Régional de Santé**

**Le PSRS** a fait l'objet de l'arrêté ARS/PSTR n°66-2012 du 13 mars 2012.

#### **Orientations du PADD relatives à la qualité de l'air**

*Les orientations concernant les déplacements devront favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs de manière à induire la réduction des émissions polluantes liées aux transports.*

#### **Orientations du PADD relatives au bruit**

- prise en compte du bruit dans les aménagements et les constructions ;
- réduction des nuisances à la source par la gestion de la circulation et du trafic automobile et par le développement de l'isolation phonique ;
- (re)localisation des équipements collectifs à l'écart des sources bruyantes.

#### **Orientations du PADD relatives à l'eau**

- prise en compte des risques naturels ;
- contrôle des expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé

## CHAPITRE 2

# Présentation de la commune de Capesterre et du contexte du projet de PLU

## A. Le contexte communal

### 1. Les éléments d'identification de la commune

- La commune de CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE occupe la partie Est/Sud-Est de Marie-Galante et constitue l'une des trois collectivités qui composent l'île (Grand-Bourg, Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante)
- Elle couvre un territoire de **4 613** hectares, soit 29.2% de Marie-Galante (158 km<sup>2</sup>), qui appartient dans sa plus grande étendue au système karstique du plateau marie-galantais, les points dominants culminant à 204 mètres à Morne Constant sur l'axe Morne Parsonne – Gros Morne qui prolonge la Barre de l'île séparant les territoires des Hauts et des Bas.
- L'enquête de recensement de la population de 2009 arrête pour Capesterre une population de **3 409 habitants**, soit 29.1% des effectifs totaux de l'île. La densité ressort à 74 hab/km<sup>2</sup>, légèrement plus basse que la moyenne de Marie-Galante (78 hab/km<sup>2</sup>). La population légale de 2011 (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) est de 3 352 habitants (29.4% de l'ensemble de l'île), ce qui indique une évolution moyenne annuelle de -0.68% durant la dernière période 2006-2011.
- La commune tire son identité de son exposition géographique et maritime qui décline un climat sec, de sa composition paysagère issue de l'empreinte karstique et des éléments géomorphologiques, du modelé et des pentes, de la morphologie de son littoral qui offre, tantôt des côtes basses, tantôt des côtes rocheuses et des falaises hautes, et de sa trame de sites et de paysages associant une rigueur et une amplitude des hauts et une succession de vallées bien calibrées à fond plat, l'ensemble favorisant un cadre de vie particulier de forte composition rurale.
- Elle tire également son identité de son socle rural. La ruralité prend appui sur l'histoire, notamment, sur les modes d'occupation et d'utilisation du sol développés autour des habitations et des lieux-dits et s'exprime dans des rapports étroits entre l'habitat et les activités traditionnelles.
- Les zones rurales entretiennent la diversité des paysages du plateau calcaire des hauts : mosaïque d'espaces cannières, jardins créoles, forêts sèches, taillis, forêts tropicales dans les fonds et les ravines. L'habitat, avec des points plus ou moins denses déclinant des agglomérations « linéaires » le long de Route Nationale 9 et de la Route Départementale 201 (Robert-Vidon, Haut du Morne-Beauséjour, Tacy-Grand Case, Borée), se constitue en hameaux à l'intérieur des terres sur des points de référence (Etang Noir, Calebassier, Bézard), prend une tendance résidentielle sur les interfluvies et les pentes de Pichery, Dugay et Maréage et ponctue les espaces plans de la plateforme littorale Sud.

### 2. Les « territoires »

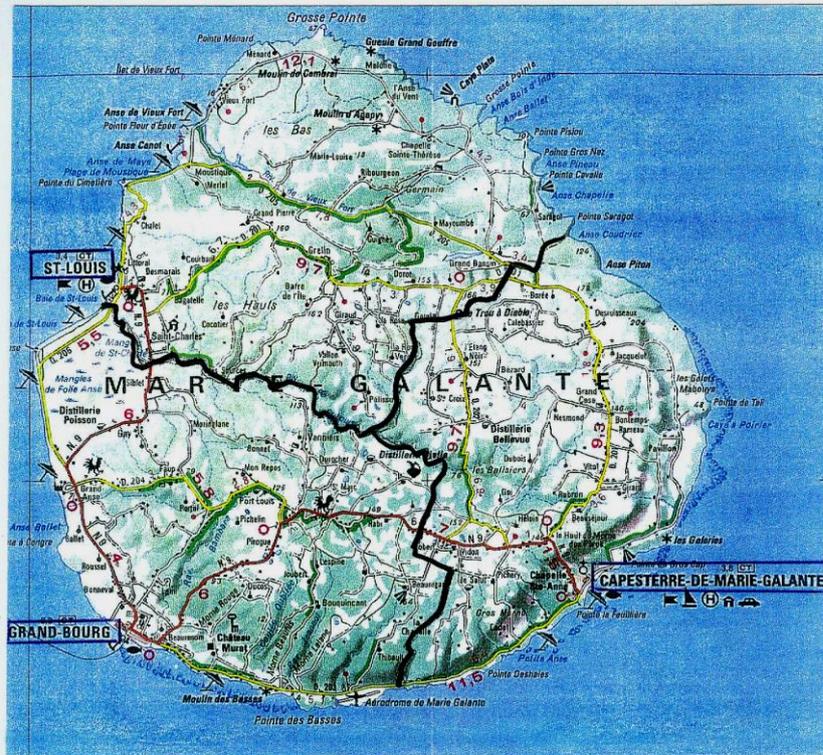
Le territoire communal rassemble plusieurs unités qui rendent compte des principales caractéristiques géomorphologiques de Marie-Galante :

- LE SECTEUR DES HAUTS correspondant au plateau calcaire soulevé de Marie-Galante et dominant l'ensemble des Bas (commune de Saint-Louis). Ce secteur est altéré et karstifié, troué de dolines et d'avens, lacéré par un réseau de vallées sèches convergeant sur la Rivière de Saint-Louis. Cette dernière génère un système particulier alimenté par les eaux de ruissellement des bassins versants de Balisiers et de Nesmond. Les formes de modelé karstique sont rares avec présence de cavités souterraines (Trou à Diable).
- LES REGIONS DES GALETS A L'EST ET DES FALAISES MORTES AU SUD composée de deux plateformes littorales séparées par une falaise morte et présentant parfois trois niveaux en gradins.

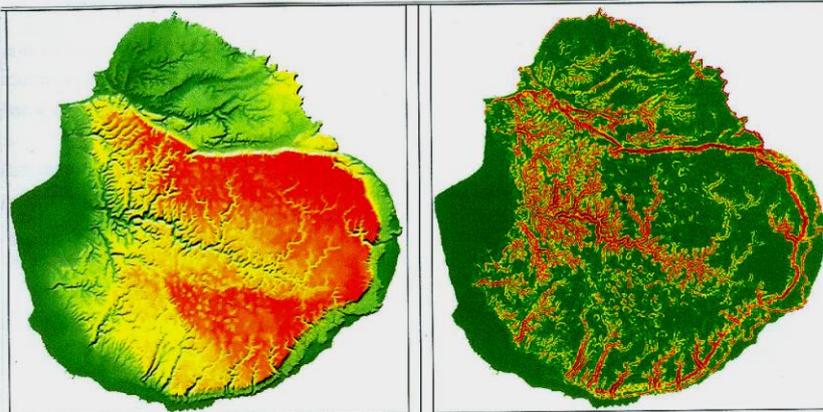
- LE SECTEUR GROS MORNE / LA GRANDE POINTE, qui fixe l'unité morphologique des Bas, représente un bloc qui prolonge l'escarpement de la ligne de fracture de la Barre de l'île et qui commande le profil étagé des marges littorales Est, de Mabouya aux Galeries.

Il présente ainsi un échantillon de formes karstiques diversifiées avec des éléments marqués qui se localisent en partie centrale, sur le plateau, et dans la région des Hauts, jusqu'au secteur des Galets.



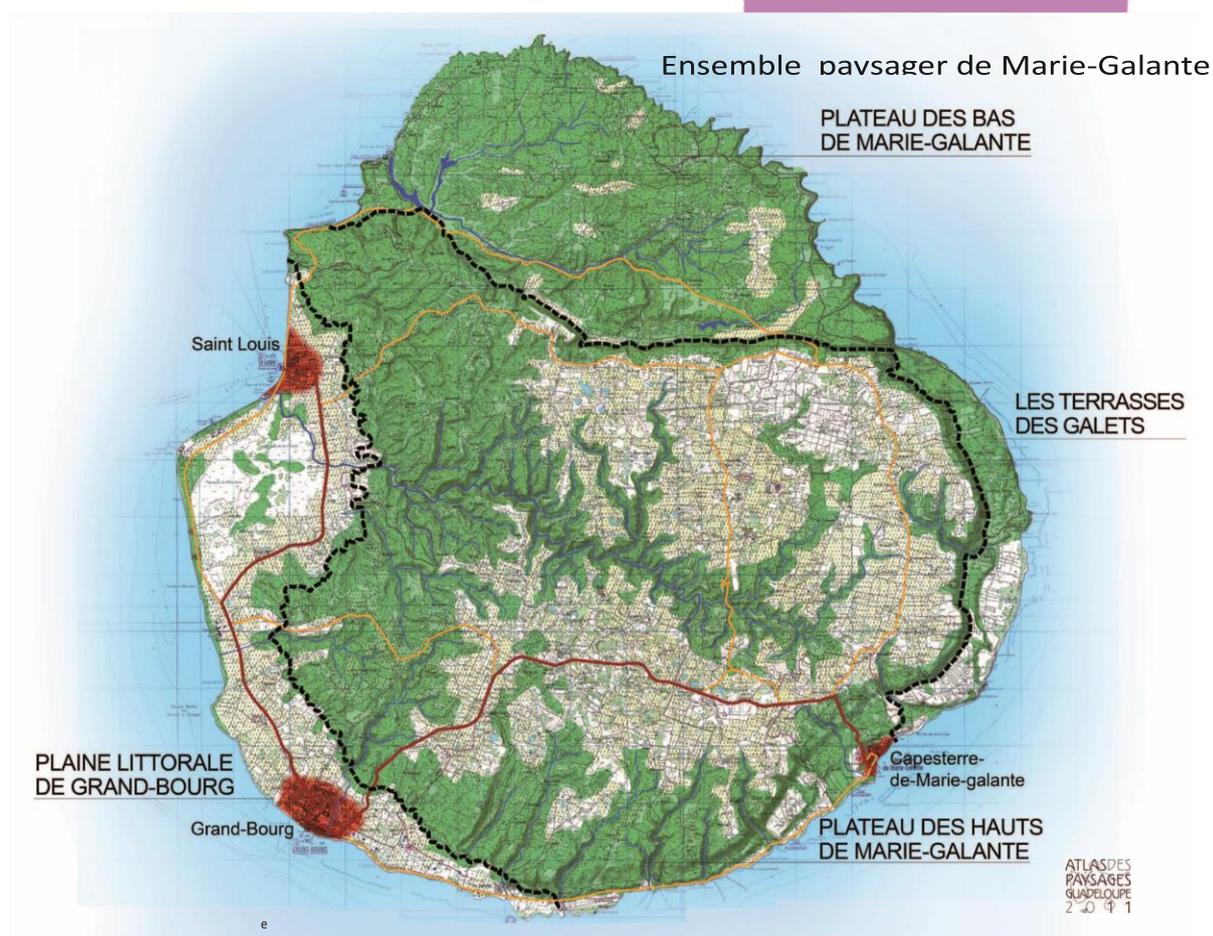


Pays de Marie-Galante et situation de la commune de Saint-Louis



Carte des altitudes et des pentes de Marie-Galante

## LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DE MARIE-GALANTE ET DE CAPESTERRE



### 3. Le contexte paysager

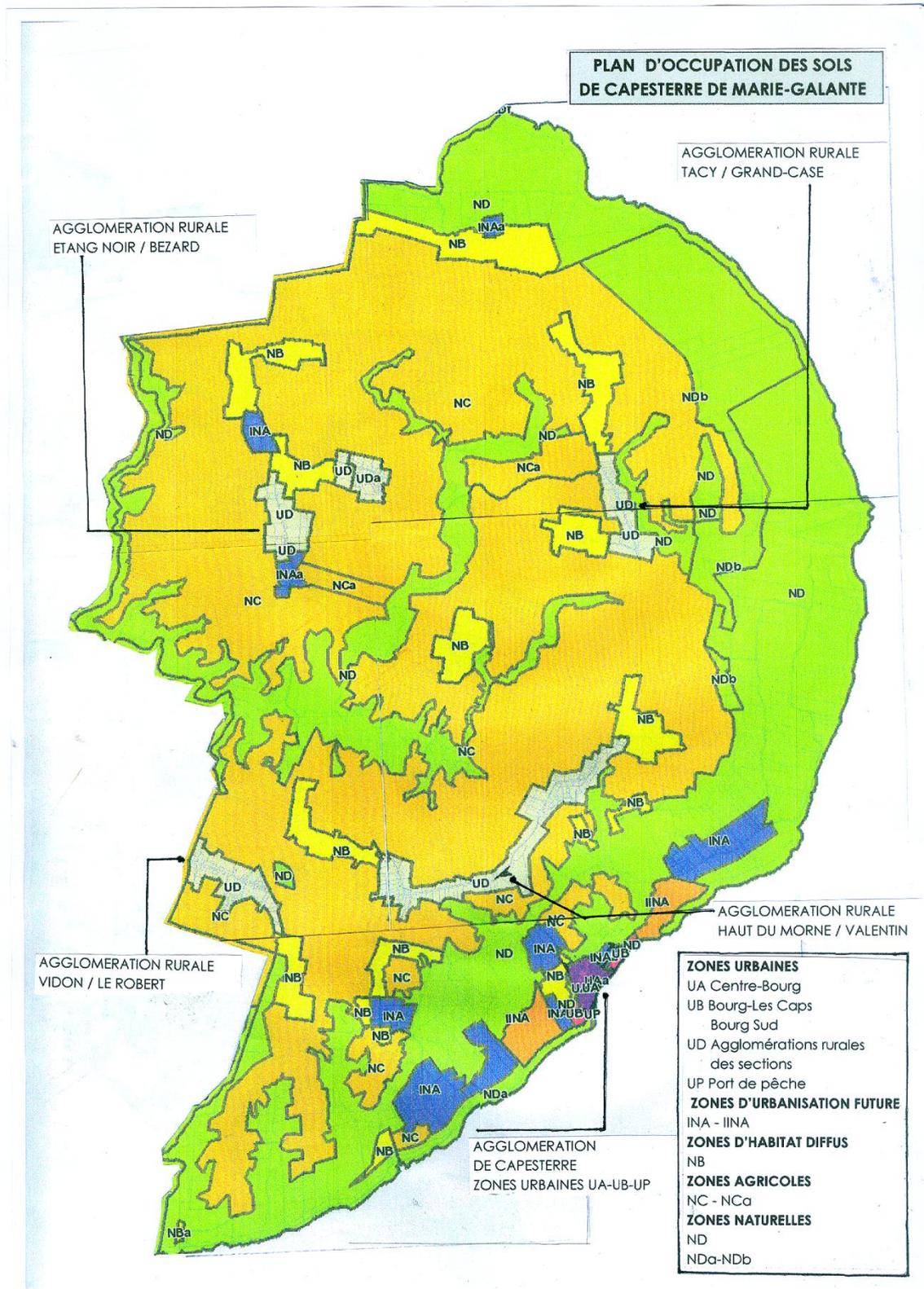
« CARTOGRAPHIE SYNTHETIQUE DE L'ENSEMBLE PAYSAGER DE MARIE-GALANTE »

Source. Atlas des Paysages de l'Archipel de la Guadeloupe

Les paysages de Marie-galante reflètent une identité agricole et cannière ancienne portée par le témoignage des anciens moulins à vent et forgent sur le plateau centrale un ensemble d'entités de vie à dominante rurale et naturelle. La commune de Capesterre apporte une singularité avec la plaine littorale des Galets qui illustre une partie de l'histoire géologique de l'île.



### 3. POS et territoire



POS DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE  
**Synthèse de la distribution du territoire de la commune  
en zones règlementaires**

### 3. Le contexte historique

Le territoire de Capesterre renferme de nombreux vestiges amérindiens qui attestent des occupations awarak, puis caraïbe qui se sont succédées sur l'île de Marie-Galante, en particulier dans la région des Galets sur les plateformes littorales Est.

Les premières phases de la colonisation se déroulent au lendemain du second voyage de Christophe Colomb mais sont rendues difficiles en raison des luttes menées par les habitants et des conflits répétés franco-anglais et franco-hollandais, ces derniers aboutissant au dépeuplement de Marie-Galante.

Avec la création en 1703 de la paroisse, la population de Capesterre s'accroît progressivement. Le système d'habitations se développe avec la canne à sucre, surtout avec l'indigo et le coton qui trouvent dans la région orientale de l'île (Les Galets) les conditions idéales d'un climat chaud et sec. Les indigoteries sont ainsi présentes dans la zone des galets et sur les terrasses littorales.

L'économie de plantation, effective à partir de 1726, occupe tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et bénéficie de l'organisation administrative et de la répartition des paroisses décidées en 1726 et qui consacrent la division des terres dans les limites proches des limites communales actuellement en vigueur. Au cours de cette période, marquée par les conflits avec les Anglais, le plateau des hauts de Capesterre est exploité en habitations-sucreries organisées autour de moulins et s'appuyant sur le système esclavagiste. Ainsi, en 1869 l'habitation Bellevue est établie en sucrerie autour d'un moulin à traction animale. La colonie compte autotal près de 12 000 âmes à cette date .

La période révolutionnaire en France est active à Marie-Galante : révolte des esclaves (24 décembre 1791), abolition de l'esclavage en 1794 qui sera rétabli plus tard en 1802, proclamation de l'indépendance de Marie-Galante et choix de la République (sécession de la Guadeloupe 1792-1794).

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par des innovations dans les modes de production du sucre (moulins à vent) et par un processus de concentration des unités de production sucrière, plus favorable pour Grand-Bourg que pour les deux autres communes, le mouvement s'accéléralant avec l'abolition définitive de l'esclavage en 1848.

La crise du sucre qui frappe Marie-galante à partir de 1884 a des conséquences graves sur l'économie insulaire déjà fragilisée, d'abord en 1843 par un tremblement de terre, ensuite en 1885 par un cyclone et enfin par une épidémie de choléra :

- disparition du système d'habitation,
- concentration des anciennes propriétés,
- constitution de nouveaux outils agro-industriels.

L'usine de Bernard au sud du bourg est un témoignage de ces mouvements et des technologies nouvelles introduites dans l'île : elle reçoit à partir de 1885 les cannes des habitations-sucreries du plateau des Hauts acheminées par un chemin de fer, puis depuis Pichery par un système de treuils tirés par un câble le long d'un téléphérique. Les activités de l'usine détruite en 1928 sont transférées sur l'unité centrale du Robert.

Entre temps, le bourg de Capesterres, surtout à partir de 1865, s'organise autour de l'église. Bien qu'ayant subi des dégâts comme l'ensemble de l'île par le cyclone de 1928, l'évolution du bourg se poursuit par l'annexion des terres basses comprises entre le littoral et les falaises (grotte de Sainte-Anne) en direction des Caps..

La phase contemporaine de l'histoire locale se caractérise tout particulièrement par l'évolution du foncier agricole sur l'ensemble de Marie-Galante. Un dernier mouvement de concentration industrielle s'opère à la suite de la fermeture des unités sucrières, dont celle du Robert (Capesterre) en 1946 qui provoque l'exode de populations vers le « continent ».

La crise sucrière se prolonge tout au long des années 1960 et oblige la mise en place de la réforme foncière décidée en 1964. Les grands domaines sont divisés en « unités agricoles viables » et le parcellaire remodelé et distribué en vue « d'améliorer les conditions de vie des catégories sociales du mode rural les

plus défavorisées, notamment les colons en facilitant leur accès à la propriété. La trame foncière actuelle, en particulier des Hauts, trouve ici son origine.

## B. Le contexte communautaire

### 1. La coopération intercommunale

#### 1.1. L'évolution de la coopération intercommunale

La commune de Capesterre est membre de la **Communauté de Communes de Marie-Galante** instituée le 18 janvier 1994 à partir d'une volonté nouvelle des élus des trois communes de réussir un développement à la dimension de l'île, en mettant en œuvre un projet sur des objectifs partagés qui vise une mise à niveau en équipements et infrastructures, qui comble les insuffisances et les retards en termes de développement économique, social, culturel, de solidarité, de résorption du chômage, et qui assure, par la maîtrise des grands équilibres du territoire, le développement durable et le respect de l'environnement.

Depuis 1999, la Communauté de Communes s'est engagée dans la mise en place d'un Plan de développement Durable (PDD), équivalant au premier Agenda 21 local de Guadeloupe et mettant en œuvre les critères de la Convention de Rio de 1992.

La projection est concrétisée par l'adoption de la démarche Contrat de Pays en 2001, véritable projet de territoire qui consacre l'élaboration du PDD, la rédaction de la Charte commune de Marie-Galante et la définition du Programme Opérationnel d'Actions.

**Les axes des principaux outils mis en place autour des objectifs de l'intercommunalité et du développement durable en 2003 et 2004 ont permis de nourrir les réflexions et les orientations nouvelles pour un nouveau Contrat de Pays Marie-Galante et composent le «Mémorandum pour le Développement de Marie-Galante» présenté en 2008.**

#### 1.2. Les compétences de la CCMG

Les compétences obligatoires et particulières dévolues à l'établissement public de coopération intercommunale portent sur les domaines suivants, auxquels le PLU de Capesterre devra se référer :

Domaines de compétences	Contenu et actions prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménagement de l'espace communautaire</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <i>Elaboration et mise en place de la Charte intercommunale de développement de Marie-Galante et du Contrat du Pays Marie-Galante</i></li> <li>- <i>Autorité organisatrice des Services publics d'électricité, d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, de transports en commun et de transports scolaires.</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement économique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Actions d'aide et d'accompagnement de projets économiques, réalisation et gestion de zones d'activités, de zones portuaires et aéroportuaires ;</i></li> <li>- <i>création d'équipements (dont l'abattoir) et d'organismes (dont l'office de tourisme intercommunal) structurants et mise en place d'un schéma directeur de développement touristique durable</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protection et mise en valeur de l'environnement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Actions de gestion et de valorisation de sites touristiques et/ou naturels, de préservation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie ;</i></li> <li>- <i>Mise en place du plan inter(communal de gestion des risques, organisation et gestion de l'assainissement des eaux usées (rappel) ;</i></li> <li>- <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et autres déchets.</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Politique du logement et du cadre de vie</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place de dispositifs locaux de prévention et de lutte contre la délinquance ;</i></li> <li>- <i>Mise en place de dispositifs d'insertion économique et sociale</i></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres domaines</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,</li> <li>- Equipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire,</li> <li>- Soutien et organisation de manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.</li> </ul>
--	--

## 2. Le contexte intercommunal

Le PLU de Capesterre se place dans le contexte de l'intercommunalité de Marie-Galante. La démarche et la constitution des structures intercommunales qui a prévalu jusqu'ici sont en effet des atouts pour la mise en œuvre d'actions globales, thématiques et de programmes en direction du développement durable.

Dans un premier temps, l'accent a été mis sur la réalisation des programmes d'infrastructures de base visant à combler les retards dans le domaine de l'aménagement du territoire (eau potable, assainissement, gestion des déchets, électrification rurale,...).

**2.1. La Charte de Développement du Pays Marie-Galante**, mise en place en 2004, a constitué la seconde phase de la démarche intercommunale. La Charte et le Contrat Pays, conclu en mai 2005, basés sur un objectif de développement durable, expriment des orientations fondamentales du développement socio-économique, d'organisation, de gestion de l'espace et de service pour les dix prochaines années, articulées sur deux objectifs stratégiques :

- **Préserver l'identité de Marie-Galante.**
- **Redynamiser le territoire de Marie-Galante.**

La Charte poursuit en conséquence les orientations suivantes :

1. Réussir le développement durable en activant la solidarité et la citoyenneté des Marie-Galantais, cette orientation passant par la mise en œuvre des dispositifs territoriaux de lutte contre le chômage et l'exclusion, par le soutien à la création de branches d'activités nouvelles ou innovantes et d'emplois plus qualifiés, et par la formation professionnelle et la transmission des savoir-faire.
2. Promouvoir un aménagement harmonieux et équilibré du territoire de Marie-Galante. On entend ici atténuer les contraintes d'aménagement en milieu insulaire, maîtriser le développement urbain, rééquilibrer les différents secteurs du territoire.
3. Désenclaver le territoire par une politique active des transports, de l'information et de la communication. Il s'agit ici de poser la problématique de la continuité territoriale au regard du contexte de la double insularité de Marie-Galante, d'instaurer les solidarités entre bourgs et milieu rural et d'ouvrir le territoire sur l'extérieur.
4. Protéger et valoriser le patrimoine et les ressources naturelles, notamment en préservant la biodiversité et la qualité des paysages et du cadre de vie, la ressource en eau et en favorisant le développement des énergies renouvelables.
5. Mettre en cohérence les différents secteurs traditionnels de l'économie et impulser les innovations pour un développement intégré. Dans cette orientation, il importe d'améliorer la valorisation des ressources et des métiers, du savoir-faire des hommes, et de mettre en synergie les activités pour aboutir à la création d'emplois pérennes.

Face à la persistance du retard de développement se traduisant par la poursuite de la baisse démographique, l'accroissement des flux migratoires qui touchent d'abord la population active jeune, la situation latente de chômage et du sous-emploi, l'impact des mutations sociales et sociodémographiques et le contexte d'aggravation des disparités régionales liées à la « double insularité » de Marie-Galante, une nouvelle démarche à orientations plus économiques a été élaborée.

**2.2. Le Mémoire pour le Développement de Marie-Galante**, présenté en 2008 dans le cadre du projet de Zone Franche Globale, propose en effet une démarche spécifique qui prend en compte les réalités actuelles de l'île, qui conforte la pertinence du champ d'actions opérationnel du Contrat Pays et qui s'articule sur cinq grandes orientations :

- la reconversion économique, axe central pour un développement pérenne au regard des deux grands enjeux :

- l'arrêt de la dépopulation et de l'exode des forces vives ;
- la refonte des bases de l'économie par le positionnement du tourisme dans un rôle de secteur locomotive du développement, et par la redynamisation des secteurs traditionnels de production ;
- la perspective du développement touristique basée sur la recherche de la qualité et sur l'image d'authenticité et de patrimoine susceptibles de faire de Marie-Galante une destination à part entière à partir d'une offre adaptée et intégrée de sites de développement et d'animation ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des moyens devant assurer une véritable continuité territoriale avec la Guadeloupe et lever les handicaps de la double insularité ;
- l'instauration d'une Dotation Globale de fonctionnement spécifique pour désenclaver Marie-Galante ;
- le renforcement des politiques publiques par le renouvellement du Contrat Pays dans le cadre du Programme opérationnel 2007/2013.

**2.3. Le Plan Opérationnel d'Actions 2014-2020**, correspondant à la dernière orientation, comprend les objectifs suivants :

- Actions en faveur du développement économique : soutien à la création d'activités innovantes, d'activités génératrices d'emplois, création de pôles d'activités touristiques, aménagement de zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles,, réduction des coûts des intrants dont les coûts des transports.
- Gestion des déchets et mise en œuvre des objectifs arrêtés dans le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés révisé.
- Actions concertées dans la poursuite des programmes et des procédures de protection et de valorisation de l'environnement et de la biodiversité, et actions visant l'amélioration de la qualité du cadre de vie.
- Mise en œuvre des programmes concourant à l'aménagement du territoire de Marie-Galante : amélioration des liaisons intérieures, réalisation des investissements dans le domaine de la gestion des eaux (eau potable, assainissement, stations d'épuration et réseaux primaires, protection de la qualité et de l'intégrité des réserves aquifères exploitées et recherche de nouveaux sites de production.
- Mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain, amélioration de la desserte maritime et aérienne, création des équipements structurants prévus dans les domaines des sports et des loisirs.

### **3. La mise en place projetée d'outils de déclinaison territoriale**

Le PLU de Capesterre est élaboré en l'absence d'outils de portée globale de planification et d'aménagement « harmonieux et équilibré » du territoire de Marie-Galante. Il est projeté (action prévue dans le Contrat Pays Marie-Galante) l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), d'un Plan de Déplacement urbain (PDU) et d'un Plan Local d'Habitat (PLH).

## CHAPITRE 3

# Les évolutions démographiques

## A. Evolution de la population <sup>(1)</sup>

### 1. La baisse démographique de Marie-Galante est préoccupante

L'histoire démographique de Marie-Galante met en évidence les disparités micro-régionales les plus significatives qui marquent l'évolution des populations de la Guadeloupe.

La croissance démographique du département, inscrite durablement à la hausse depuis 1954, est portée par une croissance naturelle forte, tempérée par les mouvements migratoires. Dans la phase la plus récente, elle marque un certain ralentissement après un processus de transition venant en rupture avec le long trend de hausse.

A l'inverse, **Marie-Galante** se singularise par une tendance déjà ancienne de baisse. Cette baisse est constante depuis 1961 avec un bilan successif de -2,1%, -7,3% et -3.5% entre les recensements postérieurs à 1982. Cette tendance ne s'exprime pas de manière homogène sur le territoire. En référence avec l'enquête de recensement de 2020, la baisse démographique est plus sensible pour Saint-Louis, un peu moins pour Capesterre entre 1968 et 2018 ainsi que pour Grand-Bourg.

### Capesterre de Marie Galante - Population en historique depuis 1968

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	5 039	5 146	3 983	3 825	3 559	3 442	3 309	3 293
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	109,1	111,4	86,2	82,8	77,1	74,5	71,6	71,3

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.  
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principale.

La baisse est structurelle avec une conjugaison plus intense des phénomènes migratoires non compensés par la croissance naturelle. En même temps, ce processus de baisse s'accompagne, avec une ampleur plus significative, de mêmes phénomènes pour la Guadeloupe. L'évolution de la population de Capesterre en est l'illustration.

- **baisse relative des classes d'âges jeunes : les tranches d'âges inférieurs à 20 ans correspondent à 18,5 % de la population totale en 2018 contre 31% en 1999 et 37% en 1990 ;**
- **tendance au vieillissement : les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 28.8% des effectifs en 2011 pour 20% en 1999 et 16% en 1990 ;**
- **consolidation des tranches d'âges actifs, mais avec un « creux » important pour les 20-30 ans.**

Les zones de peuplement les plus denses sont les centres-bourgs et leur périphérie immédiate, ce qui est singulière en comparaison avec la plupart des communes rurales de Guadeloupe. La répartition de la population sur le territoire est fonction de la structure foncière, des commodités de desserte et est sous-tendue par le niveau d'équipement proche.

**(1) Les analyses développées dans la Première Partie du Rapport se réfèrent aux données démographiques et sociales disponibles issues du recensement Insee de 2020 (exploitation principale).**

## 2. Les évolutions démographiques de Capesterre traduisent le processus de dévitalisation de Marie-Galante

**La commune de Capesterre** exprime avec une certaine acuité le processus général de baisse démographique de Marie-Galante, de manière plus intense encore au cours des années 1990, relative au cours des périodes 2000-2006 et 2006-2011. La population de Capesterre s'élève en 2011 à **3 352 personnes** (enquête de recensement de la population Insee). Les données les plus récentes rendent compte

- d'un recul démographique marqué avec un « déficit » de 262 personnes entre 1990 et 1999, de 117 personnes entre 2006 et 2011, de 16 personnes entre 2011 et 2018 ;
- d'une baisse des taux de variation annuelle moyen de -10.8% entre 1990 et 1999, -0.1 % entre 2000 et 2018 ;
- d'une contribution stable de Capesterre dans la composition démographique de Marie-Galante. Elle se situe à près de 31% contre 32.3% en 1974.

Indicateurs démographiques : approche comparative entre Capesterre et la totalité de Marie Galante (2018)

	Marie Galante	Caesterre
Population en 2018	10 655	3 293
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2018	67,4	71,3
Superficie en 2018, en km <sup>2</sup>	158,0	46,2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-0,9	-0,1
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %</i>	-0,4	-0,6
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %</i>	-0,5	0,5
Nombre de ménages en 2018	5 012	1 518

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

## Caesterre de Marie Galante : indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Variation annuelle moyenne de la population en %	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
	à 1975	à 1982	à 1990	à 1999	à 2008	à 2013	à 2018
<i>due au solde naturel en %</i>							
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-1,9	-4,6	-1,4	-1,5	-0,7	-0,8	0,5
Taux de natalité (‰)	29,7	18,2	17,5	14,7	13,8	8,9	6,1
Taux de mortalité (‰)	7,9	6,6	8,6	7,8	10,7	8,4	11,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

Les variations démographiques sont impactées aussi bien par les flux migratoires que par les mouvements naturels :

Le bilan démographique rendu par les indicateurs ci-dessus traduit une consolidation du phénomène migratoire pour Caesterre et Marie-Galante :

- Les flux migratoires ont un effet amplificateur de la dépopulation.
- La poursuite de la baisse de la natalité ne permet pas d'entretenir les mouvements naturels : l'écart entre le taux d'évolution annuelle de la natalité et le taux de mortalité d'croît sensiblement. Cette situation est identique pour les deux autres

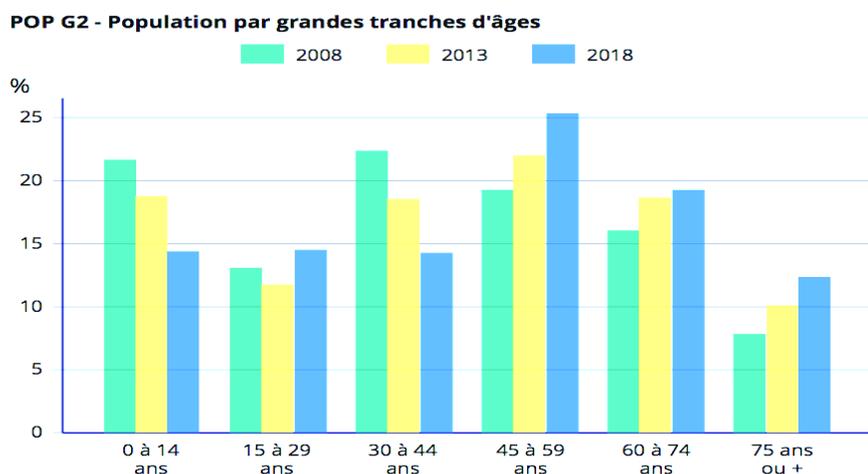
communes de Marie-Galante, le solde naturel de plus en plus faible n'arrivant pas à compenser le solde migratoire.

## B. La structure démographique est de plus en plus déséquilibrée

La structure démographique de Capesterre a évolué selon les grandes tendances régionales. Quelles sont les paramètres régionaux et locaux à prendre en compte pour déclinier les perspectives d'évolution à moyen et à long terme ?

### 1. Les paramètres les plus significatifs

Les tendances les plus significatives du contexte démographique de Capesterre sont entretenues par le jeu des facteurs naturels et surtout par les effets des flux migratoires qui touchent davantage les classes d'âges jeunes et relativement jeunes. L'analyse révèle deux grandes tendances lourdes dont les effets sur l'habitat, le logement et l'emploi vont interférer directement sur les perspectives communales.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

- **La structure démographique montre un nombre de jeunes décroissant** ; la représentation des tranches d'âges de 0-14 ans a nettement baissé en 2018 (**14%**) par rapport à 2008 (22 %) et 1990 (37.9%).

L'indice de jeunesse donné par la part des classes d'âges « 30 ans et moins » ressort à 28 % (29.5 % pour l'ensemble de Marie-Galante), soit une valeur relativement moyenne dans la démographie de la Guadeloupe.

- **Le processus de vieillissement se précise.** Les personnes de 60 ans et plus représentent **34 %** de la population recensée en 2018, soit plus qu'un doublement sur les vingt-huit dernières années (14.8% en 1990). La situation est déjà significative en comparaison avec l'ensemble Guadeloupe (10% en 2006) et très représentative de la structure sociodémographique de Marie-Galante (16.0% en 1990 et 23.7% en 1999) et soumise aux effets du phénomène récurrent de la migration.

Les faits qui traduisent la progression du processus de vieillissement sont :

- les classes d'âges intermédiaires (45-59 ans), plus nombreuse que le profil démographique moyen de la Guadeloupe, représentent les effectifs les plus nombreux avec 25 % de la population;
- le rapport « Population des 29 ans et moins/Population des 60 ans et plus » diminue sensiblement pour atteindre **0.87** en 2018 contre 2.56 en 1990, ce qui rend problématique l'évolution démographique en termes de renouvellement générationnel, la cause principale étant la baisse sensible des classes d'âges jeunes (-42.5%) au cours des dernières années.

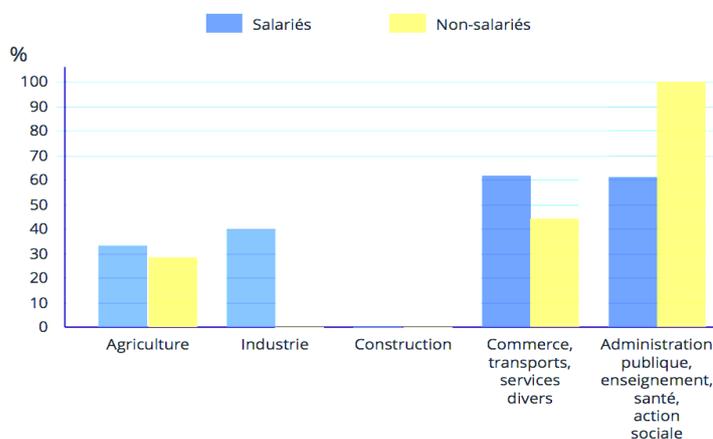
## 2. La population en âge de travailler

Actifs en emploi et chômeurs à Capesterre-de-Marie-Galante

Données 2018	Capesterre-de-Marie-Galante	% de la population active de 15-64 ans	Moyenne des villes
Actifs en emploi	874	74,4 %	89,4 %
Chômeurs	299	25,5 %	10,6 %
Inactifs	817	24,5 %	13,9 %

La population active au sens Insee s'élève à 64.6 % du total de la population **en 2018** et enregistre une baisse de **- 5.6 %** par rapport à 2008. La baisse du nombre d'actifs a été régulière. Cette évolution s'exprime tant dans la répartition par sexe que dans la distinction selon les tranches d'âges et se confirme au travers des actifs ayant un emploi ou une activité et des actifs demandeurs d'emploi. Les actifs en emploi représentent plus de 74% soit 15 points de moins que la moyenne des villes à l'échelle nationale. Les inactifs sont fortement représentés, 24.5 % de la population totale, en raison du nombre croissant de bénéficiaires du RSA.

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2018

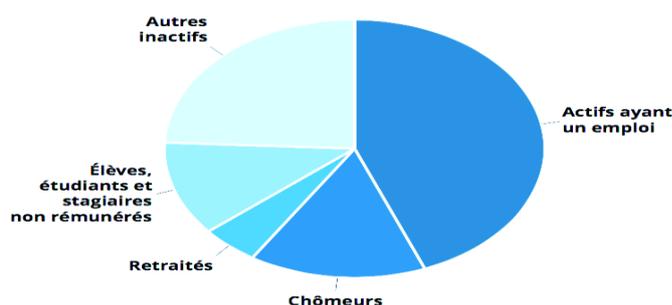


Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Par ailleurs, au regard des données de l'INSEE 2021 (voir tableau précédent) la tendance à la baisse des effectifs d'actifs coïncide avec un processus de féminisation.

Par âge, la tendance à la baisse touche toutes les classes d'âges, dans une moindre mesure celle des actifs jeunes 20-39ans. Cette caractéristique pourrait également indiquer qu'il existe sur le plan local une potentialité encore importante d'actifs jeunes et que les situations de sans emploi et d'exode devraient encore s'aggraver à terme.

Capesterre de Marie Galante : population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

### 3. Les indices d'attractivité résidentielle

Sur la base des données disponibles les plus récentes, on peut attester que la commune de Capesterre présente une capacité attractive. En effet, la part de la population migrante dans la population totale communale est estimée à 18.7 % en 2006. Elle est portée en majorité à hauteur de 59% par des migrants venant plutôt d'autres communes de Guadeloupe.

Ces derniers, conservant l'attache avec la commune de travail, peuvent concourir à l'augmentation des mouvements alternants signalés dans le chapitre 3 ci-après.

## C. Evolution et structure des ménages

### 1. Les effectifs des ménages sont en nette augmentation

Capesterre de Marie Galante : nombre et composition des ménages

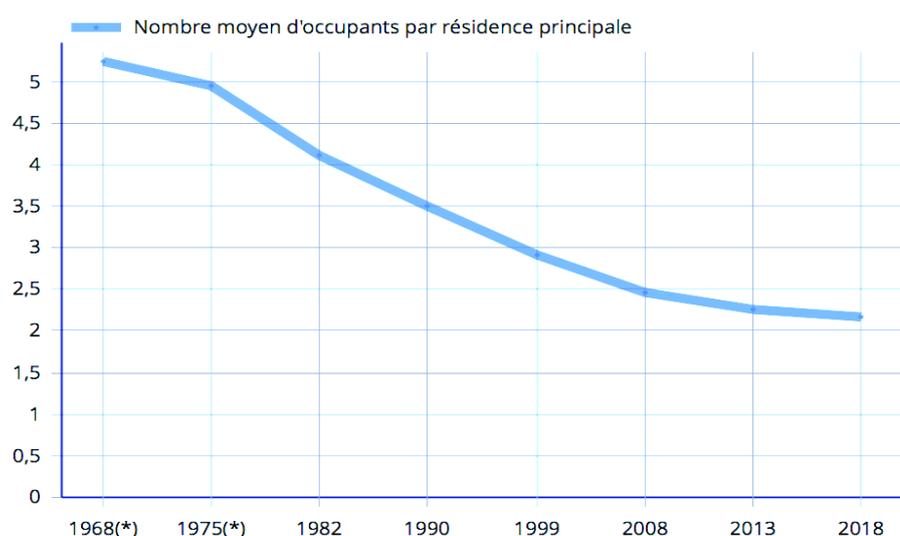
	Nombre de ménages					
	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 390</b>	<b>100,0</b>	<b>1 469</b>	<b>100,0</b>	<b>1 527</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>460</b>	<b>33,1</b>	<b>541</b>	<b>36,8</b>	<b>607</b>	<b>39,7</b>
Hommes seuls	294	21,1	269	18,3	333	21,8
Femmes seules	167	12,0	272	18,5	274	17,9
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>48</b>	<b>3,4</b>	<b>67</b>	<b>4,6</b>	<b>114</b>	<b>7,5</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>882</b>	<b>63,5</b>	<b>861</b>	<b>58,6</b>	<b>806</b>	<b>52,8</b>
Un couple sans enfant	278	20,0	272	18,5	298	19,5
Un couple avec enfant(s)	294	21,1	312	21,2	244	16,0
Une famille monoparentale	311	22,3	276	18,8	264	17,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Le nombre de ménages constitués a augmenté passant de 1390 en 2008 à 1527 en 2018 soit un gain de 137 unités sur la période 2008-2018.

Cette tendance est représentative d'un processus sociodémographique particulier pour Marie-Galante. En effet, il conjugue plusieurs phénomènes sociaux : l'impact des flux entrants dans l'évolution des ménages dû par l'apport d'actifs, mutations qui traversent la structure familiale guadeloupéenne (phénomène de décohabitation, réduction de la taille des ménages, personnes isolées, ...) et qui affectent la société locale avec un certain décalage dans le temps et avec une ampleur moindre.

Capesterre de Marie Galante : évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2018



(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,

dans la géographie en vigueur au 01/01/2021. Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

## 2. Les ménages sont de plus en plus petits

Le nombre de ménages augmente au cours des deux dernières décennies : le mouvement est particulièrement entretenu par les ménages d'une seule personne qui s'accroissent de 147 unités entre 2008 et 2018 alors que les ménages avec famille(s) dans le même temps régressent en effectifs passant de 882 en 2008 à 806 en 2018

- **La baisse des ménages de plus forte composition**

A l'opposé, les ménages de six personnes et plus, qui représentaient le nombre moyen d'occupants en 1968, ont fortement diminué pour atteindre à peine plus de deux enfants en moyenne. Leur évolution est à rapprocher de celle de Saint-Louis, et Grand-Bourg. Ces données indiquent une confirmation des phénomènes de décohabitation ou de desserrement pendant la dernière période de référence et des mouvements migratoires.

## 3. Les situations sociodémographiques se diversifient et se précisent

- Parmi les ménages d'une personne (39.7 %) du total des ménages en 2018, la plupart se retrouvent surtout dans les classes d'âges les plus avancés, à partir de 50 ans, (plus de 70.0% de ce type de ménages). Par contre, les personnes isolées d'âges jeunes (29 ans et moins) ne représentent qu'un faible pourcentage de la catégorie, ce qui relativise l'impact de la décohabitation *stricto sensu*.
- Les familles monoparentales représentent plus de 17% des ménages en 2018 et se retrouvent dans les tranches d'âges actifs (30-59 ans). Elles sont représentées à plus de 89.3% par une personne de référence de sexe féminin.

## 4. Les indices de mobilité sont révélateurs du contexte sociodémographique

L'indice de mobilité calculé à partir des dates d'emménagement avant l'année précédant le dernier recensement met en évidence une mobilité plus faible des ménages à Marie-Galante comparée à la situation en Guadeloupe. Les indicateurs liés au recensement de 2020 sont ici significatifs de l'attachement de la population à son territoire. Plus de 64% de la population réside depuis plus de 10 ans dans leur résidence principale.

Tableau n° 7 - Capesterre de Marie Galante : ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2018

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population ménages	moyenne de pièces par :	
				logement	personne
Ensemble	1 518	100,0	3 291	3,9	1,8
Depuis moins de 2 ans	97	6,4	222	3,7	1,6
De 2 à 4 ans	193	12,7	393	3,7	1,8
De 5 à 9 ans	257	16,9	594	3,8	1,6
10 ans ou plus	971	64,0	2 082	4,1	1,9

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

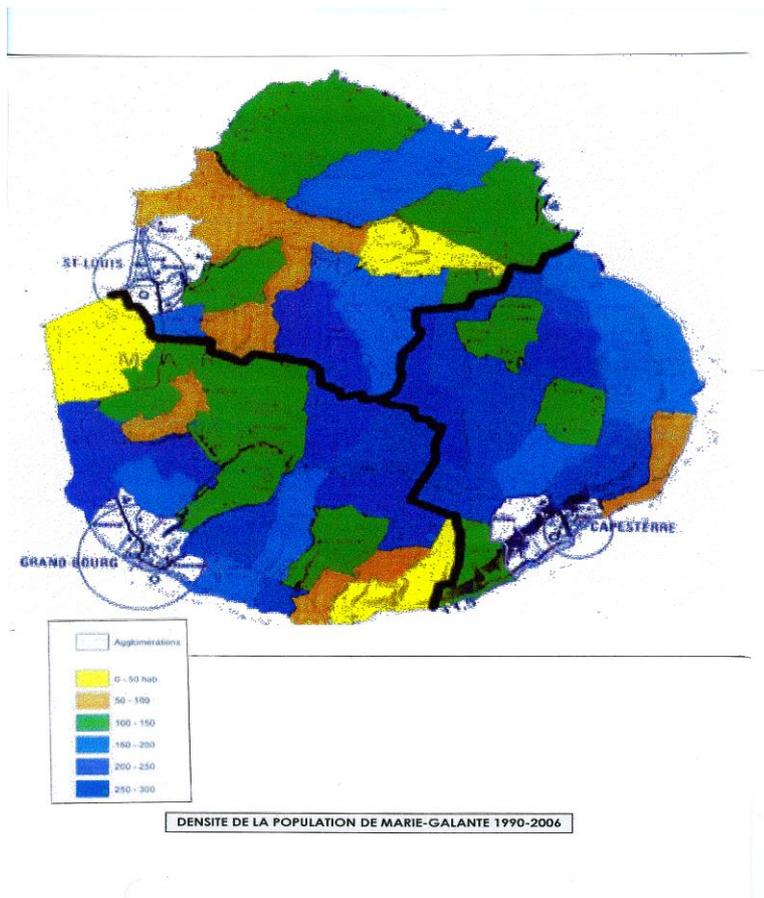
## D. La population et le territoire

La zone de peuplement la plus dense est constituée par le bourg-centre et sa périphérie (Haut du Morne des Pères, Les Caps, Bel Air, Bernard, Blanchard, ...) dont le taux de peuplement aggloméré semble particulièrement élevé près de 40% en 2020) en comparaison de la morphologie rurale des communes de Guadeloupe qui donne une population agglomérée plutôt faible.

La population non agglomérée est relativement bien répartie dans les sections, à l'appui des points de référence issus de l'histoire ancien du peuplement (système des habitations) ou constitués par suite de la consolidation des modes plus contemporains de mise en valeur des territoires (Vidon, Borée, Bézard). Sa répartition rend compte de la structure rurale des hameaux et des espaces de vie des Hauts (Beauséjour/Girard, Tacy/Grand Case/Jacquelot, Etang Noir/Bézard/Calebassier).

La population non agglomérée au chef-lieu est cependant très dispersée sur le territoire communal. A partir de quelques indicateurs plausibles (évolution de la construction par exemple) on peut déduire que se dessine une certaine tendance au renouvellement de la répartition territoriale de la population au profit du centre bourg dont le taux de peuplement est estimé à 29.5% de la population totale en 2018 (contre 20.0% en 1990). Il faut certainement y voir les conséquences de la RHI qui a déplacé la population la plus précaire des sections vers le bourg.

C'est une situation là encore significative pour Capesterre, les communes de Saint-Louis et de Grand-Bourg affichant des taux de population en centre-bourg relativement élevés.



REPARTITION DE LA POPULATION DE CAPESTERRE ET DE MARIE-GALANTE

## E. Perspectives démographiques

### 1. Diagnostic et enjeux

**Le diagnostic dressé ci-dessus atteste que l'enjeu majeur est le dépeuplement de Marie-Galante lié à l'impact des facteurs migratoires négatifs au cours des trois dernières décennies (baisse des effectifs surtout actifs de populations, incidences sur la natalité, déstructuration de la démographie au profit des populations âgées,...).**

En même temps, on observe un certain ralentissement du trend de baisse (-0.3 % par an) est constaté dans l'évolution récente (2008-2018), ce qui pourrait laisser indiquer que Marie-Galante aurait amorcé une phase de transition démographique comme la Guadeloupe l'a connu dans les années 1990 et 2000. Le processus risque d'être long dans le temps et marqué par des incertitudes tenant au jeu des facteurs démographiques et sociaux (rapport flux migratoires/natalité/population active résidente/processus de vieillissement).

**Dans ce contexte, comment la population de Capesterre va-t-elle évoluer dans le moyen et le long terme en sachant que les facteurs qui ont contribué à son évolution (migrations et effets des flux migratoires, vieillissement de la population) continueront**

## à se manifester dans le futur sur le plan régional et leur impact en termes d'effectifs et de structures de population sera conditionné par le développement économique ?

Les perspectives sont conditionnées par le jeu des facteurs sociodémographiques (natalité, ampleur et impact des flux migratoires, évolution de l'ensemble du contexte économique de Marie-Galante) qui échappent en grande partie à l'échelon local de Capesterre.

Les hypothèses ci-après sont formulées sur la base du maintien de la répartition territoriale actuelle des populations, soit sur une part moyenne de Capesterre dans la population de Marie-Galante de 30%. Donnée du recensement de 2018).

Capesterre de Marie Galante : évolution de la population jusqu'en 2033

Annee	Population Capesterre-de-Marie-Galante	
2027	habitants en 2027	3 251
2033	habitants en 2033	3 193

Source : ville-data.com

Sur le long terme la population est passée de 3 825 habitants en 1968 à 3 271 habitants en 2020, soit une évolution de -14% sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population de Capesterre de Marie Galante sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2011-2016), le nombre d'habitants de Capesterre de Marie Galante en 2026 sera de 3 262 personnes, soit une baisse de -49 habitants (-1%). En 2033, la population de Capesterre de Marie Galante serait de 3 193 habitants, soit une baisse de (-3%). Il convient cependant d'envisager deux scénarios.

## 2. Scénarios d'évolution

### 2.1. Scénario 1

#### Un scénario « pessimiste » de prolongement de la baisse tendancielle

- **Contenu du scénario**

La population des communes de Marie-Galante continue à décliner sur le moyen terme (horizon 2025) et sur le long terme (horizon 2035). L'hypothèse retenue d'un rythme d'évolution équivalent à la tendance récente au taux récent indique que les comportements des habitants en matière de fécondité et de migration resteraient stables.

La difficulté de l'exercice est de déterminer la limite la plus plausible de l'estimation, sachant que ce scénario est fondé sur une accentuation des effets de la dépopulation en termes d'impact des phénomènes d'évasion, voire de rupture sociale exprimée par un rapport Inactifs/Actifs) demeurant élevé, avec les conséquences néfastes pour le développement et l'équilibre du territoire.

La perspective de long terme peut être néanmoins bâtie sur la simulation d'un fléchissement du rythme de baisse qui accompagnerait une amélioration de

l'activité économique et de l'emploi. Ce rythme supposé de -1% annuellement, entre 2015 et 2025, pourrait ainsi être plus proche de zéro, voire légèrement positif pour un retournement de tendance, à partir de 2030.

Au total, la population de Marie-Galante serait, dans ce scénario, comprise entre 10 500 et 11 000 habitants, ce qui signifierait un recul par rapport à 2011 de 1150 habitants d'ici 2035 en l'hypothèse la plus « pessimiste » ou de 640 personnes dans l'hypothèse la plus « favorable » à cet horizon.

- **Evolutions attendues pour la commune de Capesterre**

La population de Capesterre, sur une estimation de l'ordre de 3 310 personnes en 2015, ressort à 3 251 habitants à l'horizon 2025 et à peu près à 3 193 /3200 habitants à l'horizon 2033. Sur le trend long 2015-2035, le recul démographique est au minimum de 150 personnes.

Scénario 1	Prévisions démographiques				Effectifs de ménages attendus			
	2015	2025	2030	2033	2015	2025	2025	2035
Poursuite de la baisse tendancielle sur le moyen terme (-0.3-0.2% par an) et décélération sur le long terme -0.2% puis -0.1% par an)	3 310	3 270	3 200	3 193	1 470 1 500	1 530 1 600	1 590 1 670	1 760

La tendance s'accompagne d'une augmentation du nombre de ménages du fait du prolongement, voire une accentuation des modifications structurelles (augmentation des ménages de petite taille ou monoparental ) et sociales (personnes seules ou isolées) pendant la phase de moyen terme, de l'ordre de 10 à 14 unités supplémentaires par an d'ici 2025.

Le nombre de personnes par ménage devrait en effet continuer à baisser pour être inférieur ou égal à 2.1 voire 2.0 dès l'étape 2020. Par contre, on doit s'attendre sur le moyen-long terme à une diminution plus conséquente du ratio pour une valeur autour de 1.8 à 1.7 personnes. En tout état de cause, sur le long terme, à partir de 2030 ou un peu après, l'évolution des effectifs de ménages pourrait marquer un ralentissement, autour de 10 unités par an.

## 2.2. Scénario 2

### **Un scénario « optimiste » dit de transition démographique sur le moyen et le long terme**

- **Contenu du scénario**

Le scénario 2 exprime une perspective d'évolution qui se rapporte davantage à l'ensemble de Marie-Galante et qui se fonde sur les éléments suivants :

- le fléchissement du rythme d'évolution observé au cours des années 1990 et 2000 devrait s'inverser un peu avant 2020 et se prolonger sur la période moyen

terme (horizon 2025 ou un peu après) et exprime un retournement de flux démographiques en fin d'étape (croissance positive autour de 0.5 ;

- le Pays Marie-Galante a amorcé son redéploiement économique à la faveur d'un dynamisme des activités nouvelles, touristiques et para touristiques notamment ; les conséquences sur le plan socioéconomique (baisse mesurée du chômage et du sous-emploi, tendance de baisse des flux migratoires) sont réelles et amènent à envisager une stabilisation, voire une légère augmentation des effectifs de population ;

Le nombre d'habitants sur le long terme par rapport à 2018 augmenterait au plus d'une trentaine de personnes en moyenne par an avec, notamment, une consolidation des classes d'âges jeunes et relativement jeunes ;

- les situations sociodémographiques se confirment (augmentation du nombre de ménages en rapport avec la taille des foyers, familles avec couples + enfant(s), ...).

La population de Marie-Galante serait, dans ce scénario, proche de 12 300 habitants à l'horizon 2025 ou un peu après et de 13 000 habitants à l'horizon 2035.

- **Evolution attendue pour la commune de Capesterre**

La population de Capesterre, dans l'hypothèse du maintien de la répartition territoriale actuelle des populations, devrait présenter un profil démographique qui serait aligné sur ce scénario général avec un effectif global de l'ordre de 3400/3500 personnes à l'horizon 2030.

Scénario 2	Effectifs de ménages attendus						
	2025	2030	2035	2015	2025	2030	2035
Arrêt progressif de la décroissance pendant le moyen terme et évolution consolidée d'une croissance relative sur le long terme	3 300	3 400	4 050	1470	1 710	1890	2 020
	3 320	3 500	4 140		1 840	1 980	2 180

L'augmentation du nombre de ménages qui résulterait du renouveau démographique (relance d'ici 2020, consolidation de la tendance de hausse modérée sur le long terme) est liée aux modifications structurelles évoquées ci-dessus (scénario 1). Les prévisions d'un ratio évoluant entre les valeurs 2.0 et 1.8 restent également valables. Sur le long terme, le nombre de ménages augmenterait annuellement de 28 à 35 unités.

### 3. Perspectives démographiques - Conséquences prévisibles

- **Quelle que soit l'hypothèse, il ressort que les effectifs globaux seront conditionnés par les tendances suivantes :**

- poursuite de la diminution de la représentation des classes d'âges jeunes et relativement jeunes ;
  - accroissement des tranches d'âges actifs, notamment des classes d'âges de 45 ans et plus ;
  - confirmation et accentuation du processus de vieillissement.
- La taille des ménages baissera régulièrement au moins selon le modèle social propre à la Guadeloupe depuis une vingtaine d'années. On devra s'attendre à une augmentation du nombre de ménages, notamment des unités de petite taille et, en conséquence, à des besoins en habitat , surtout en direction des actifs jeunes.
  - En raison de la baisse tendancielle de la taille des ménages, le nombre de ménages du fait du processus de vieillissement, garderait un rythme de croissance nettement supérieur à celui de la population totale.

*La commune choisira un scénario qui répond au mieux aux objectifs qu'elle précisera dans le projet d'aménagement et de développement durable et aux choix qu'elle entend mettre en œuvre en matière d'aménagement urbain et d'habitat conformément aux principes majeurs énoncés dans l'article L 121-1 du code de l'urbanisme.*

## CHAPITRE 4

# La situation de l'habitat et du logement

## A. La dynamique de l'habitat <sup>(1)</sup>

### 1. Un parc de logements en forte croissance

- Le parc de logements toutes catégories confondues s'élève à **2 397 logements en 2018** et augmente de **785** unités depuis 1999). La commune de Capesterre a ainsi contribué pour 41.8 % de l'augmentation du parc total d'habitat de Marie-Galante depuis 1999 (42.8% pour Grand-Bourg).  
Cette évolution est différente du mouvement de baisse des effectifs de population. Autrement dit, le parc augmente pendant la période où le trend de baisse démographique se prolonge, même si le rythme tend à ralentir au cours des dernières années.
- La dynamique est portée essentiellement par le parc des résidences principales qui s'accroît de près de 20 % au cours de la période de référence. Toutefois, la représentation du parc principal s'infléchit dans le parc total de 2018.  
La tendance trouve une corrélation étroite avec les mouvements observés dans la structure des ménages et donne des indications sur les besoins sociaux de type desserrement des ménages, promotion sociale et accession à la propriété du logement
- La croissance du parc d'habitat s'accompagne de deux tendances:
  - d'une part, les résidences secondaires et des logements occasionnels augmentent en nombre et en représentation (autour de 15 %) en 2018. Le rapport Résidences secondaires/Résidences principales augmente nettement : 2.6 % en 1968 et 23.7 % en 2018.

La hausse de la représentation de la résidence secondaire pourrait s'expliquer par la nette augmentation du statut locataire en raison des causes migratoires qui déterminent une partie de la population à n'avoir pas de résidence principale sur place.

- d'autre part, l'augmentation élevée des logements vacants. Ces derniers représentent désormais près de 22% du parc total en 2018 contre 4 % en 1968. L'évolution pourrait correspondre et corroborer la poursuite des mouvements migratoires.

Capesterre de Marie Galante - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	1 024	1 236	1 233	1 447	1 612	2 033	2 138	2 397
Résidences principales	961	1 042	972	1 088	1 216	1 390	1 467	1 518
Résid. secondaires et logements occasionnels	25	65	128	115	206	292	179	361
Logements vacants	38	129	133	244	190	351	493	518

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

- (1) Les analyses développées dans la Première Partie du Rapport se réfèrent aux données démographiques et sociales disponibles issues du recensement de 2018.

Capesterre de Marie Galante- Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 033	100,0	2 138	100,0	2 397	100,0
Résidences principales	1 390	68,4	1 467	68,6	1 518	63,3
Résid. secondaires et logements occasionnels	292	14,4	179	8,4	361	15,1
Logements vacants	351	17,3	493	23,0	518	21,6
Maisons	1 915	94,2	1 969	92,1	2 212	92,3
Appartements	43	2,1	94	4,4	105	4,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021 .

## 2. Un rajeunissement du parc principal en cours

Le parc de logements principaux de Capesterre se caractérise par son ancienneté relative. Le recoupement des indicateurs d'âge des constructions montre que près de 63 % des résidences principales datent d'avant 2016.

Le nombre de logements principaux d'âge récent (réalisés entre 2008 et 2018) s'élève à 128 unités et correspond à 8,4 % du parc total des résidences principales en 2018.

Capesterre de Marie Galante - Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	1 505	100,0
Avant 1919	18	1,2
De 1919 à 1945	62	4,1
De 1946 à 1970	361	24,0
De 1971 à 1990	484	32,2

De 1991 à 2005	411	27,3
De 2006 à 2018	169	11,2

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

## B. La structure de l'habitat

### 1. Une structure en mutation au profit de la construction en dur

Le parc des résidences principales est presque exclusivement de forme individuelle, pour **89.1% en 2018**. Cette caractéristique est constante pour Marie-Galante comparée à la moyenne départementale (73.2%) et recule légèrement à Capesterre, avec notamment l'introduction d'une forme collective limitée en lien avec le renouvellement urbain (entrée sud du bourg).

La structure actuelle a par contre nettement évolué au regard des situations connues en 1980 :

- recul de la case traditionnelle en bois de manière constante depuis 1980, tout en demeurant présente en particulier dans le bourg (voir chapitre 7. La morphologie urbaine);



- processus de durcification de la maison traditionnelle, qui conserve son mode d'organisation et intègre les dispositions constructives récentes ;
- absence de corrélation entre l'âge des constructions et la typologie du bâti jusqu'en 1990, la construction en dur devenant depuis exclusive pour un peu plus de neuf logements sur dix.

### 2. Une structure de grande taille majoritaire

Les caractéristiques des résidences principales selon le nombre de pièces indiquent une prédominance des logements de 4 pièces et plus (35% des résidences principales), comparativement aux unités plus petites (3 pièces 24.7 %. Les logements de 1 et 2 pièces concernent un peu moins de un sur dix.

La structure du parc des résidences principales évolue nettement. Sur la base des données les plus récentes, on observe que l'augmentation du parc est due essentiellement à l'apport des logements de 4 pièces et plus, alors que les très petites unités évoluent peu entre 2008 et 2018. La tendance est ancienne et démontre une évolution de la structure d'habitat différente de celle liée à la composition des ménages.

Capesterre : résidence principale selon le nombre de pièces

2008	%	2013	%	2018
------	---	------	---	------

Ensemble	1 390	100,0	1 467	100,0	1 518	100,0
1 pièce	17	1,2	32	2,2	28	1,8
2 pièces	108	7,8	112	7,6	152	10,0
3 pièces	264	19,0	309	21,1	376	24,8
4 pièces	507	36,5	543	37,0	532	35,1
5 pièces ou plus	494	35,5	472	32,2	430	28,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

### 3. Un statut de propriétaire occupant dominant

Capesterre de Marie Galante : résidences principales selon le statut d'occupation

2008		2013		2018			
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Personnes	Ancien neté

<b>Ensemble</b>	<b>1 390</b>	<b>100,0</b>	<b>1 467</b>	<b>100,0</b>	<b>1 518</b>	<b>100,0</b>	<b>3 291</b>	<b>20,7</b>
Propriétaire	1 170	84,2	1 173	79,9	1 241	81,7	2 649	23,0
Locataire	148	10,6	195	13,3	216	14,2	517	8,4
<i>Dans un logement HLM loué vide</i>	<i>18</i>	<i>1,3</i>	<i>45</i>	<i>3,1</i>	<i>58</i>	<i>3,8</i>	<i>181</i>	<i>7,0</i>
Logé gratuitement	72	5,2	99	6,7	62	4,1	124	18,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Plus de huit ménages sur dix sont propriétaires de leurs logements.

#### ➤ Le statut est tempéré par la propriété ou non du sol

Autre caractéristique à prendre en compte : la distinction selon la propriété ou non du sol permet de faire apparaître que : 35 % environ des ménages propriétaires du logement occupent un foncier dont ils ne sont pas propriétaires ;

Ces indicateurs traduisent autant que faire se peut la problématique du statut de l'indivision en milieu rural et de l'occupation du domaine public en milieu aggloméré.. Ce statut ancien et constant vaut pour la structure de l'habitat au regard de l'aspect du bâti.

On note que le statut d'occupation du logement par le propriétaire (personne de référence recensée) augmente avec l'âge de ce dernier (94.5 % pour les 60 ans et plus contre 71% pour les 30-39 ans).

#### ➤ Le statut de locataire évolue au cours des dernières années

Les logements occupés par des locataires représentent 14.2 % du parc des résidences principales en 2018, contre 8.1% en 1999 (taux à peu près identique en 1990), quel que soit l'âge ou l'aspect du bâti. On note que 13 % des logements créés en 1990 ou après sont occupés par des ménages locataires.

L'évolution du statut locataire est récente : en 2018, 26.8 % des ménages locataires occupent un « logement HLM loué vide » et l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 7 ans environ. Les logements loués représentent plus de 17% du parc principal.

## 4. La place du logement social

L'habitat social présent dans Capesterre est développé dans le bourg par les programmes groupés de la rue de la Marine (habitat collectif), du bourg Nord (habitat individuel en bande) et du bourg Sud (entrée de ville/ Stade).

Au cours de la décennie 1990, les réalisations d'habitat aidé ont privilégié les logements évolutifs sociaux en diffus et en groupe dans les sections rurales de Bézard et de Borée, en habitat mixte (collectif et individuel) à Vidon-Robert. Ce sont pas moins de 108 unités qui ont vu le jour surtout au cours de ces trente dernières années.

Sur la base des données logements de 2018, le logement social intervient pour 7.1% dans le parc total des logements principaux et 50 % des logements occupés, par des ménages locataires de Capesterre.

L'inventaire du parc social établi par l'Observatoire de l'Habitat DEAL Guadeloupe donne un parc social pour Capesterre de 69 logements, soit 3.2% du parc de résidences principales. Pour rappel le total des logements sociaux dans la commune est de 108. Bien que Capesterre bénéficie d'exemption automatique au regard de la loi SRU en raison de sa superficie non constructible, l'objectif de 20% de la loi SRU sera probablement atteint avec les logements réalisés dans le cadre des programmes de renouvellement urbain (RHI Centre-bourg). Le parc social se caractérise par une forme individuelle peu représentée, à hauteur de 28%, à l'inverse du taux moyen de Marie-Galante évalué à 65%. Toutefois, il n'y a pas de logements sociaux financés en 2018, exception faite de 3 logements évolutifs sociaux financés.

Capesterre de Marie Galante : offre locative sociale

Année	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Parc locatif social	70	70	70	70	69	70
Taux de vacance	5.80	8.70	17.91	21.82	21.28	15.10
Loyer moyen	5.31	5.41	5.44	5.41	5.44	5.40
LLS	32	32	32	32	32	32
LLTS	38	38	38	38	37	38
PLS	0	0	0	0	0	0
Individuel	29	29	29	29	29	29
Collectif	41	41	41	41	40	41
Chambre/T1	0	0	0	0	0	0
T2	5	5	5	5	5	5
T3	29	29	29	29	29	29
T4	32	32	32	32	31	32
T5 et +	4	4	4	4	4	4

Sources : DEAL Guadeloupe, Observatoire de l'habitat, 2020

Par ailleurs, l'amélioration de l'habitat a concerné 135 constructions entre 2008 et 2018.

On indique que la demande locative sociale en 2020 est de 16 demandes, soit 14.7 % du fichier de Capesterre Marie-Galante.

#### Capesterre de Marie-Galante : demande locative sociale

Annee	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Nombre demandes	18	10	12	13	16	16	14.17
Dont hors mutation	16	9	10	9	13	12	11.50
Dont datant de 3 ans et +	0	0	0	1	1	2	0.67
Dont motif prioritaire DALO	4	3	5	3	4	9	4.67
Dont revenu inférieur à 1000 euros	13	7	6	5	13	11	9.17
Demandsurs ages de 60 ans ou +	1	2	3	3	6	6	3.50
Chambre/T1	2	1	2	1	4	2	2.00
T2	3	2	1	5	6	9	4.33
T3	9	5	1	3	2	3	3.83
T4	4	2	7	3	3	2	3.50
T5 et +	0	0	1	1	1	0	0.50

Sources : DEAL Guadeloupe, Observatoire de l'habitat, 2020

La commune ne dispose pas de logement(s) d'urgence, ni de logement social intermédiaire. D'autre part, en dehors des LES diffus post Hugo 1989, l'offre d'habitat social est inexistante dans les autres pôles ruraux. . On note, par ailleurs, l'état précaire des premiers programmes de logements sociaux en site rural.

## C. Les problématiques de l'habitat

### 1. La problématique de la vacance

Les logements vacants ont très nettement augmenté. Le parc correspondant regroupe **518 unités en 2018** contre 186 en 1999 et représente près de 22% du parc total. On peut rapprocher cette tendance avec les mouvements de baisse démographique. Mais la corrélation est difficile à établir, une baisse sensible de la vacance avait accompagné la baisse des effectifs de population des années 1990.

Dans le bourg, plus précisément dans le périmètre classé insalubre, le recensement donnait 44 logements inoccupés (hors annexes), soit un peu plus du tiers du parc estimé

L'examen de la situation fait ressortir le caractère complexe de la vacance dans la commune et à Marie-Galante. En effet :

- les situations sont à rechercher probablement dans la corrélation avec la précarité ponctuelle du bâti du bourg au moment du lancement de l'opération de résorption de l'habitat insalubre. Les études préalables et pré-opérationnelles réalisées sur les périmètres RHI mettent en évidence des habitations fermées, voire abandonnées dont l'état est jugé difficilement remédiable ;

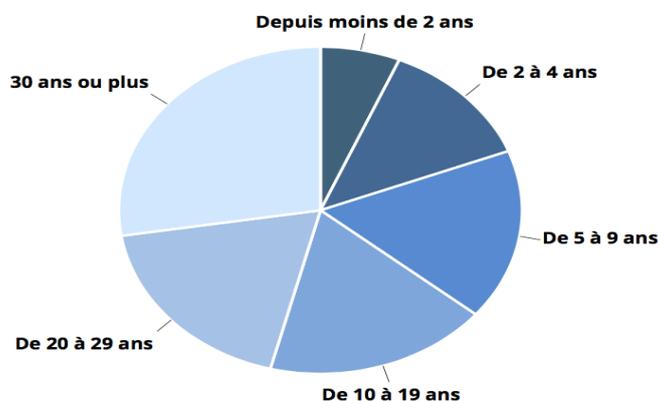
- il en est de même de la problématique foncière (situation latente en Guadeloupe) alimentée par la confusion entre propriété du logement et propriété ou non du terrain d'assiette, cette situation favorisant les états d'abandon liés à la situation juridique d'indivision, à des occupations sans titre d'une propriété privée ou publique (50 pas géométriques), aux relations entre ayants-droits, ou à la lourdeur du parcours administratif et procédurier de la régularisation foncière.

Par ailleurs, le phénomène de la vacance traduit un mode d'habiter particulier de double résidence qui remonte très loin dans le temps et qui associe la présence dans le monde rural (exploitation de la parcelle, usages traditionnels du sol, petit élevage, jardins et logement) et les besoins de rapprochement de manière périodique des équipements communaux et des services. Cette symbiose entre habitat rural et habitat Bourg perd aujourd'hui de son intérêt avec les moyens de déplacements.

## 2. L'ancienneté du bâti

Sur la base des données disponibles 2018, le parc principal de logements est relativement récent : 7 constructions sur dix ont été créées depuis 1971 et 38% environ se constitue d'habitations ayant moins d'une trentaine d'années.

Capesterre de Marie Galante – Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018



Sources : INSEE RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

## 3. La précarité du bâti dans le bourg est en cours de résorption

### 3.1. Etat initial

Capesterre de Marie Galante : Etat du bâti



	1 390	100,0	1 467	100,0	1 518	100,0
<b>Ensemble</b>						
Habitations de fortune	66	4,8	64	4,4	55	3,6
Cases traditionnelles	36	2,6	36	2,4	35	2,3
Maisons ou immeubles en bois	65	4,7	76	5,2	71	4,7
Maisons ou immeubles en dur	1 222	87,9	1 291	88,0	1 358	89,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Sur un stock de 287 constructions enquêtées dans le centre-bourg, les analyses du milieu ont révélé un état de précarité indéniable qui concerne environ deux constructions sur cinq. La même proportion est évaluée pour les constructions présentant un état général médiocre.

Le diagnostic, basé sur les critères de matériaux utilisés, d'état général (ossature, toiture) croisés avec l'ancienneté des bâtiments et les conditions d'occupation du sol, atteste des situations de précarité ponctuelles, plus ou moins prononcées selon les îlots.

L'analyse établie en 2018 et complétée par les éléments de définition Insee relatifs au confort et la typologie du bâti (habitations de fortune –moins présentes- cases et maisons traditionnelles) et de connaissance tout au long de la réalisation, confirme la situation de précarité, bien que le niveau de confort s'est sensiblement amélioré au plan général.

Par ailleurs, le diagnostic, vu sous l'angle de la remédiabilité et basé sur des critères de qualité de la structure, des réseaux, de l'environnement immédiat et sur l'existence de nuisances potentielles, donne un niveau d'insalubrité irrémédiable et difficilement remédiable pour environ une construction sur cinq.

Les données issues des études préalables à la mise en place des procédures de résorption de l'habitat insalubre dressent un bilan précis de la réalité pour 2002 (55% du stock enquêté en 1997) au moment du démarrage du programme qui ressort comme suit :

- <b>constructions irrémédiables à démolir :</b>	<b>41</b>
- <b>constructions annexes à démolir:</b>	<b>122</b>
- <b>constructions précaires remédiables ou à conserver :</b>	<b>103</b>
- <b>parcelles vides à investir :</b>	<b>14</b>

Le contexte urbain est décrit dans le chapitre 7 ci-après et l'analyse qui tient lieu de synthèse de diagnostics donne la situation par îlot et tranche opérationnelle.

Dans le milieu rural, les situations de précarité sont plutôt diffuses et concernent les constructions anciennes à très anciennes, souvent abandonnées au profit de la maison traditionnelle en dur ou durcifiée.

### 3.2. La démarche opérationnelle RHI de Capesterre

L'arrêté d'insalubrité du 29 février 2000 porte sur les secteurs compris entre le front de mer, la rue de la marine depuis le stade, sur les îlots de la Mairie (rue bade) et sur les îlots composant la bande des 50 pas géométriques de part et d'autre du chemin des Galets.

L'opération conçue pour être réalisée en deux tranches a fixé deux grands objectifs :

- éradiquer l'insalubrité et proposer une solution de logement ou de relogement en cohérence avec le profil social des ménages tout en intégrant les besoins découlant des évolutions sociodémographiques (décohabitation notamment) ;
- inscrire le bourg dans une perspective urbaine nouvelle s'inspirant des principes de mixité (commerces, services), de diversité des formes bâties tout en anticipant sur le renouvellement nécessaire des espaces publics.

Le bilan prévisionnel tel que dressé en fonction des opportunités d'accueil (parcelles vides, « dents creuses », optimisation des démolitions) comprend :

- **40% de logements conservés (hors annexes) ;**
- **38% de nouveaux logements sociaux (LLS et LES) ;**
- **13% en constructions libres sur parcelles libérées ;**
- **8% de constructions à vocation d'activités.**

## D. Bilan / perspectives / besoins

### 1. Bilan et enjeux

Le diagnostic de l'habitat fait ressortir des situations qui confirment le contexte sociodémographique et socio-économique de la commune: un parc vieillissant mais placé dans un processus récent de renouvellement, une vacance encore élevée, un parc de résidences principales sous-occupées.

Au plan structurel, la construction augmente avec un rythme moyen de 30 logements depuis 1999 (20 depuis 1990), Elle évolue également au travers de phénomènes particuliers: statut de la double résidence très fréquent (malheureusement non mesurée par les informations statistiques) intra-communale et intra-régionale, la place de la résidence secondaire dans l'évolution récente, l'accentuation de l'ancienneté du parc (32%des logements datent d'avant 1975). Le parc évolue selon une structure de taille moyenne (4 pièces) et la part des petites unités (3 pièces maximum) semble diminuer, mais la situation de l'ancienneté corrélée avec la taille du logement demeure significative. La cohérence entre taux d'occupation et taille du logement devra être recherchée dans la répartition des besoins, notamment en logement social

D'autre part, au plan du confort, le rattrapage des insuffisances en desserte par les réseaux d'eau potable et d'électricité se traduit par un niveau de confort satisfaisant (alimentation, confort sanitaire). Toutefois, la question de l'assainissement dont le réseau est limité au bourg de Capesterre reste problématique.

Enfin de manière périodique arrive massivement des algues sargasses qui s'échouent sur la digue, donc en plein sur la bordure sud-est du bourg. Les émanations d'hydrogène sulfurées qui en résultent sont difficilement supportables par la population qui souffre de problèmes respiratoires. Il est urgent de permettre aux habitants du bourg de bénéficier, pour ceux qui le peuvent, d'une résidence secondaire dans la commune. Environ 35 habitants ont quitté le bourg de Capesterre pour s'installer dans les autres commune de Marie Galante.

L'option de la commune pour les STECAL devrait répondre à cet enjeu d'évitement de l'exode de la population vers d'autres communes.

## 2. La problématique majeure

La problématique majeure est la restructuration urbaine

La trame d'habitat dans le bourg rend compte d'un état médiocre qui reflète l'ancienneté du parc, du processus de vacance et d'un tissu urbain encore inachevé (« dents creuses »). La situation de l'habitat précaire et insalubre est particulièrement mise en évidence dans les îlots Nord du bourg. Elle est rendue plus sensible avec les modes d'occupation et d'appropriation des lieux (foncier public) et le niveau insuffisant en matière de desserte en voirie et en réseau d'assainissement renvoie à la démarche RHI Multisites engagée par la municipalité.

Au-delà de l'opération de résorption de l'habitat insalubre, il s'agit de conforter l'ossature du centre-bourg et de rechercher la qualité de l'environnement urbain, notamment, par l'ouverture de la trame du bourg sur le littoral et par le rattachement de la « ville » et des segments Nord (Les Caps) et Sud (Tourlourous, La Feuillère).

S'agissant des espaces ruraux dont la vocation agricole est forte, des bassins de vie se sont constitués dans des zones en général proches des exploitations agricoles sur lesquelles il est impossible de construire. Le choix des STECAL apporte une solution au problème démographique hors le centre bourg.

## 3. La prise en compte des attentes et les souhaits des populations

Des réunions de quartiers et des phases de concertation avec la population, il ressort un certain de souhaits et d'attentes, objectifs, mais difficilement quantifiables, s'agissant de la demande d'habitat :

- le souhait, latent, de rester sur place et de confirmer l'ancrage dans le quartier et dans la commune. Le rapport à la terre, dont on est propriétaire, et le sentiment d'appartenance au territoire (rendu par le patrimoine foncier, les activités, le mode de vie) se justifient par l'importance accordée aux relations familiales, intergénérationnelles et aux relations de voisinage et par la prégnance du mode d'habiter rural.
- le souhait de retourner vivre à Marie-Galante qui confirme l'attache maintenue en permanence avec la commune d'origine. Le phénomène de retour, difficilement estimable, trouve son illustration dans la demande d'installation et dans la perspective dessinée par les populations migrantes, ce qui demande anticipation et préparation. Par ailleurs, le surcroît d'accueil de ressortissants pendant les périodes de vacances, courtes ou longues, a pour effet de resituer dans une certaine mesure le contexte sociodémographique dans sa réalité.
- le souhait de valoriser le capital foncier, souvent le seul disponible, notamment par la confirmation pour les ayant-droits de leur « droit au sol » et par la démarche de transmission du patrimoine, assorties ou non de régularisation juridique pour les propriétés indivises (sortie du statut d'indivision). La promotion sociale passe nécessairement par la propriété du logement, ceci dans le prolongement d'une tradition très ancienne.

Le volume des demandes de construction et d'installation constitue un indice probant de ces attentes. Près de 200 demandes d'adaptations du document d'urbanisme, allant jusqu'à la modification du statut règlementaire du terrain dans

le plan d'occupation des sols à des fins de constructibilité, sont enregistrées par les services de la mairie.

#### 4. Besoins liés à l'évolution démographique et à l'évolution du parc

- Au regard des perspectives démographiques (Chapitre 1), les hypothèses de besoins s'établissent comme suit.

Scénarios d'évolution démographique	Rythme d'évolution démographique	Besoins en résidences principales à l'Horizon	
		2025	2035
Poursuite de la baisse démographique	-0.5% par an	110	350
	-0.2% par an	200	
Tassement démographique	+0.1 à	260 à	450 à
	+0.2% par an	360	580

- Au regard de l'évolution du parc, il convient de prendre en compte les besoins en résidences secondaires, en liaison, notamment avec l'évolution touristique attendue et de la pratique de la double résidence liée, comme nous l'avons mentionné plus haut à l'échouage massif des sargasses. Les scénarios formulés se basent sur la reprise de la représentation des Résidences secondaires se traduisant par un ratio *Résidences secondaires/Résidences principales*, de l'ordre de 14-15%.
- Au regard de l'état du parc dans le centre-bourg, les prévisions intégreront le solde des besoins de logement et de relogement liés aux programmes de renouvellement –restructuration intéressant les quartiers Nord et Sud, ainsi que les créations nouvelles ( en constructions libres) qui pourront y être développées.

**La commune choisira un scénario qui répond au mieux aux objectifs qu'elle précisera dans le projet d'aménagement et de développement durable et aux choix qu'elle entend mettre en œuvre en matière d'aménagement urbain et d'habitat conformément aux principes majeurs énoncés dans l'article L 121-1 du code de l'urbanisme**

#### 5. La demande locative sociale

Annee	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
Nombre demandes	18	10	12	13	16	16	16	14.43
Dont hors mutation	16	9	10	9	13	12	10	11.29
Dont datant de 3 ans et +	0	0	0	1	1	2	1	0.71
Dont motif prioritaire DALO	4	3	5	3	4	9	5	4.71
Dont revenu inférieur à 1000 euros	13	7	6	5	13	11	8	9.00
Demandeurs ages de 60 ans ou +	1	2	3	3	6	6	8	4.14
Chambre/T1	2	1	2	1	4	2	2	2.00
T2	3	2	1	5	6	9	7	4.71
T3	9	5	1	3	2	3	3	3.71
T4	4	2	7	3	3	2	4	3.57
T5 et +	0	0	1	1	1	0	0	0.43

Le nombre de demandes de logements sociaux enregistrées en 2021 concernant Capesterre est jugé trop bas pour donner lieu à un traitement abouti. L'essentiel des demandes s'exprime sur Grand-Bourg (43.3%) et Saint-Louis (50.6%), la demande ici coïncide avec la réalisation des programmes de restructuration et de construction de la RHI multisites). On peut penser qu'au niveau de Capesterre il existe une externalité de la demande locale qui se justifierait par la recherche d'un rapprochement avec le pôle d'activité et d'emploi, ou proximité des équipements et services régionaux de Grand-Bourg. Ce seul argumentaire pourrait justifier le besoin d'une démarche de type PLH (plan local de l'habitat).

La commune ne dispose pas d'observatoire de la demande sociale et, sur le plan intercommunal, il n'existe pas de plan local de l'habitat (PLH), encore moins de plan sectorisé d'actions en direction du logement social : gestion des besoins spécifiques, gestion du parcours social des attributaires, actions d'insertion par le logement.

En l'absence d'outils de référence, on se basera sur les données de connaissance qualitative de la demande et des besoins traités par l'Observatoire de l'Habitat/971.

## 6. Besoins en équilibre social de l'habitat

### 6.1. Le contexte

Le diagnostic territorial préalable montre que la population de Capesterre de Marie Galante peut s'appuyer sur un profil jeune et actif, ce qui constitue une potentialité encore forte pour la commune. Il souligne également la confirmation du processus de vieillissement de la population et la part de plus en plus significative des tranches d'âges avancés.

Ces deux tendances doivent nourrir le choix d'une perspective adaptée en matière d'habitat qui s'attachera à :

- satisfaire les besoins en logements et prendre en compte les besoins « exogènes » (migrants, , retour d'actifs migrants, retraités) :
- répondre à la demande en nombre ;
- assurer l'équilibre social de l'habitat entre besoins et offre, tout en assurant un développement harmonieux du territoire (amélioration du cadre de vie) sur la base de la configuration sociodémographique synthétisée dans le §1.3 de la section E du chapitre 1 ci-dessus ;
- développer une offre sociale dans les sites de renouvellement urbain (restructuration, extension) en optant pour une offre sociale dans le tissu rural. Une partie de ces besoins pourrait être satisfaite dans le cadre des STECAL
- prendre en compte les besoins collectifs et individuels (équipements et services) des populations âgées et isolées et des actifs d'âges jeunes..

## 6.2. Les populations prioritaires et le plan d'actions communal

Le recoupement des données disponibles, partielles généralement, autorise néanmoins une identification des populations prioritaires au regard de la problématique du logement. La commune tirant profit de l'expérience en cours de la restructuration urbaine, propose un plan d'actions d'ensemble qui s'inspire de la démarche du plan local de l'habitat et qui cible les catégories sociodémographiques et socioéconomiques mises en évidence dans le chapitre 1 ci-dessus:

- Actifs jeunes entrant dans la vie active et jeunes ménages avec couples sans ou avec enfant(s) : besoins en locatif social et de suivi du parcours social (perspective souvent exprimée d'accession). La priorité donnée à cette catégorie vise en outre la lutte contre l'exode.
- Relogement des ménages concernés par la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable : logement social en accession, logement locatif, promotion sociale.
- Réalisation de programmes d'habitat susceptible de contenir l'externalisation de la demande dans l'optique d'une repopulation de Capesterre dans le secteur de Bigotte/Les Caps et des llots Nord du Bourg, et autour ou dans les pôles ruraux conforté par les STECAL pour rentabiliser les équipements existants (dont écoles).
- Le plan d'actions en matière d'habitat devra s'appuyer sur des actions d'insertion, en particulier au profit des familles monoparentales et des personnes isolées.
- Une attention particulière est en phase de développement et demande à être amplifiée en direction des personnes âgées par :
  - des actions d'accompagnement dans le cadre du maintien à domicile de personnes âgées isolées ;
  - d'une structure d'hébergement de type EPAHD (de préférence dans la périphérie immédiate de l'agglomération-centre) ;
  - des logements adaptés créés dans les programmes de RHI du bourg Sud.
- Actions d'amélioration du bâti portant spécifiquement sur les llots du centre-bourg
  - par le biais d'une OPAH développée sur les trois bourgs de Marie-Galante ;

- pour le repeuplement du bourg de Capesterre en rapport avec la dynamique urbaine des îlots renouvelés, et pour réduire les situations de vacance.

## 7. L'offre sociale d'habitat liée au renouvellement urbain

Annee	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
Parc locatif social	70	70	70	70	69	70	70
Taux de vacance	5.80	8.70	17.91	21.82	21.28	25.93	16.91
Loyer moyen	5.31	5.41	5.44	5.41	5.44	5.47	5.41
LLS	32	32	32	32	32	32	32
LLTS	38	38	38	38	37	38	38
PLS	0	0	0	0	0	0	0
Individuel	29	29	29	29	29	29	29
Collectif	41	41	41	41	40	41	41
Chambre/T1	0	0	0	0	0	0	0
T2	5	5	5	5	5	5	5
T3	29	29	29	29	29	29	29
T4	32	32	32	32	31	32	32
T5 et +	4	4	4	4	4	4	4

L'état actuel du parc en site urbain appelle une nécessaire restructuration et une réhabilitation lourde des îlots du centre –bourg jouxtant la rue de la Marine, la rue Bade, la rue du Maréchal Leclerc et le chemin des Galets.

La démarche de renouvellement urbain est déjà engagée. Dans la programmation moyen et long terme, elle devra combiner

- la poursuite des programmes de construction de logements-relogement, dont la tranche 2 (Bourg Sud)
- la recherche de la qualité urbaine à partir des actions de type RHI
- la gestion et la mobilisation des « dents creuses »,
- le traitement des cœurs d'îlots (résorption de l'insalubrité ponctuelle, recherche d'une densification) ;
- le rattachement du tissu urbain et le front de mer (amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du bourg) ;
- l'amélioration de l'habitat et la mise en place d'un programme de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de l'agglomération principale et des quartiers ruraux..

Les besoins qui en résultent se présentent comme suit.

- Bilan Logement/Relogement

- Besoins liés à l'opération RHI 80 logements
- Consécutifs aux démolitions : 41
- Consécutifs à la décohabitation : 39

- Répartition des besoins par type logement
- LLS : 72
- LES : 27
- Solde Logement/Relogement + 19 logements

Il existe des situations sociales intéressant les ménages actifs jeunes ou moins jeunes qui ne peuvent être prises en compte dans l'attribution des logements sociaux (locatifs ou accession). Pour cette catégorie de ménages, il peut être envisagé une solution de type logement intermédiaire locatif ou accession (produit fini) ou de type construction libre sur parcelle aménagée dans le cadre des STECAL pour ce qui est des zones rurales.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain concernant le bourg et sa périphérie, les possibilités qui sont offertes sont au nombre de 14 et proviennent de la mobilisation des terrains en dents creuses ou de démolitions/substitutions.

Dans le prolongement de l'action foncière de l'opération RHI, compte tenu des disponibilités existantes en partie Nord (chemin des Galets), il a été envisagé une opération d'aménagement de type lotissement d'une vingtaine de parcelles destinées à la construction libre et à faciliter la recherche de solution pour certains cas de démolition. L'opération mériterait d'être revue dans le sens d'une optimisation de la ressource foncière disponible par densification et orientée vers une véritable mixité urbaine. La partie est de la route des galets à la sortie du bourg a vocation d'aménagement d'équipement public et sera l'objet d'une OAP.

## CHAPITRE 5

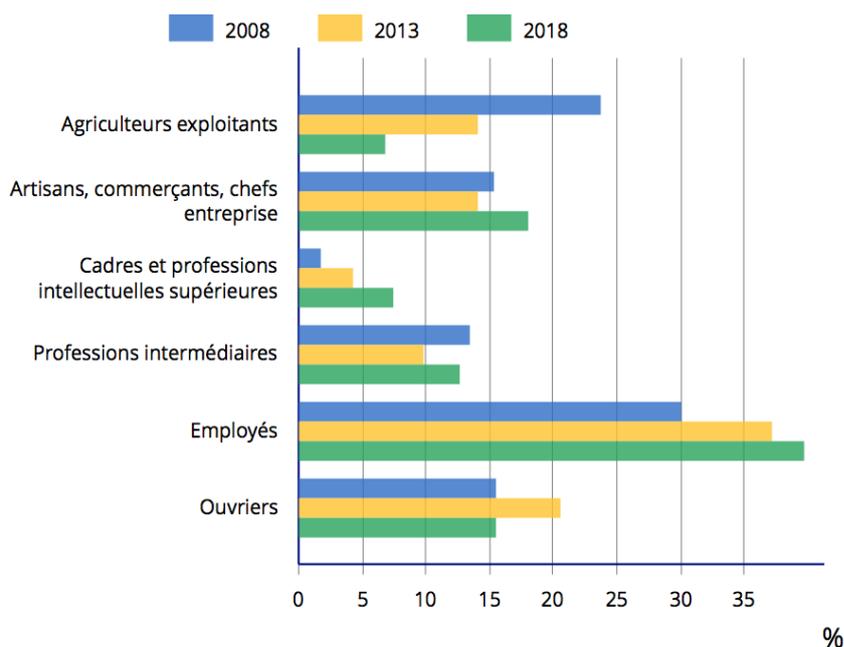
# Les évolutions socio-économiques

### A. Le profil socio-économique <sup>(1)</sup>

La population active recensée en 2018 pour Capesterre s'élève à **1 254 personnes**. Elle marque une baisse de -7.7% par rapport à l'estimation de 2008.

#### 1. Le niveau d'activité de la population

Capesterre de Marie Galante : population active de 15 à 65 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



- Dans le contexte marie-galantais, la commune de Capesterre se signale par
  - une forte baisse de la représentation des catégories du secteur primaire en particulier le secteur agricole (6.8% de la population active en 2018 contre 15.5% en 1999) ;
  - une progression des artisans, commerçants et chefs d'entreprises;
  - une nette augmentation des cadres en même temps que les professions intermédiaires diminuent;
  - une augmentation de la catégorie « Employés », soit un actif sur trois en 2018;
  - une diminution de la catégorie « Ouvriers » en 2018.

Capesterre de Marie Galante : population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
<b>Ensemble</b>	<b>1 359</b>	<b>938</b>	<b>1 208</b>	<b>857</b>	<b>1 254</b>	<b>881</b>
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	163	159	83	79	75	60
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	127	127	107	87	149	134
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	36	36	51	47	80	75
<i>Professions intermédiaires</i>	188	147	150	150	144	124
<i>Employés</i>	449	306	419	296	468	343
<i>Ouvriers</i>	271	164	284	197	254	144

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Capesterre de Marie Galante : Situation de la population active de 15 à 64 ans

	2008	2013	2018
<b>Ensemble</b>	<b>2 080</b>	<b>1 954</b>	<b>1 991</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>64,6</b>	<b>62,1</b>	<b>59,0</b>
Actifs ayant un emploi en %	45,6	45,9	43,9
Chômeurs en %	18,9	16,2	15,0
<b>Inactifs en %</b>	<b>35,4</b>	<b>37,9</b>	<b>41,0</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,8	8,2	11,8
Retraités ou préretraités en %	9,2	9,3	4,9
Autres inactifs en %	17,5	20,4	24,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

La baisse de la population active dans l'agriculture accompagne et semble traduire l'effritement de la capacité d'entraînement économique du secteur et explique en partie, avec l'émigration, la baisse de la population active.

Il ressort de ces paramètres que la population inactive est progressivement plus importante. En effet, le rapport Inactifs/Actifs, qui permet d'évaluer le niveau d'activité local, donne pour 2018 un ratio de 1 inactif pour 1.5 actif environ. Le ratio est sensiblement élevé comparativement aux valeurs des autres communes de Marie-Galante qui expriment déjà une absence de dynamisme du marché de l'emploi et de l'activité. Il faut noter une légère amélioration due plutôt à la contraction des effectifs d'inactifs chômeurs.

## 2. L'activité et l'emploi

### 2.1 L'activité et l'emploi dans la commune de Capesterre

Capesterre de Marie Galante : Chômage au sens du recensement des 15-64 ans

	2008	2013	2018
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>394</b>	<b>316</b>	<b>299</b>
Taux de chômage en %	29,3	26,0	25,5
Taux de chômage des 15 à 24 ans	46,7	52,2	39,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	31,0	25,3	25,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	6,7	12,0	19,9

### Capesterre de Marie Galante : emploi et activité

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	631	581	516
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	960	917	899
Indicateur de concentration d'emploi	65,6	63,3	57,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	50,2	45,9	42,6

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

#### 2.1.1 Actifs ayant un emploi ou une activité

La population active occupée (ayant un emploi ou une activité et résident dans la zone) de la commune diminue passant de 960 en 2008 à 899 en 2018 soit une baisse de -6%. Le mouvement récent se situe dans la tendance de contraction de longue durée qui affecte l'ensemble de Marie-Galante (avec une ampleur moindre pour Grand-Bourg).

#### 2.1.2. Actifs demandeurs d'emploi en fin de mois

Parallèlement aux mouvements observés, on note une diminution mesurée du taux de chômage d'environ 4% entre 2008 et 2018, l'essentiel de la baisse se manifestant entre 2008 et 2013, soit une tendance constante constatée sur Marie-Galante depuis le milieu des années 1990. Le nombre d'actifs demandeurs d'emploi en fin de mois s'élève à **299 personnes en 2018** pour Capesterre. Le ratio « Chômeurs de la catégorie A / Actifs occupés (ayant un emploi) passe ainsi de 0.42 à 0.33 et la baisse du taux de chômage ramené à la population active se répercute faiblement.

## B. Analyse de l'emploi et des problématiques socioéconomiques

Capesterre de Marie Galante : lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la commune

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	960	100	917	100	898	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	550	57,2	467	50,9	418	46,5
dans une commune autre que la commune de résidence	411	42,8	450	49,1	481	53,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

## 1. Le taux d'emploi sur place diminue sensiblement

Le nombre d'actifs exerçant un emploi ou une activité dans la commune et résidant dans Capesterre s'élève à **418 personnes en 2018**. L'effectif baisse de **-24 %** par rapport à la valeur de 2008 (550 personnes).

Il ressort que le taux d'emploi sur place dans la commune continue à baisser depuis 2008 : 57.2 % des actifs sont occupés localement en 2008 contre 46.5 % en 2018.

## 2. Les emplois présents dans la commune demeurent faibles

Le ratio « Emplois communaux/Population active ayant un emploi résidant dans la commune » ressort à **57.3 % en 2018** contre 66.1% en 1999.

Il y a donc un déséquilibre entre le nombre d'emplois communaux et le nombre d'actifs occupés. La commune offre environ six emplois pour dix actifs résidant sur son territoire, ce qui constitue un défi en termes de redéploiement économique. Le volume des sorties d'actifs communaux peut s'expliquer par un déséquilibre entre qualifications requises pour les emplois offerts dans la commune et le niveau de qualification des actifs communaux

## 3. Le diagnostic d'après les indicateurs sociométriques (Données 2018-insee 2022)

INDICATEURS SOCIOMETRIQUES	NATURE DU RATIO	2008	2013	2018
Taux d'activité brute	Population active/population Totale	<b>39.4%</b>	<b>36.5%</b>	<b>38%</b>
Taux d'activité réelle	Actifs ayant un emploi/ Population active	<b>27.2%</b>	<b>25.8%</b>	<b>26.7%</b>
Taux de chômage au sens Insee	Chômeurs/population active	<b>29.3%</b>	<b>26%</b>	<b>25.5%</b>
Taux d'emploi sur place	Actifs ayant un emploi et travaillant à Capesterre	<b>57.2%</b>	<b>50.9%</b>	<b>46.5%</b>
« Emplois communaux » occupés par actifs résidant hors de Capesterre		<b>42.28</b>	<b>49.1%</b>	<b>53.5%</b>
Taux d'emploi Hommes				<b>44.2%</b>
Taux d'emploi Femmes				<b>43.7%</b>

Statut Salariés		57.4%	63.7%	70.9%
Non salariés		42.6	36.3	29.1%

CAPESTERRE

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'EMPLOI 2008-2018 DE

- **L'emploi salarié** est de loin le plus important en 2018 et représente près des ¾ des emplois. Les femmes représentent 38.3% en 2018 contre 34.6 en 2008.
- **L'emploi non salarié**, dans la même période, a fortement diminué de – 31.6% probablement en lien avec la baisse des activités du secteur primaire en particulier l'agriculture et la pêche.

#### 4. Les problématiques socioéconomiques liées à l'évolution du chômage

Capesterre de Marie Galante : évolution du chômage par tranche d'âge (2008)

	2008	2013	2018
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>394</b>	<b>316</b>	<b>299</b>
Taux de chômage en %	29,3	26,0	25,5
Taux de chômage des 15 à 24 ans	46,7	52,2	39,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	31,0	25,3	25,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	6,7	12,0	19,9

- **Le chômage de longue durée**

Le chômage de longue durée est la caractéristique principale. La part des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an représente 45.3% des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues au 31/12/2018. Elle illustre autant que de besoin les déséquilibres entre, d'une part, un tissu économique marie-galantais fait de très petites entreprises et une offre d'emplois limitée qui en résulte et, d'autre part, une demande d'emploi salariée exprimée.

- **Le chômage des femmes**

Le taux d'activité féminin a augmenté en particulier dans la catégorie salariés. Cependant, au regard du chômage, la situation semble plus grave pour elles dès lors que les actifs féminins représentent 56.2% du total des chômeurs en 2018. Près de 72.7% des actifs féminins ont moins de 50 ans.

- **Le chômage par âge**

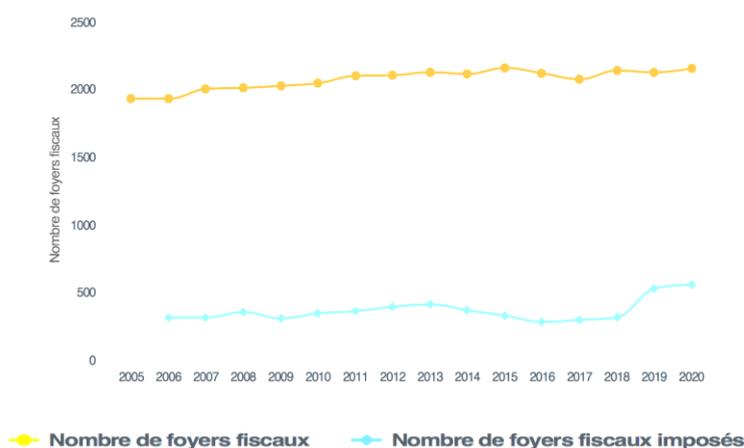
Les classes d'âges d'actifs de moins de 54 ans enregistrent une diminution de leur de chômage respectifs entre 2008 et 2018 en raison de l'émigration. Par contre les plus de 54 ans qui sont moins enclins à la mobilité voient leur taux de chômage multiplié par 3 durant la même période.

## 5. Le niveau des salaires et des revenus est faible

Les données, fournies par les services fiscaux, relatives aux salaires et revenus croisées avec les données sociales disponibles traduisent une situation socioéconomique plus ou moins précaire sur Capesterre.

### 5.1. Bilan revenus

Capesterre de Marie Galante : évolution du nombre de foyers fiscaux



Impôt sur le revenu 2020	Capesterre	Moyenne des villes
Nombre de foyers fiscaux	2 147	1 119
Nombre de foyers fiscaux imposés	547	570
Part des foyers fiscaux imposés	25,5 %	49,8 %

Source : JDN d'après ministère de l'économie

Les informations disponibles concernant les revenus imposables en 2020 (source Insee) permettent de souligner:

- une très faible proportion de foyers fiscaux imposables : 25.5% en 2020 pour 18.1% en 2006. Comparée à la valeur moyenne nationale (49.8%).

-

#### Capesterre de Marie Galante : foyers fiscaux par niveau de revenus en 2020

Tranche de revenus fiscaux en 2020	Nombre de foyers fiscaux	Part foyers fiscaux
------------------------------------	--------------------------	---------------------

Moins de 10 000 euros	1 209	56,31 %
De 10 000 à 12 000 euros	107	4,98 %
De 12 000 à 15 000 euros	165	7,69 %
De 15 000 à 20 000 euros	213	9,92 %
De 20 000 à 30 000 euros	212	9,87 %
De 30 000 à 50 000 euros	172	8,01 %
De 50 000 à 100 000 euros	nc	nc
Plus de 100 000 euros	nc	nc

Source : JDN d'après ministère de l'économie

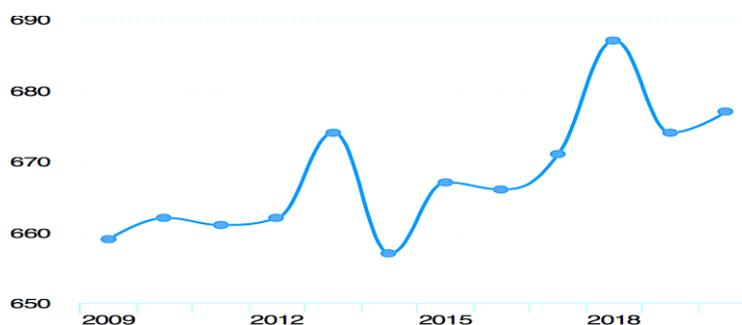
- le revenu net déclaré moyen (ensemble des foyers fiscaux) se situe en deçà de 10 000 €

- l'ensemble des foyers fiscaux imposables, entre 2006 et 2020 augmente néanmoins de 9.8% et le mouvement apparaît remarquable pour Capesterre en raison de l'adressage mis en place par la commission compétente pour les impôts locaux.

## 5.2. Bilan socioéconomique

Les revenus des ménages liés aux indicateurs d'activité et d'emploi sont globalement limités et souvent dispersés entre plusieurs sources et reposent sur une forte dépendance aux transferts sociaux et des aides diverses. Les données sociales disponibles (source CAF) rendent compte d'une précarité sociale.

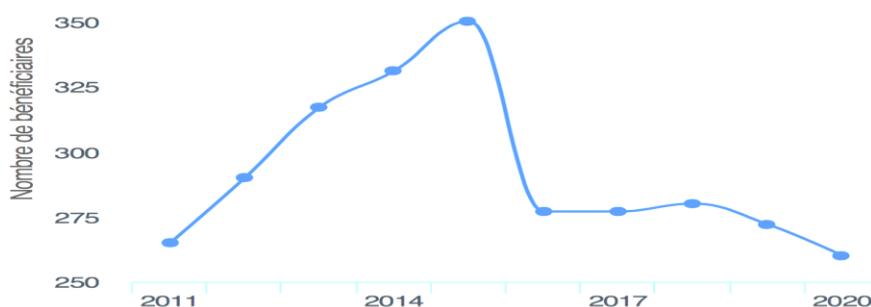
Capesterre de Marie Galante : nombre d'allocataires CAF (2020)



Source CAF

Le nombre de bénéficiaires CAF est de 677 (ménages ou individuels) soient 20.6% de la population totale.

## Capesterre de Marie Galante : Evolution des bénéficiaires du RSA



2020	Capesterre-de-Marie-Galante	Pourcentage de la population
Bénéficiaires du RSA	260	7,9 %
- bénéficiaires du RSA majoré	20	0,6 %
- bénéficiaires du RSA socle	240	7,3 %

Sources : CAF

- un nombre élevé d'allocataires, mais qui évolue peu au cours des dernières années : 661 allocataires en 2011 ; 677 en 2020 ;
- une progression du nombre d'actifs bénéficiaires d'un revenu garanti (+10.4% entre 2008 et 2020) ;
- une baisse du nombre de bénéficiaires de ressources constituées à 50% ou plus de prestations sociales.

Les mouvements constatés sont liés à l'évolution sociodémographiques de la commune : on note ainsi une augmentation de 10% du nombre d'allocataires isolés entre 2009 et 2011 pour une progression évaluée à 16% pour l'ensemble de Marie-Galante.

Le contexte traduit par les données sociales (Observatoire de l'Habitat DEAL / CAF) s'explique par :

- un nombre élevé d'allocataires bénéficiaires du RSA sous toutes ses formes (520 soient près de 16% de la population) qui, cumulés avec les allocataires adulte handicapé ( 61 en 2020 ) portent les bénéficiaires de ces deux prestations à 581 soit environ 86 % du total des allocataires de la CAF ;
- les ressortissants bénéficiaires d'une allocation de logement (familiale ou sociale) correspondent à 7.6 % sans compter les APL et l'ALS dont les données ne sont pas disponibles.

Capesterre de Marie Galante : bénéficiaires de l'aide au logement



2020	2015 Capesterre-de- Marie-Galante	2018 Pourcentage de la population
Bénéficiaires de l'aide au logement	98	3,0 %
- bénéficiaires de l'APL (aide personnalisée au logement)	nc	nc
- bénéficiaires de l'ALF (allocation de logement à caractère familial)	54	1,6 %
- bénéficiaires de l'ALS (allocation de logement à caractère social)	nc	nc
- bénéficiaires de l'Allocation pour une location immobilière	91	2,8 %
- bénéficiaires de l'Allocation pour un achat immobilier	7	0,2 %

Sources : CAF

Ces données complètent l'analyse établie sur la structure familiale (situations sociodémographiques) dans le chapitre 3 ci-dessus et constituent des indicateurs guidant et justifiant les choix en équilibre social de l'habitat (3<sup>e</sup> Partie du Rapport).

## C. Prévisions socioéconomiques/Besoins d'emplois

### 1. Diagnostic/Enjeux

- La population active de Capesterre a baissé passant de 64.6 % en 2008 à 59% en 2019. Dans cette population, la part des actifs entre 25 et 54 ans représente près de 73% de la population active, tout en participant de manière relative au « creux » démographique constaté de la tranche d'âges pour Marie-Galante. Dans le même temps, les actifs plus âgés maintiennent leur participation, ce qui confirme la progression du vieillissement de la population. Par ailleurs, la commune de Capesterre se signale par un dynamisme équivalent des populations actives féminine et masculine.

Il y a donc là un ensemble d'enjeux d'ordre structurel liés à l'absence de réponses en nombre en matière d'emploi et, dans une grande mesure, à la faiblesse du dynamisme économique.

- Les effectifs d'actifs ayant un emploi ont faiblement diminué passant de 45.6% en 2008 à 44% en 2019. Les mouvements suivent la tendance générale de stagnation sur Marie-Galante. La baisse moins prononcée de l'emploi féminin permet d'amorcer un équilibrage dans la répartition par sexe de la population active occupée.

- Le taux de chômage diminue passant de 18.9% en 2008 à 15% en 2019, mais reste élevé et pèse sur les effectifs d'actifs. En effet, la tendance est sans doute consécutive aux effets de l'émigration et à la baisse des effectifs d'actifs jeunes.
- Le tissu économique de la commune de Capesterre ne propose pas d'emplois suffisants permettant l'occupation des actifs résidents. Le taux d'emploi sur place a nettement diminué passant de 57.2% en 2008 à 46.5 en 2018, ce qui conditionne les mouvements alternants (commune de travail) ou explique en partie le phénomène migratoire. Dans ce contexte, la commune de Grand-Bourg constitue le principal pôle d'emplois du pays, surtout dans le tertiaire : consolidation de la plate-forme de commerces et de services, pôle administratif et niveau d'équipement régional.

## 2. Enjeux/Perspectives

- Au regard des diagnostics précédents, la problématique de l'équilibre du territoire de l'île et des déplacements est posée.
- L'enjeu majeur est surtout la lutte contre la dépopulation dont la cause migratoire se justifie par le sous-emploi conséquence d'un espace économique insulaire réduit qui interfère sur la structure sociodémographique.
- Les perspectives économiques devraient être en conséquence formulées au regard des besoins actuels et futurs : d'une part, fixer les populations en développant une trame d'activités renouvelée ; d'autre part, réduire de manière effective le chômage et le sous-emploi à la faveur du développement de nouveaux secteurs d'appui.

Dans ce champ de perspectives, le PLU doit être un outil d'orientation et de cadrage qui met en cohérence les moyens organisationnels et réglementaires devant impulser les activités, susciter les innovations et revitaliser les secteurs traditionnels.

## 3. Prévisions socioéconomiques/Besoins

### ❖ Part des effectifs d'âges 25-54 ans

Horizon	2009	2015	2019	2025	2030
Population active totale correspondant aux (effectifs 20-59 ans)			72.8	74%	75%
<p><i>Hypothèses retenues (en tenant compte de l'impact du vieillissement de la population. Taux d'activité</i></p>					

Les prévisions sont établies pour un horizon 2025, c'est-à-dire un terme qui se veut être plausible. Au-delà, les projections risquent d'être peu fiables en raison d'une évaluation difficilement maîtrisable des paramètres sociodémographiques notamment l'ampleur et la structure des flux migratoires touchant la population active. Une simulation pour 2030 est cependant introduite. Compte tenu des tendances observées et en partant des indicateurs d'activité et d'emploi des quinze dernières années, on peut raisonnablement estimer les besoins à moyen et à long terme en se basant sur les scénarios de référence (Chapitre 1).

### Traduction des scénarios socioéconomiques

- **Scénario1**

Scénario 1	Horizon			
	2015	2020	2025	2030
Prévisions démographiques	3 310	3 290	3 250	3 220
Hypothèse Taux d'activité	61%	59%	57%	53%
Effectifs d'actifs estimés	1 260	1 180	1 160	1 150
Population active occupée	922	890	910	930

**Le scénario 1 indique la reprise du mouvement de baisse de l'activité et de l'emploi des années 1990, en liaison avec la poursuite de la dépopulation de la population locale.**

**Le scénario devrait s'accompagner d'un impact élevé du chômage, même si l'hypothèse admet au moins le maintien du rythme actuel des flux migratoires.**

**Seulement entre 35 et 50 emplois nouveaux pourront être créés dans cette hypothèse.**

- **Scénario2**

Scénario 2	Horizon			
	2015	2020	2025	2030
Prévisions démographiques	3 350	3 300	3 330	3 370
Hypothèse Taux d'activité	61%	61%	63%	64%
Effectifs d'actifs estimés	1 260	1 240	1 290	1 320
Population active occupée	922	910	940	980

**Le scénario 2 traduit une rupture du modèle de développement actuel et exprime une amorce de diminution réelle du chômage et du sous-emploi à l'échelle de Marie-Galante.**

**Mais les flux migratoires continueront à impacter les classes d'actifs jeunes même si le rythme sera probablement inférieur au trend actuel.**

**Entre 80 et 150 emplois nouveaux pourront être créés à Capesterre d'ici l'horizon long terme.**

- **Scénario3**

Scénario 3	Horizon			
	2015	2020	2025	2030
Prévisions démographiques	3 430	3 450	3 550	3 660
Hypothèse Taux d'activité	61%	61%	65%	67%
Effectifs d'actifs estimés	1 260	1 240	1 370	1 395
Population active occupée	922	920	990	1 150

**Le scénario 3 exprime une orientation plus franche du développement de l'activité économique régionale et locale, probablement à partir de 2020 ou un peu avant.**

**Il traduit une diminution réelle du chômage qui pourrait être ramené à la situation moyenne actuelle de la Guadeloupe, autour de 20-22%.**

**L'impact des flux migratoires serait en conséquence moindre ; Environ 170 emplois nouveaux sont escomptés autour de 2020 et l'essentiel de la dynamique est attendu entre 2020 et 2030. A l'horizon long terme, les prévisions de création sont de l'ordre de 330 emplois.**

**Autrement dit, pour enclencher la dynamique de l'emploi (lutte contre le chômage) et infléchir la tendance migratoire dès le court terme (scénario 2 minimum), il faudra créer sur le moyen terme entre 80 et 150 emplois nets tous secteurs d'activités confondus et engager sur la période une perspective réaliste de renouvellement des bases du développement, avec une consolidation sur le long terme**

## CHAPITRE 6

# L'activité économique : contexte et perspectives

## A. Le contexte économique régional et local

### 1. Le contexte économique de Marie-Galante

#### 1.1. Une situation de retard de développement

L'analyse de la situation des différents secteurs économiques présents sur Marie-Galante met en évidence des faiblesses structurelles qui masquent des atouts indéniables. Le bilan Diagnostique du territoire précédant la mise en place du Plan de Développement Durable de Marie-Galante (Agenda 21, Charte de développement) est le suivant :

#### ❖ **Bilan socioéconomique**

L'état des lieux au plan général de Marie-Galante atteste d'une dégradation de la situation économique de l'île qui a des implications sur le contexte socioéconomique :

- Un niveau de chômage en baisse qui demeure cependant élevé (15% en 2019 au sens Insee), du au repli du nombre de demandeurs d'emploi au cours des dernières années et compte tenu de l'évolution à la baisse des effectifs de population, de la relative stagnation de la population active et du processus de vieillissement.
- Une diminution constante du nombre d'actifs bénéficiaires de revenus minimums en raison de l'émigration. La proportion reste cependant en baisse
- Un faible développement des activités économiques, conjugué à la baisse démographique, qui ne génère pas une fiscalité locale apte à alimenter les ressources collectives ajouté à un niveau élevé de non recouvrement.
- Des revenus des ménages liés aux indicateurs d'activité et d'emploi, globalement limités et souvent dispersés entre plusieurs sources, avec un différentiel entre communes au profit de Grand-Bourg, et reposant sur une forte dépendance aux transferts sociaux et aux aides diverses.

#### ❖ **Bilan économique**

- Un tissu économique marqué par des handicaps de structure :
  - des activités de service se superposant de plus en plus aux activités de base, tout en étant sous dimensionnés par rapport aux besoins de proximité de la population et aux besoins de l'ensemble de Marie-Galante.
  - une structure d'entreprises de très petite taille, faiblement pourvoyeuses d'emplois et de statut familial quelle que soit la branche d'activité, fragilisées par l'insuffisance des moyens financiers et techniques, malgré la dynamique entretenue par le savoir faire des hommes.

- une activité agricole centrée sur la monoculture cannière et dont le dynamisme est freinée par une structure de petites exploitations, ce qui a comme corollaires des insuffisances notoires en termes de productivité et l'endettement de la profession ;
- des perspectives de plus en plus complexes pour la filière canne/sucre/rhum au regard notamment des difficultés économiques et techniques de l'unité agro-industrielle de Grande-Anse et des variations à la baisse des productions de canne et de sucre.
- Un niveau d'investissements publics inférieur à la moyenne départementale lié en grande partie à la faiblesse de la capacité d'autofinancement et d'emprunt des communes, compensée néanmoins par les programmes d'aménagement et d'équipement en charge de la Communauté des Communes de Marie-Galante.
- Des handicaps liés à la « double insularité »
  - générant un surcroît de charges en frais d'approche qui interfèrent sur le niveau des prix ;
  - induisant la mise en place d'une politique effective de continuité territoriale, la maîtrise des coûts de transports (aériens et maritimes) et des frais d'approche et l'application de mécanismes de compensation pertinents et pérennes.

## **1.2. Des perspectives plausibles de développement s'appuyant sur des atouts et des potentialités**

- Les ressources naturelles, environnementales et patrimoniales sont préservées, la qualité et les potentialités des espaces et des milieux particulièrement identifiés au niveau de Capesterre sont reconnues.
- Le cadre de vie affirmé et spécifique exprimé par les modes d'habiter, les traditions en rapport avec le territoire et par la diversité des pratiques constitue un atout majeur pour un développement intégré de l'île.
- L'existence de gisements d'emploi (classes d'âges actifs jeunes), mais confrontés aux problématiques du chômage et de l'émigration.
- La présence d'infrastructures primaires de liaison et de communication, d'équipements structurants dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé, des communications et des transports dont le niveau actuel doit néanmoins être relevé et la pérennité réaffirmée.

## **2. Le contexte économique de Capesterre**

### **2.1. L'emploi selon le secteur d'activité**

Capesterre de Marie Galante : L'emploi selon le secteur d'activité

	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	653	100,0	520	100,0	509	100,0	51,9	72,0
Agriculture	155	23,7	101	19,4	50	9,9	29,8	30,2
Industrie	44	6,7	46	8,8	29	5,8	34,1	83,3
Construction	57	8,7	37	7,1	30	5,9	0,0	33,3
Commerce, transports, services divers	179	27,5	141	27,2	162	31,9	54,4	58,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	219	33,5	195	37,5	237	46,6	63,6	93,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

L'emploi recensé dans la commune (lieu de travail), selon le recensement de 2019 a globalement diminué. Les pertes enregistrées sont dues principalement à la baisse de la population occupée dans le secteur agricole. Les secteurs de commerces et de services publics et privés qui occupent désormais la majorité des actifs n'arrivent pas néanmoins à compenser ces pertes.

Les branches de commerce et de services marchands et non marchands entretiennent désormais l'emploi, mais sont limitées dans leur capacité à contenir le chômage et le sous-emploi. Elles sont essentiellement orientées vers les besoins de proximité de la population.

## 2.2. La base de l'activité économique de Capesterre reste l'activité agricole

- Malgré le recul de l'emploi enregistré dans les secteurs de production (agriculture, petite industrie, artisanat, pêche), la commune conserve un socle agricole et rural qui lui permet de préserver les occupations et utilisations du sol en milieu rural, de garantir la complémentarité avec les autres secteurs économiques et d'entretenir les pistes innovantes, dont le tourisme durable.
- Les potentialités en SAU se maintiennent. Le recensement général de l'agriculture de 2014 évalue la surface agricole utilisée (SAU) de la commune à **1 496 hectares en 2018**, soit 35.2% de la SAU de Marie-Galante et près de 40% du territoire communal.

Capesterre de Marie Galante : évolution de la SAU utilisée au cours des trente dernières années

	2010	2000	1988
<b>Capesterre-de-Marie-Galante</b>	<b>1502</b>	<b>1481</b>	<b>1551</b>
<b>Grand-Bourg</b>	<b>1627</b>	<b>1941</b>	<b>1960</b>
<b>Saint-Louis</b>	<b>1206</b>	<b>1316</b>	<b>1071</b>
<b>total</b>	<b>4335</b>	<b>4738</b>	<b>4582</b>
<b>écart décennal</b>	<b>-9%</b>	<b>3%</b>	
<b>écart sur 30 ans</b>		<b>-5,70%</b>	

Sources : Chambre d'agriculture (RGA 1988,2000,2010)

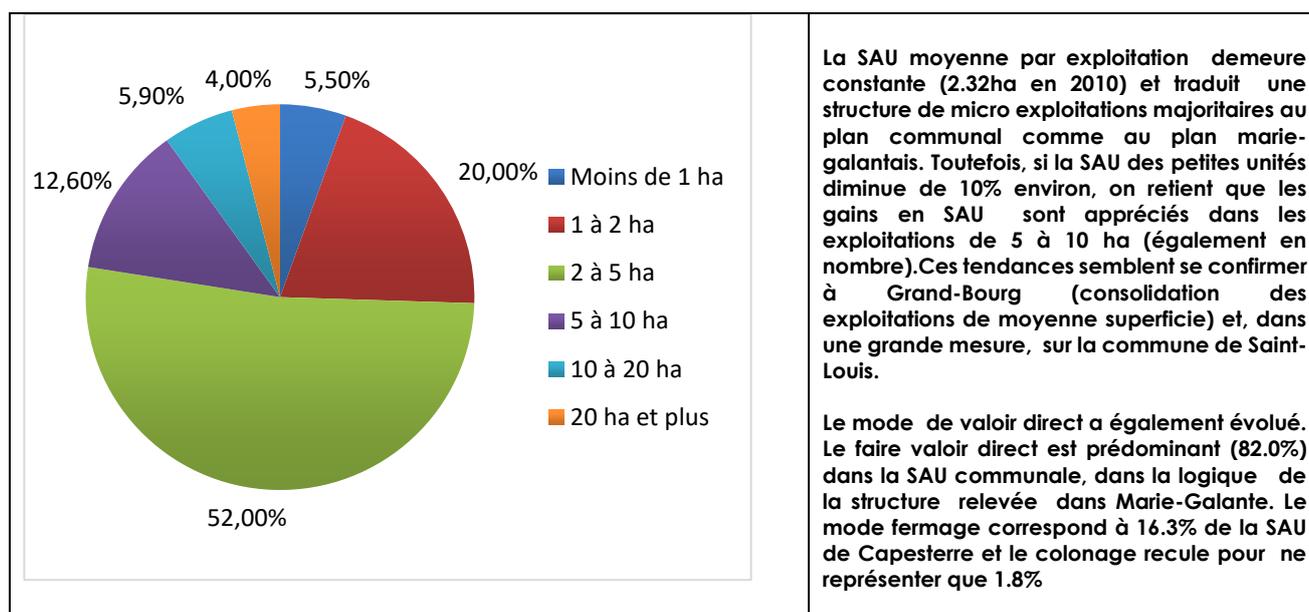
L'évolution sur 30 ans indique une diminution très faible de la SAU communale de - 6 ha compensée

## B. Les caractéristiques et l'évolution du tissu économique

### 1. L'économie agricole évolue mais se fragilise et n'entretient plus la population active

Trois paramètres sont mis en évidence dans ce diagnostic.

- **La tendance à la structuration des exploitations:** la baisse du nombre d'exploitations ( 684 en 1988 contre 586 en 2010) s'accompagne de mouvements de concentration sur des unités de taille moyenne à grande ce qui peut être un atout pour atteindre les objectifs de rendement et de productivité mentionnés dans le SAR de la Guadeloupe.



STRUCTURE DES EXPLOITATIONS (SAU) COMMUNE DE CAPESTERRE EN 2010 (RGA)

- **La population active occupée diminue sensiblement**

- La répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âges indique des mouvements de départs à la retraite ou d'abandon d'activité qui sont compensés par un mouvement relatif de rajeunissement de la profession (classes d'âges 25 -39 ans). Les chefs d'exploitation de 50 ans et plus représentent néanmoins 56.9% du nombre total d'exploitants.

Le taux de succession exprimée par les exploitants de 50 ans et plus est relativement bas. Ce paramètre peut traduire une absence de perspective quant à la lisibilité sur la pérennité de la vocation du foncier et à l'avenir de l'activité. Le statut juridique de la terre (indivision, rapport entre ayant-droits) est également contraignant.

- La population active agricole marque le mode d'activité, en faire valoir direct, exercé dans un cadre familial autour du chef d'exploitation. La baisse est sensible, de l'ordre de 40.7%. Cette caractéristique corrobore le bas taux de succession formulé.
- La population active, en conséquence, se restructure avec un salariat permanent et un salariat saisonnier dans une proportion de 1 permanent pour 3.5 saisonniers en 2010. Traduite en unités de travail annuel ou en quantité de travail d'une personne à temps

plein, la population active baisse de 25% entre les deux recensements (16.0% pour Saint-Louis).

- **L'économie cannière reste dominante** malgré des perspectives inquiétantes

Le sucre fait l'objet d'une concurrence internationale renforcée depuis la réforme en 2017 de l'organisation commune de marché du sucre et la fin des quotas sucriers. La filière canne – sucre – rhum des Outre-Mer françaises dépend fortement des subventions nationales et européennes, vouées à diminuer à court terme. La volonté de maintenir une filière structurante pour l'île amène donc à penser son repositionnement sur des segments où elle peut afficher une valeur ajoutée, la différenciant de la production des gros pays producteurs de sucre (canne et betterave).

L'usine sucrière de Grand-Anse pâtit depuis des années d'un sous-investissement qui ne lui permet pas de proposer la transformation du sucre vers des produits plus valorisés et la pénalise dans son fonctionnement sous l'effet de pannes répétées. Des projets de modernisation autour de la construction d'une centrale thermique qui ferait fonctionner l'usine ont été étudiés de manière plus ou moins avancée, ces projets ayant été désormais amenés à évoluer au vu de la panne qui a affecté la campagne 2021.

En 2021, au tout début de la campagne sucrière, la chaudière de l'usine de Grand Anse subit une panne importante, dont la réparation nécessite plusieurs mois d'arrêt. Des réponses de crise ont pu s'organiser, concrétisées en septembre par un « protocole d'engagement de remise en état de fonctionnement, de réparation et de modernisation de l'usine de Marie-Galante ». C'est désormais un nouveau projet industriel qui est attendu de la part de la SA Sucreries et rhumeries de Marie-Galante (SRMG).

- La sole cannière de Capesterre est évaluée à 1080 ha.

Les « surfaces toujours en herbe » (STH) représentent 29.1% de la SAU de Capesterre et augmentent modérément. L'accroissement des STH a coïncidé avec le développement du cheptel bovin dans la commune et, au plan marie-galantais, l'émergence d'une petite spécialisation de viande à herbe.

- Les surfaces exploitées en cultures légumières (68 ha) ont régressé modérément.

## 2. Les caractéristiques des entreprises hors agriculture traduisent une trame d'activités peu active

Capesterre de Marie Galante : évolution des créations d'entreprise



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

Capesterre de Marie Galante : créations d'établissements par secteur d'activité en 2021

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>42</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	4,8
Construction	10	23,8
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15	35,7
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	1	2,4
Activités immobilières	3	7,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	6	14,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	4,8
Autres activités de services	3	7,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

Le tissu économique de Capesterre se caractérise par deux niveaux structurels d'activités :

- Le premier niveau correspond à une échelle de structures et d'établissements exerçant des activités de proximité sur la base du statut de TPE. Autrement dit, les entreprises recensées sont dans leur grande majorité des structures limitées en taille (surface de vente, capacité de stockage, mode de gestion, niveau d'activité en chiffre d'affaires et en marge) comme en possibilité à susciter un dynamisme porteur de croissance et d'emploi. Elles ont une vocation d'accompagnement de l'habitat dans l'agglomération principale où elles sont plutôt dispersées, moins fréquemment présent dans les pôles ruraux. Leur implantation ponctuelle dans les sections participe à la desserte et à l'animation des espaces de vie.

Ce sont essentiellement des petits commerces ou des « lolos », parfois aménagés en libre-service, surtout dans le bourg, quelquefois agrémentés de buvettes ou complétés par une restauration chez l'habitant.

L'aire de chalandise « régionale » est captée par la diversité des prestations proposées (choix entre produits, magasins spécialisés, commerces non alimentaires), par la plate-forme de services marchands et non marchands développée dans Grand-Bourg et par les circuits de transports collectifs qui convergent tous sur le centre-ville de Capesterre. La présence des grands équipements (lycée, structures hospitalières, administrations décentralisées) facilite par ailleurs surtout l'attractivité économique de Grand Bourg.

- Le second niveau rassemble les équipements et établissements qui remplissent des activités de production ou de tourisme et la desserte du territoire. Ces structures, centrées pour l'essentiel sur Grand-Bourg, confèrent ainsi à cette commune un rôle de pôle central dans le développement économique de Marie-Galante. Toutefois 5 entreprises supplémentaires d'agro-transformation se sont installés au cours des 4 dernières années

## C. Les activités économiques par secteurs et branches

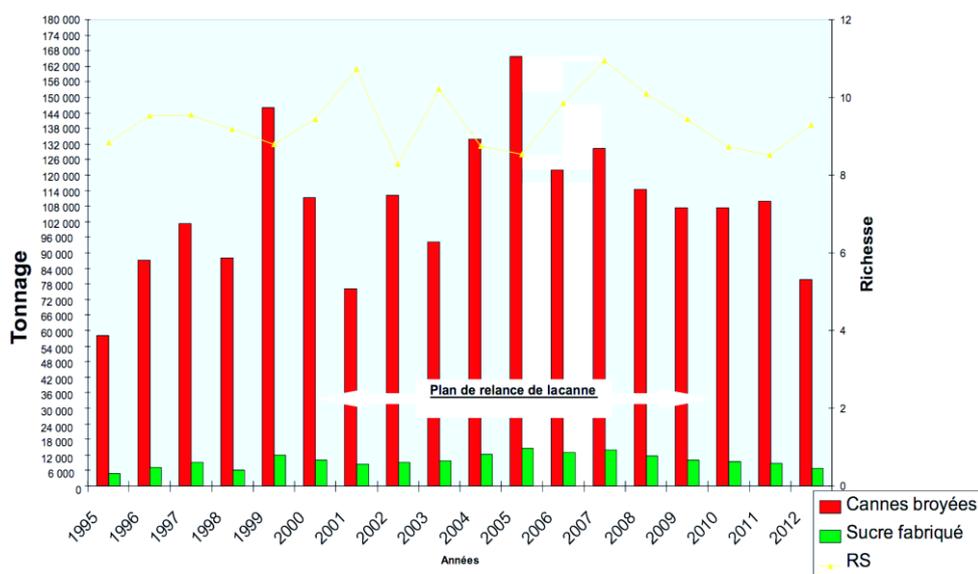
## 1. L'Agriculture

L'activité agricole constitue le secteur de référence à partir duquel s'organise l'activité économique générale de Marie-Galante.. C'est elle qui rythme la croissance, détermine une grande partie du niveau des revenus et qui assure la complémentarité intersectorielle. La commune de Capesterre n'échappe pas à ce schéma.

Les données du recensement général de l'agriculture de 2010 indiquent une évolution des structures et de l'activité, bien que persistent des problématiques lourdes tenant au dimensionnement étroit des exploitations, à la trame foncière très segmentée, au vieillissement des chefs d'exploitations et à la faiblesse du salariat mobilisé. Les perspectives encore incertaines dont celles liées au devenir de l'unité de transformation de Grande-Anse et à la redynamisation de la production cannière semblent limiter les orientations pour les activités de production cannière et sucrière. L'ensemble de ces facteurs ajoutés aux aléas climatiques favorisent plutôt une régression de la production de sucre et du tonnage de cannes broyées.

### 1.1. La filière sucrière

Marie Galante : évolution annuelle de la production, de la richesse et du sucre fabriqué (18 ans)



Sources : CDA SASRMG.CTICS

L'unité sucrière de Marie-Galante (SRMG), implantée sur le littoral de Grande-Ans, a une production moyenne annuelle de sucre estimée à 6/7 000 tonnes. L'évolution de la production est conditionnée aux fluctuations de richesse et de tonnage de cannes broyées, elles-mêmes liées à la pluviométrie et aux événements climatiques et au repli constaté de la sole cannière au profit de l'élevage dans certains bassins de l'île.

Bien que bénéficiant d'un potentiel de production sucrière importante au regard du quota garanti alloué à la Guadeloupe, les difficultés structurelles de l'usine demeurent lourdes bien que des mesures techniques et juridiques ont été mises en œuvre dans le cadre de la convention pluriannuelle entre les partenaires

publics et privés de 2017 et de la procédure de recapitalisation qui a favorisé l'entrée des planteurs dans le capital de l'établissement. Le sucre produit est exporté par le terminal sucrier de Folle-Anse ; une faible partie est réservée à la consommation locale sous forme cristallisée en poudre.

Les tonnages de cannes non livrés à l'usine de Grande-Anse sont traités par les distilleries pour la production de rhum agricole et la fabrication de sirop de batterie (estimée à 127 tonnes de sirop).

Les perspectives d'une nouvelle relance de l'activité alimentent un projet d'investissements envisagé sur le modèle développé pour l'usine de Gardel (Guadeloupe) et comprenant la modernisation de l'outil sur lequel serait adossée une unité de production électrique est envisagée pour le site de Grande-Anse

Pour l'heure, le débat sur la création de l'outil électrique, sur le choix de la source d'alimentation et sur la programmation de la réalisation, ne fait pas l'objet d'un consensus.

## **1.2. La filière rhumière**

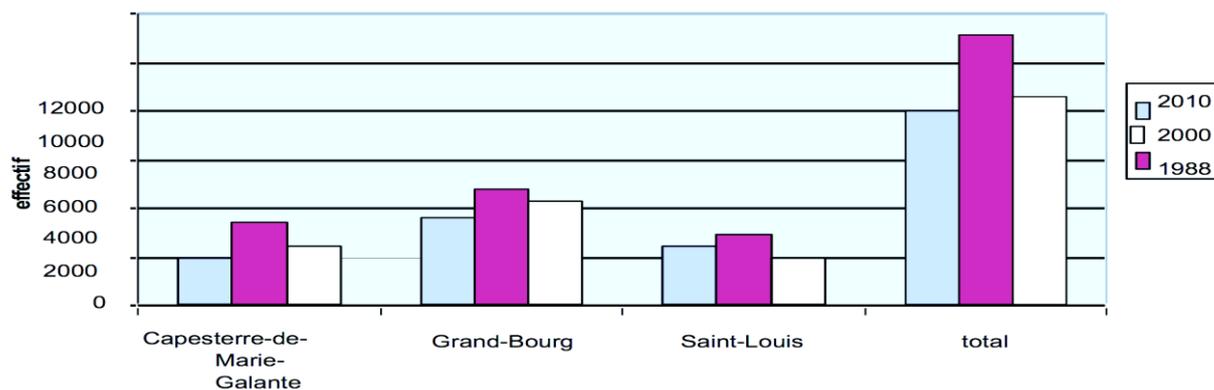
La commune de Capesterre n'abrite pas d'activités agro-industrielles. Les cannes sont traitées par les unités de Poisson et de Bielle installées à Grand-Bourg qui disposent d'un contingent respectif de 172.7 HAP (hectolitres alcool pur) et 138 HAP. Connus pour leur qualité, les rhums de Marie-Galante sont les seuls à bénéficier d'une tolérance de commercialisation à 59° d'alcool, outre les produits à 50 et 55°C.

Le contingent en rhum agricole propre à Marie-Galante ressort à 7/8.2% du total Guadeloupe. Un vieillissement du rhum en fût de chêne est réalisé en commun sous la marque « Les rhums vieux de Marie-Galante ».

Le rhum industriel de sucrerie et le rhum léger sont produits par l'unité de Grande-Anse. La production marie-galantaise est de l'ordre de 8.5/9% de la production totale Guadeloupe.

## **1.3. Les filières d'agro-transformation**

Marie Galante : Evolution du cheptel bovin au cours des trente dernières années par commune



Sources : RA 2000 ET 2010

Au vu du recensement de l'agriculture de 2010, Marie-Galante disposait d'un cheptel de bovins estimé à 11 000 têtes environ, (soit 17.5% de l'ensemble du cheptel Guadeloupe), en accroissement de 31% par rapport à 1989. Le développement de l'élevage s'explique par :

- une meilleure identification du cheptel ;
- une augmentation sensible du troupeau (capital et source de revenus pour l'exploitant) ;
- une augmentation de la « surface toujours en herbe » constituée.

La commune de Capesterre compte près de 27.27% du cheptel bovin de l'île distribué en bassins mais qui reste attaché à la culture dominante (parcours). L'élevage bovin est exercé sur au moins 72% des exploitations agricoles en 2010. La vitalité de l'élevage extensif est rendue par les techniques qui restent traditionnelles (parcs, piquet, rotation, prairies naturelles, association des mares et des points d'eau). La proportion importante de bovins mâles de plus de deux ans (31%) à Marie-Galante (25% en Guadeloupe) suggère une certaine spécialisation marie-galantaise et une qualité d'origine de viande à herbe). Les espaces en prairies naturelles de la région des Galets constituent un atout majeur pour le développement de l'élevage bovin.

Les profits qui peuvent en être tirés sont l'approvisionnement du marché local, du marché guadeloupéen et les perspectives d'ouverture sur les marchés extérieurs (européen).

L'autre atout est constitué par l'abattoir de Marie-Galante, installé à proximité de l'usine de Grande-Anse depuis 2002. L'équipement a une vocation polyvalente (gros et petits animaux domestiques). Toutefois cet équipement est surdimensionné et son seuil de rentabilité n'a jamais été atteint. Il a été fermé en 2019 son déficit supporté par la CCMG étant de 600 K€ par an. Le contrat de relance et de transition écologique prévoit sa réouverture dans les trois ans à venir.

Cet équipement est un facteur déterminant pour le développement et la promotion d'une véritable filière en viande locale labellisée, depuis la découpe jusqu'à la transformation, et pour la valorisation des races animales créoles

## ENJEUX SECTEUR AGRICOLE

Faiblesses	Forces	Atouts / Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etroitesse des exploitations et recul de la SA des unités de petite et moyenne taille (-5ha).</i></li> <li>• <i>Faible performance en rendement et en productivité.</i></li> <li>• <i>Pratiques courantes de la polyactivité et de l'autosubsistance pour pallier le niveau relatif des revenus tirés de l'activité agricole.</i></li> <li>• <i>Insuffisance notoire de l'eau agricole.</i></li> <li>• <i>Impacts importants des aléas climatiques, dont la sécheresse.</i></li> <li>• <i>Devenir de l'unité sucrière de Marie-Galante (Folle-Anse).</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Importance de l'agriculture dans l'économie, l'emploi et l'organisation du territoire.</i></li> <li>• <i>Identification d'espaces homogènes de production.</i></li> <li>• <i>Dynamisme entretenu par les organismes professionnelles et les organismes d'encadrement technique ;</i></li> <li>• <i>Dispositifs d'aides publiques en place.</i></li> <li>• <i>Filières de diversification, dont l'élevage, complétant la filière cannière dominante.</i></li> <li>• <i>Préservation de la ressource foncière et des équilibres écologiques du territoire, en réponse au tronc commun du SAR.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Fonction multiple des espaces agricoles ;</i> -production ; -services essentiels en termes d'entretien de l'espace, des paysages et de la gestion des écosystèmes (cf 2<sup>e</sup> partie du rapport)..</li> <li>• <i>Rajeunissement des chefs d'exploitation</i></li> <li>• <i>Développement des formations techniques et des moyens d'encadrement.</i></li> <li>• <i>Garantie de débouchés offerte par le marché européen du sucre.</i> ; .</li> </ul>
Potentialités / Perspectives		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Existence de potentialités s'appuyant sur des productions génératrices de plus de valeur ajoutée.</i></li> <li>• <i>Perspectives de développement de la filière élevage et des filières d'agro-transformation</i></li> <li>• <i>Perspectives de création d'emplois en nombre et en qualité avec le développement des activités à grande valeur ajoutée.</i></li> <li>• <i>Perspectives ouvertes en activités complémentaires et en revenus par l'agrotourisme</i></li> <li>• <i>Contribution au développement des énergies renouvelables, dont le solaire et le photovoltaïque.</i></li> </ul>		

## 2. La Pêche

Guadeloupe : professionnels attachés aux différents ports de pêche (2018)

Port d'exploitation	Côtier	Mixte	Large	Total
DE-Beausejour	22	25	17	64
FR-Saint François (Bourg)	42	5	6	53
SR-Sainte Rose (bourg)	22	4		26
TH-Anse Fond cure	16	6	1	23
DH-Deshaies (bourg)	10	8	4	22
PL-Port Louis	14	5	2	21
GY-Marina de Rivière Sens	5	7	6	18
TR-Bord de mer (Trois Rivières)	10	5	1	16
GB-Grand bourg de Marie Galante	10	4	1	15
MN-(Vieux bourg ) Morne à l'eau	10	3	2	15
MO-Le moule	9	3	2	14
PP-Lauricisque	12	1	1	14
BH-Gustavia	4	5	4	13
CP-Capesterre de Marie-Galante	12	1		13
SL-Saint louis de Marie Galante	11			11
GO-Anse du Mont	9	1		10
TB-Anse des Muriers	6	4		10
CB-Sainte Marie	6	3		9
SA-Les Galbas	8	1		9
SL-Anse canot	8			8
VH-Anse à la Barque	5	2	1	8
Autres	96	32	19	147
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>125</b>	<b>67</b>	<b>539</b>

Sources : IFREMER 2018

Au-delà de l'agriculture, Marie-Galante a également une activité de pêche artisanale, elle aussi en difficulté : 48 pêcheurs professionnels étaient comptabilisés en 2018<sup>4</sup>, soit un nombre qui a été divisé quasiment de moitié (-43%) en 10 ans. Ces pêcheurs alimentent essentiellement le marché local, à bord de bateaux de petite taille (77% de bateaux de moins de 8 mètres).

La pêche à Marie-Galante est une pêche artisanale polyvalente. Elle rend compte des conditions d'un secteur économique à base informelle pour lequel des actions de mise à niveau (organisation, formation, équipements lourds) ont été développées. Le recoupement des informations disponibles mais partielles fait ressortir pour la commune de Capesterre:

- un effectif évalué à une vingtaine de pêcheurs professionnels (1/5 des marins enrôlés de Marie-Galante) ;
- une légère régression des effectifs de la profession depuis une vingtaine d'années;
- une tendance au rajeunissement pour les patrons (âge moyen de 40 ans) et des matelots (âge moyen 33 ans).

La polyvalence des métiers de pêche est la règle et est pratiquée par la majorité des patrons. Les techniques de pêche les plus utilisées sont la pêche à la nasse, la traîne, le filet, la palangre) exercés pour une flotte composée d'une douzaine d'embarcations (estimation 2018). La généralisation des dispositifs de concentration de poissons a concerné le monde de la pêche de Marie-Galante et a probablement contribué à l'augmentation des volumes de production.

Toutefois, les difficultés récurrentes, au plan de l'activité comme au plan de l'organisation du secteur ont pour effet de fragiliser et d'accroître la précarisation de la profession; déficits d'exploitation chroniques, faibles revenus, endettement élevé raréfaction de la ressource, soit un ensemble de problèmes qui obligent le recours à la pluriactivité.

L'aménagement des infrastructures portuaires dans le bourg de Capesterre a permis de répondre à un besoin d'organisation du secteur. Il constitue un facteur déterminant pour la restructuration et la pérennisation de l'activité dans la commune. Cette situation a permis également un regroupement des lieux de mouillage, une plus grande protection du matériel contre la houle et un assainissement des anciennes installations sommaires, obsolètes (abris pour matériels et embarcations). Le département a entrepris une opération de rénovation dont les premiers travaux ont commencé en mai 2022. Ils doivent prendre en considération l'échouage massif des sargasses qui empêche une utilisation optimum du port de pêche. Ce dernier, suite à une étude de courantologie, est considéré comme une des principales causes de l'échouage des sargasses dans le bourg.

Le secteur constitue un axe prioritaire du développement durable au titre du plan de développement de Marie-Galante. L'objectif vise, dans le cadre d'un programme global et intégré de filières, d'une part, à restaurer et à renforcer la pêche traditionnelle, d'autre part, à reconstituer les ressources naturelles.

L'instauration d'une réserve terrestre et marine projetée sur Marie-Galante qui concernerait la plupart des secteurs marins exploités en littoral Ouest (Saint-Louis, Nord Grand-Bourg) semble ne pas porter sur les zones de pêche de Capesterre.

Dans le même temps, les programmes d'équipements en accompagnement de l'activité sont connus et doivent aboutir à l'aménagement d'un périmètre portuaire participant à la requalification du front de mer du bourg. Les propositions sont intégrées dans le schéma portuaire départemental et dans le projet d'aménagement du boulevard maritime de Capesterre de Marie Galante.

## ENJEUX SECTEUR DE LA PECHE

<b>Faiblesses</b>	<b>Atouts / Potentialités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Dégradation de la ressource marine et impacts des techniques de pêche sur les écosystèmes marins</i></li><li>• <i>Absence de maîtrise des problématiques tant en amont qu'en aval de la filière de la pêche</i></li><li>• <i>Difficultés d'exploitation des patrons pêcheurs : absence de trésorerie, faible niveau de revenus dégagés</i></li><li>• <i>Absence de structures et d'outils de transformation et de valorisation de la production</i></li><li>• <i>Besoins en services d'accompagnement et de métiers adaptés à l'activité</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Sensibilisation croissante de la profession sur l'état de la ressource</i></li><li>• <i>Connaissance des métiers et du matériel de navigation utilisé ainsi que des zones d'habitat de la ressource</i></li><li>• <i>Polyvalence des techniques de pêche utilisées</i></li><li>• <i>Perspectives fondées sur la valorisation des produits de la mer (cf Charte Contrat Pays Marie-galante) et sur les retombées des filières touristiques</i></li><li>• <i>Développement de la formation en direction des jeunes marins pêcheurs.</i></li></ul>

### 3. L'Artisanat

#### 3.1. Situation des métiers de l'artisanat

- Le nombre d'entreprises artisanales émergeant au Registre des Métiers s'élève à 93 en 2019 pour 67 en 1990. Ils représentent 26 % des entreprises artisanales de Marie-Galante.
- insuffisances en moyens techniques et financiers, d'une difficulté en matière d'offre d'emploi et d'un manque d'organisation des métiers et des branches. On assiste parallèlement à la disparition de certains métiers traditionnels et de savoir-faire.
- Les branches les plus fournies sont :
  - les métiers de la construction (gros œuvre, second œuvre, filières liées);
  - les branches de mécanique et d'électricité,
  - les secteurs du travail des métaux.
- Le secteur regroupe des établissements de faible taille dont l'offre en services est peu diversifiée, L'implantation reste généralement diffuse dans le tissu urbain ou en périphérie nord ou Sud. Cette dissémination peut être source supplémentaire des handicaps pour le développement de l'artisanat local.

#### 3.2. Les activités liées à la construction

Les activités de production et de transformation sont peu représentées dans l'artisanat de Capesterre et leur localisation est en général diffuse. Par contre, les établissements de la branche Construction sont nombreux : 53 établissements sont répertoriés au 31/12/2021, soit près de 20% du nombre total des établissements à cette date. Le marché local est insuffisant et les débouchés sont recherchés sur l'ensemble de Marie-Galante.

Les activités présentes comprennent les branches des métiers du bois et de la menuiserie, la fabrication, le stockage et la distribution des matériaux.

## ENJEUX SECTEUR DE L'ARTISANAT

- La commune estime que l'artisanat représente un atout important en termes économiques, mais aussi sur le plan social (en liaison avec la diversité des métiers possibles et sur le plan culturel et patrimonial (requalification et valorisation des savoir-faire et des produits).
- Les besoins qui s'expriment sont en conséquence de deux ordres : besoins d'organisation, d'une part, besoins de soutien aux structures, d'autre part.
- La commune envisage d'organiser les activités et les établissements qui s'inscrivent dans le contexte urbain dans un pôle dédié aux activités artisanales à l'Est du bourg, dans le secteur des Caps et dans un horizon de moyen terme.
- La commune entend activer la mise en place de l'ORAC prévue pour les trois communes de Marie-Galante.
- D'autre part, elle soutient le projet de création d'un « village artisanal et touristique » dédié à la promotion des métiers et des savoir-faire sous le bénéfice des retombées du développement touristique de la commune. L'implantation privilégiée est l'emprise actuelle du stade dont les activités et les installations seront transférées dans la zone des Caps, dans le cadre d'un parc communal de sports et de loisirs.

### 4. L'exploitation des ressources géologiques

La commune dispose sur son territoire d'une exploitation de carrière située au lieu-dit Héloin sur le plateau central de Bois-Joli/Jean-Baptiste, et autorisée par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2007. L'exploitation à ciel ouvert produit du tuf, des granulats, graviers et du sable. L'activité répond à une partie de la demande sans cesse croissante du secteur du BTP. Elle est complétée par la carrière autorisée établie dans le site de Beaufile sur Grand-Bourg.

Les importations complètent l'approvisionnement en matériaux, notamment en sables.

De manière sporadique, on note des extractions ponctuelles non autorisées ou déclarées s'apparentant en affouillements qui ont un impact sur l'environnement et le paysage.

L'exploitation de Petite Anse (région de Cadet/La Source) n'est plus en activité. Une procédure de remise en état des lieux est en cours conformément aux articles 34-1 à 34-6 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

### 5. Les Activités de commerce et de service

Capesterre de Marie Galante : nombre d'établissements par secteur d'activité au 31/12/2019

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>315</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	38	12,1
Construction	53	16,8
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	154	48,9
Information et communication	10	3,2
Activités financières et d'assurance	1	0,3
Activités immobilières	8	2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	29	9,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	15	4,8
Autres activités de services	7	2,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

## 5.1. L'offre commerciale à la population

Les établissements inscrits au Registre du Commerce relèvent principalement de l'activité commerciale représentée par le petit commerce de détail.

Le nombre d'établissements existants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 62. Les commerces sont, pour la plupart, implantés dans les îlots du centre-bourg et sur les itinéraires d'animation (place centrale, rue de la Marine, entrée de ville Sud).

L'offre commerciale provient d'entreprises de très petite taille et dont la gestion est généralement familiale. Les entreprises demeurent des structures économiquement fragiles, mais qui assurent une fonction sociale essentielle par rapport aux besoins de proximité de la population agglomérée et des sections de la commune.

La distribution alimentaire est peu dense et ne couvre pas l'ensemble des besoins immédiats. Ceux-ci sont en grande partie satisfaits par les segments développés sur le centre de Grand-Bourg.

En effet, l'aire de chalandise de Grand-Bourg correspond à l'ensemble de Marie-Galante : l'offre commerciale est ici plus diversifiée et se positionne dans une offre de services élargie s'appuyant sur des prestations plus ou moins spécifiques (banques, assurances, activités de conseil, prestataires privés, magasins spécialisés, équipement des foyers, services marchands non financiers,...).

Il n'en demeure pas moins que les deux niveaux d'offre, offre locale (Capesterre), offre régionale (Grand-Bourg) se heurtent aux contraintes du profil démographique, aux facteurs socioéconomiques, à l'étroitesse du marché local (bien qu'une certaine complémentarité s'est forgée entre les deux niveaux d'offre en terme de fonction et de volume de la clientèle). L'amélioration de la desserte de l'île induit des comportements de consommation nouveaux (approvisionnement direct au niveau de l'agglomération pointoise, accès moins contraignant aux activités des services aux entreprises et aux particuliers,...) et semble finaliser un troisième niveau d'offre pour l'ensemble de la clientèle marie-galantaise.

Le petit commerce rural est rare dans les sections. Quelques unités sont présentes dans les secteurs de Archange, Etang Noir, Bézard, Jean Baptiste, Vidon et ont rôle plutôt d'appoint..

Le soutien à la création et à la promotion du commerce de proximité, dont la revitalisation du commerce rural, s'inscrit en conséquence comme orientation sur le plan de l'insertion professionnelle et sociale.

## 5.2. L'appareil commercial de Capesterre

### ➤ **La distribution alimentaire**

- Le segment du libre-service commence à se développer sur Capesterre. Les unités existantes se sont substituées progressivement aux structures traditionnelles. Elles ont élargi leur vocation initiale en s'ouvrant de plus en plus aux segments de clientèle correspondant aux bassins de vie du plateau Centre de l'agglomération principale. Ce niveau de structure est limité par la concurrence venant des formes groupées et plus nombreuses de la distribution implantées à Grand-Bourg.
- La distribution de proximité est représentée par des établissements qui reflètent l'évolution de l'appareil commercial en Guadeloupe et sur la commune depuis la fin des années 1980 :
  - commerces de proximité associés au réseau d'enseignes et jouant sur l'effet de seuil (surface impliquée souvent inférieure à 300m<sup>2</sup>) et offrant des perspectives plus adaptées à la situation locale ;
  - modernisation du commerce de proximité de plus petite taille grâce aux avancées dans les domaines de la logistique (maîtrise des coûts et des prix de vente) et l'informatisation.

Cependant, cette évolution touche de manière marginale les services desservant et dans les agglomérations secondaires de la commune. Les critères modernes d'exploitation constituent aujourd'hui les conditions nécessaires de survie des petits commerces de quartiers.

- le diagnostic précédent vaut pour le niveau traditionnel de la distribution composé de petits et très petits commerces ou « lolos ». Le segment tend en effet à se marginaliser sous l'effet de la concurrence des structures mieux achalandées présentes à Grand-Bourg et pratiquant la distribution en libre-service, des changements de comportement des consommateurs face à l'offre de produits proposés et à la réalité des prix.

La formule du « hard discount » qui appelle un coût d'investissement et un personnel réduits (enseignes Ecomax ou Leader Price) n'est pas représentée, mais pourrait être exploitée à court ou moyen terme.

### ➤ **La distribution non alimentaire**

La distribution non alimentaire est peu développée sur le territoire de Capesterre et renvoie à l'aire de chalandise captée par le centre commerçant de Grand-Bourg (établissements spécialisés dans les domaines de l'équipement de la

maison, de l'équipement de la personne, du bricolage, du jardinage, du sport et de la culture).

## ENJEUX SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

*Les segments de l'appareil commercial de Capesterre rentrent progressivement dans une phase d'adaptation et de structuration... Le processus devrait se confirmer avec les dispositifs à venir en matière d'urbanisme commercial, notamment pour ce qui est des règles d'implantation de petites ou moyennes surfaces en liaison avec l'évolution des bassins d'habitat (source : Rapport de présentation du SAR révisé 2010), et des dispositions du PLU portant sur la promotion de l'offre commerciale, en particulier dans l'agglomération principale.*

*Il reste que La situation du petit commerce en site urbain se fragilise de plus en plus (disparition progressive du système de « lolos » dans le bourg et dans les quartiers ruraux, clientèle captée par les enseignes et les mécanismes de chalandise développés dans Grand-Bourg, insuffisance des fonctions d'animation du centre traditionnel, effet de seuil démographique et socioéconomique à rechercher pour développer l'attractivité de l'agglomération principale.*

*La situation du petit commerce en site urbain se fragilise de plus en plus (disparition progressive du système de « lolos » dans le bourg et dans les quartiers ruraux, clientèle captée par les enseignes et les mécanismes de chalandise développés dans Grand-Bourg, insuffisance des fonctions d'animation du centre traditionnel, effet de seuil démographique et socioéconomique à rechercher pour développer l'attractivité de l'agglomération principale.*

*Un des principaux enjeux est de garantir pour le centre-bourg la présence d'une offre mieux exprimée (réactivation des commerces de proximité), plus diversifiée et assurant un service de meilleure qualité, mise à niveau fonctionnel à la faveur de l'aménagement de nouveaux quartiers de ville mis en perspective des zones de développement Nord et Sud, captage de la clientèle touristique résidente ou de passage*

*Une priorité de relance du petit commerce et de modernisation des petits services susceptibles de révéler de nouvelles niches d'activités doit être affichée, notamment en direction de la clientèle touristique.*

*Une restructuration lourde du paysage urbain par le biais de programmes d'investissement et d'aménagement devra en conséquence s'imposer*

## 6. Le tourisme

Marie-Galante s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, pensées depuis une vingtaine d'années comme un axe fort du développement de l'île.

L'île est dotée d'un patrimoine naturel et culturel fort, reconnu aussi bien dans les Antilles qu'en métropole. Outre des plages de sable blanc, Marie-Galante présente en effet un paysage de ruralité préservé et diversifié, un littoral remarquable ; elle propose un patrimoine composé de vestiges archéologiques de l'époque précolombiennes et des indiens « Caraïbes » et des traces de l'économie de plantation qui a valu à Marie-Galante son surnom de « l'île aux cent moulins ». L'île est connue pour la qualité de ses rhums agricoles, et elle dispose également de plusieurs spécialités culinaires mises en valeur dans les restaurants.

L'escale de Marie-Galante concentre un peu plus de 80 % du trafic inter-îles et inter-archipel de la Guadeloupe, le nombre de personnes concernées par le trafic étant en hausse régulière depuis le milieu des années 2010 (687 961 personnes en 2016, 748 744 en 2018, 775 995 en 2019...), à l'exception évidente de l'année 2020, où le trafic a chuté de 43%, du fait de la crise sanitaire (rapports annuels IEDOM). Selon les estimations faites par l'Office du Tourisme, environ 100 000 visiteurs sont reçus chaque année.

Pour autant, Marie-Galante est principalement une excursion touristique complémentaire aux séjours en Guadeloupe continentale, et accueille encore de très nombreux séjours « à la journée », assez peu profitables à l'économie de l'île : selon le contrat de ruralité, 5% seulement des touristes viennent pour des séjours.

(Sources CRTE)

### 6.1. Etat de l'offre touristique

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>41</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	1	32
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	9

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2021.

L'offre d'hébergement touristique est en phase de développement mais semble peu structurée. Elle s'exprime au travers de deux filières :

- d'une part, par des formules adaptées au contexte rural de Capesterre : gîtes, chambres d'hôtes, résidences secondaires, prestations para touristiques dont la restauration
- d'autre part, la petite hôtellerie développée dans les secteurs de Petite Claire et de Tourlourous, et les petites structures d'hébergement implantées sur le littoral Sud du bourg

L'impact économique (emploi, valeur ajoutée, complémentarité avec les autres secteurs ne peut être valablement apprécié en l'absence de données fiables et d'indicateurs appropriés, et d'organisation de la filière.

Il n'en demeure pas moins que la voie intermédiaire de développement touristique entre tourisme de masse et protection contraignante au regard des exigences de l'environnement est envisagée et confortée par la commune. L'accent est mis sur la qualité de la destination et implique des adaptations, notamment, dans la politique des gîtes ruraux (cahier des charges, qualité des prestations) et dans la promotion d'une offre en hébergement hôtelier de bon niveau, à faible capacité d'accueil.

## 6.2. Les atouts favorables au développement touristique

Le territoire de Capesterre présente de nombreux atouts qui peuvent favoriser en effet le développement d'un tourisme intégré : son climat favorable aux activités de villégiature et de loisirs, son littoral attractif avec les plages et les cordons sableux du littoral Sud, la richesse et la qualité des sites naturels littoraux, les sites d'intérêt paysager, collectif et morphologique de la région des Galets, la diversité du patrimoine archéologique, historique, agricole et culturel propice aux activités de découverte.

La commune dispose, par ailleurs, d'un réseau important d'itinéraires et de parcours de découverte : le sentier de la Côte Est de Capesterre prolongé par le sentier des falaises de Saint-Louis, le sentier des Hauts de Capesterre par La Coulisse et Bigotte. Elle envisage un développement de ce réseau au profit des sections de l'intérieur du territoire des Hauts autour des anciens domaines de Giraud/Sainte-Croix, Bézard, Nesmond, Bellevue, et dans les grands sites naturels des Balisiers. La commune envisage la rénovation du moulin de Bezard ce qui devrait renforcer l'attractivité de la commune.

L'image de Marie-Galante constitue l'atout primordial d'une île qui a su préserver globalement des ressources naturelles et qui dispose d'un potentiel environnemental indéniable en termes d'espaces, de milieux et d'éléments patrimoniaux induisant l'originalité du pays et un cadre de vie particulier et de qualité

## ENJEUX SECTEUR DU TOURISME

La structuration du secteur touristique et de ses nombreux acteurs apparaît un enjeu essentiel pour faire de ce secteur un levier essentiel du développement futur de l'île.

Faiblesses	Atouts / Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Difficultés pour promouvoir Marie-Galante comme destination touristique particulière malgré les atouts en termes d'image et de valeur et de richesse patrimoniales.</i></li> <li>• <i>Difficultés du transport aérien impliquant une mise à niveau des installations des Basses et un redéploiement du transport maritime.</i></li> <li>• <i>Faiblesse de l'offre de services et des propositions d'activités.</i></li> <li>• <i>Structures d'accueil « 1<sup>e</sup> génération » à remettre à niveau et besoin d'organisation de la filière (promotion, accueil,...).</i></li> <li>• <i>Faibles retombées des événements à caractère culturel et sportif.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Inscription de Marie-Galante dans le calendrier des grandes manifestations nautiques internationales.</i></li> <li>• <i>Volonté d'implication des instances locales, communautaires et régionales pour un redéploiement du tourisme sur l'île.</i></li> <li>• <i>Existence d'infrastructures de base de qualité et ouverture de Marie-Galante sur les nouvelles technologies de la communication et de l'information.</i></li> <li>• <i>Proximité des installations aéroportuaires des Basses (Grand-Bourg) et liaisons routières de bonne qualité avec les autres territoires de l'île.</i></li> <li>• <i>Identification des ressources patrimoniales induites par l'histoire, l'environnement naturel, l'image et les traditions.</i></li> <li>• <i>Existence d'une plate-forme « éco-touristique » à partir des produits en gîtes et petits hébergements et dont le besoin de mise à niveau (recherche de qualité et de prestations nouvelles) est partagé aujourd'hui par les acteurs professionnels et publics.</i></li> <li>• <i>Besoin de structures jouant un rôle d'entraînement et répondant à la volonté de faire émerger une offre d'hébergement positionnée dans le haut de gamme.</i></li> <li>• <i>Ouverture de Marie-Galante sur le tourisme de croisière (perspective liée à l'aménagement du port de Folle-Anse), de la plaisance et du nautisme pouvant avoir des retombées sur Capesterre (hébergement, séjour,...).</i></li> </ul>

Cette structuration pourrait s'appuyer sur les objectifs suivants ( sources : CRTE) :

- *Augmenter le nombre de nuitées sur l'île : en jouant sur des événements pour attirer davantage de monde ; en réfléchissant à des solutions sur accueillir des groupes / familles ; en améliorant la qualité des hébergements (par un soutien à la professionnalisation des acteurs)*
- *Structurer les acteurs (hébergeurs, restaurateurs, loueurs...)*
- *Rendre plus attractifs les centres bourgs*
- *Développer des circuits touristiques autour des moulins*
- *Améliorer la desserte de l'île : travailler à avoir une plus grande maîtrise des horaires*

*Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours, qui contribueront à la réalisation de ces objectifs :*

- *L'élaboration d'une stratégie touristique : une étude a été lancée à l'automne 2021 par la CCMG et l'Office de Tourisme*
- *L'amélioration de l'arrivée sur Marie-Galante : le développement des équipements portuaires en orientant les aménagements pour favoriser l'accueil des plaisanciers et faire de Marie-Galante une destination privilégiée et sécurisée des plaisanciers dans les Antilles*
- *Les axes de développement définis dans l'étude sur la Route des Moulins pour créer des produits touristiques novateurs, en phase avec les attentes des touristes, mettant en valeur l'authenticité et le patrimoine locale*

## 7 . La lutte contre les sargasses

Les sargasses sont des algues flottantes, en capacité de de survivre sur de grandes distances avant de s'échouer : une fois échouées, ces algues produisent en se décomposant de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique à forte concentration, avec une très forte odeur et des impacts sur la santé.

Les habitants de Capesterre, entreprises et commerçants situés à proximité du rivage, sont impactés, dans la vie quotidienne, et aussi dans l'attractivité touristique de la commune.

Les échouages massifs ont commencé à Marie-Galante il y a une dizaine d'années, avec des pics : en 2018, plus de 40 000 m<sup>3</sup> de sargasses ont été ramassées sur le littoral de Capesterre de Marie-Galante, dont les plages ne sont plus accessibles avant d'être nettoyées, et dont le centre bourg est également pénalisé du fait des odeurs extrêmement fortes. L'échouage des sargasses est extrêmement coûteux pour la commune, qui consacre entre 800 000 € et 1 million d'euros par an au nettoyage.

## 8 La transition énergétique : l'autosuffisance énergétique

La CCMG est concernée depuis longtemps par l'enjeu énergétique. Environ 25% de la consommation est satisfaite par les moyens de production locaux : 2 parcs éoliens avec une puissance installée cumulée d'environ 4 MW et un parc photovoltaïque de puissance installée de 2 MW.

La puissance appelée par le réseau marie-galantais varie entre 2,5 et un peu plus de 7 MW, hors consommation en électricité de la sucrerie de Marie-Galante qui produit sa vapeur et son électricité à partir de bagasse (résidu de la canne à sucre).

Dans le cadre du programme Démonstrateurs Industriels pour la ville durable (DIVD), la CCMG s'est lancée dans un projet global de développement durable de son territoire, avec une volonté affichée d'atteindre l'autonomie énergétique 100% alimentée par des énergies renouvelables.

Le programme visant l'autonomie énergétique de Marie-Galante consiste en l'utilisation des nouvelles technologies propres et des réseaux électriques intelligents pour un mix électrique décarboné et compétitif. L'objectif est est d'équilibrer une production 100 % renouvelable et la consommation, tout en garantissant la sécurité de fonctionnement du réseau par la mise en œuvre :

- d'une « centrale virtuelle » de gestion de la production, du stockage et de la consommation d'électricité ;
- de systèmes de stockage d'électricité sur batteries ;
- d'un mix électrique 100% renouvelable, local et équilibré ; de mesures d'efficacité énergétique, de maîtrise et de flexibilité de la demande en électricité.

Le volet énergétique du DIVD est porté par la SAS Marie-Galante EnR, créée en mars 2017 entre la CNR (80% des parts) et la CCMG (20% des parts), dont l'objet est le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de production et de stockage d'énergie renouvelable.

## D. Perspectives économiques

Le développement économique de Capesterre de Marie Galante est indissociable des stratégies de la CCMG.

**Le développement de l'île est fortement contraint par sa double insularité, avec une difficulté de circulation des personnes et des marchandises, un renchérissement des biens de consommation courante du fait du transport. La volonté de retrouver une dynamique sociale et économique rencontre les objectifs de développement durable et de transition énergétique, en posant comme axe central du projet de territoire une plus grande autonomie de l'économie, qui passe par la relocalisation.**

Marie-Galante est confrontée à des défis socio-économiques majeurs :

- **La viabilisation et la modernisation d'un modèle agricole au cœur de l'identité de l'île**
- **La recherche d'un développement économique permettant aux Marie-Galantais de vivre des ressources de l'île**
- **Le renversement de la déprise démographique, en maintenant sur l'île de jeunes actifs et en attirant de nouvelles populations**

Ces grands défis croisent les grands enjeux du développement inscrits dans les CRTE : les transitions économique, socio-démographique, écologique, numérique.

Ils s'inscrivent dans un contexte territorial spécifique : celui d'une île avec une forte identité et de forts potentiels, mais dont le tissu social et économique a besoin d'être dynamisé pour sortir du repli démographique et de la déprise économique ; celui de collectivités locales avec de faibles moyens propres d'action, qui ont besoin de l'appui des politiques départementales, régionales, nationales et européennes pour passer de l'intention à l'action.

Les constats issus du diagnostic permettent de proposer un plan d'action organisé autour de quelques orientations structurantes :

- **Soutenir la transition agricole**
- **Renforcer l'attractivité du territoire**
- **Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île**
- **Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale**
- **Améliorer l'efficacité de la gouvernance**

Ces orientations sont assorties d'actions et projets « structurants », dont une partie est déjà à l'étude ou en cours de mise en place. L'orientation « Améliorer l'efficacité de la gouvernance » est transversale et devient la boussole des quatre premières orientations structurantes du CRTE.

Le CRTE étant un contrat évolutif, les éléments de diagnostics, comme les projets et actions, sont amenés à être corrigés et enrichis pendant les années de contractualisation.

L'examen de l'évolution économique générale actuelle et de la situation des branches d'activités (forces/faiblesses, atouts/potentialités) permet d'envisager trois scénarios d'évolution possible de l'économie locale, au moins sur le moyen terme.

Pour la situation particulière de Capesterre trois scénarios sont envisageables nécessitant le cas échéant des adaptations du CRTE.

Scénarios	Déclinaison des scénarios
<p><b>Scénario 1</b></p> <p><b>La base de l'activité économique reste la filière canne-sucre-rhum</b></p>	<p>La filière canne-sucre-rhum confirme son rôle structurant et fédérateur dans l'économie générale, mais les questions liées au développement de son rôle et de sa capacité d'entraînement devront être réglées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Les problématiques centrales soulevées par le scénario 1</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le devenir de l'unité industrielle de Grands-Anse comme unique outil de production et au regard des impératifs de rendement et de productivité ;</li> <li>- la pérennisation de la garantie offerte par l'organisation du marché européen du sucre ;</li> <li>- La sole cannière doit être préservée et maintenue au moins à son niveau connu tant pour l'ensemble de Marie-Galante que pour la commune de Capesterre (880ha) ;</li> </ul> </li> <li>❖ <i>Les conditions introduites par le scénario 1</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- outre la maintien de la SAU communale à son niveau actuel, une augmentation de celle-ci par un apport de parcelles remises en culture s'avèrerait indispensable dans l'objectif d'un accroissement de la production sucrière de Grande-Anse ;</li> <li>- l'évolution de la production cannière devra être recherchée au travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une consolidation des structures vers des exploitations viables et pérennes,</li> <li>- d'un rajeunissement des chefs d'exploitation,</li> <li>- d'un encadrement technique et financier renouvelé et ciblé.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>❖ <i>Les perspectives</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La trame économique évolue selon le schéma actuel avec pour résultat peu ou pas de dynamisme en termes d'activités et d'emplois ;</li> <li>- L'offre touristique pourra continuer à évoluer (renouvellement, créations),</li> <li>- Le scénario 1 correspond aux hypothèses d'évolution démographique 1 et 2 développées dans le Chapitre 1 ci-dessus.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Scénario 2</b></p> <p><b>Les filières agricoles sont diversifiées et optimisées</b></p>	<p>L'économie agricole est confirmée comme base du développement local et bénéficie d'une stratégie de relance et de dynamisation qui repose sur deux piliers : d'une part, une filière canne-sucre-rhum restructurée et performante ; d'autre part, une diversification agricole qui associe les activités et les productions issues de l'élevage, les produits du terroir et les cultures traditionnelles..</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Les problématiques centrales soulevées par le scénario 2</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les questions relevant du scénario 2 se posent dans les mêmes termes que ci-dessus.</li> <li>- La diversification des productions doit être sous tenue par un objectif de conquête et de pérennisation de marchés « extérieurs »</li> </ul> </li> <li>❖ <i>Les conditions introduites par le scénario 2</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une part significative de la SAU doit être réservée aux activités de diversification, ce qui suppose, soit des reconversions parcellaires (cane vers diversification ou élevage) , soit des mises ou des remises en exploitation dans le respect de l'environnement proche.</li> <li>- les vocations multiples envisagées doivent assurer la viabilité et la pérennité des exploitations</li> <li>- formation initiale et continue à planifier, encadrement technique et financier à développer.</li> </ul> </li> <li>❖ <i>Les perspectives</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La trame économique peut évoluer favorablement grâce aux effets d'entraînement engendrés par une agricole « optimisée ». Mais les implications en termes de croissance et de création d'emplois peuvent s'avérer insuffisantes sur le court et le moyen terme vu le temps demandé pour la mise en place des préalables (foncier, technique, financier, formation, encadrement).</li> <li>- la commune de Capesterre dispose d'atouts susceptibles d'être mobilisés dans ce scénario : espaces-plans pour un élevage bovin intensif (région des Hauts), réactivation techniques de gestion de l'hydraulique agricole des Galets.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Scénario 3</b></p> <p><b>Le contexte économique régional et local impose une nouvelle approche du développement</b></p>	<p>Les stratégies mises en place n'ont pas pu éviter la détérioration de la situation sociale, socioéconomique et économique au niveau régional et local. Autrement dit, les conditions et les moyens du développement s'avèrent aujourd'hui limités, voire peu efficaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Les problématiques centrales soulevées par le scénario 3</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il importe d'orienter le développement sur des secteurs susceptibles de performance et d'innovation et porteurs d'offre de croissance et d'emploi.</li> <li>- la nouvelle approche doit viser à contenir les flux d'émigration et à rendre possible le processus de repeuplement de Marie-Galante et de Capesterre.</li> </ul> </li> </ul>

	<p>❖ <i>Les conditions introduites par le scénario 3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tourisme peut être reconnu comme moteur économique et son développement l'axe principal de la reconversion économique.</li> <li>- L'optimisation des filières traditionnelles et nouvelles (diversification) de l'économie agricole peut être associée en tant qu'objectif à la démarche de développement local.</li> <li>- La redynamisation des activités traditionnelles (commerces, services) est concomitante.</li> <li>- La formation des hommes doit être adaptée aux besoins générés.</li> <li>- La mise en œuvre de la nouvelle orientation économique doit être conditionnée plus particulièrement au respect de la qualité des milieux naturels et urbains.</li> </ul> <p>❖ <i>Les perspectives</i></p> <p>Le scénario ouvre des perspectives favorables par rapport aux enjeux issus du scénario d'évolution démographique 3 (voir Chapitre 1). La nouvelle approche du développement est au centre des propositions contenues dans le « Mémoire pour le Développement Economique de Marie-Galante ».</p>
--	--

## CHAPITRE 7

# L'état de l'aménagement et de l'organisation du territoire - Equipements et infrastructures

## A. Equipements et services à la population

L'organisation des équipements et des services à la population est assurée, pour l'essentiel, dans le bourg de Capesterre. Leur présence permet le développement d'une fonction de proximité et d'attraction relative vis-à-vis de la population locale. Le niveau d'équipements est bon et varié mais ne s'articule que sur une échelle de voisinage strictement locale (population agglomérée et population communale), ce qui assure à la commune une certaine autonomie par rapport à Grand-Bourg.

Dans l'échelle de Marie-Galante, la commune correspond à une zone rurale où la population est dispersée dans les différentes sections qui s'expriment comme entités sociales propres dans des rapports de ruralité. La concentration des services sur un lieu fédérateur, à savoir le bourg, est donc nécessaire. Leur accès direct est facilité par les conditions satisfaisantes en matière de déplacement (transports collectifs, liaison campagne-bourg).

L'organisation des équipements et des services s'analyse à l'échelle régionale. La couverture des besoins locaux est en effet relayée par un niveau supérieur d'équipements et de services publics et parapublics exercé par le centre de Grand-Bourg : administrations et services de rang pluri-communal, équipements d'enseignement et de santé, organismes de formation, structures liées à la culture et services des transports.

### 1. Les services publics

Les deux niveaux se déclinent comme suit.

<i>Les équipements et services de rang communal de</i>	<i>Les équipements et services de rang supra communal</i>
--	---

présents à Capesterre	au service des populations de Marie-Galante
<p>Sont présents dans le centre-ville de Capesterre, les principaux équipements administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- administration communale : Mairie, Services annexes,</li> <li>- sécurité : police municipale,</li> <li>- services techniques</li> <li>- services spécialisés : caisse des écoles, restauration scolaire,</li> <li>- équipements d'accompagnement de la vie quotidienne,</li> <li>- marché aux vivres,</li> <li>- marché aux poissons,</li> <li>- services de La Poste</li> </ul>	<p>Sont présents les équipements et services publics qui répondent aux besoins généraux de la population de Marie-Galante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'agglomération de Grand-Bourg abrite <ul style="list-style-type: none"> <li>- le siège de la Communauté de Communes de Marie-Galante</li> <li>- les antennes du Conseil Général et du Conseil Régional,</li> <li>- les administrations décentralisées ou territoriales (Marie-Galante) : DDE, DDASS, Centre des Impôts, Douanes, ANPE, Gendarmerie, ONF, Trésorerie de Marie-Galante, Tribunal d'Instance,</li> <li>- le Service Départemental d'Incendie et de Secours</li> <li>- l'Office de Tourisme de Marie-Galante.</li> </ul> </li> <li>2. Le niveau régional de services est représenté par les services prestataires publics et privés : EDF Services Archipel Guadeloupe, Générale des Eaux Guadeloupe, Chambre d'Agriculture Région Marie-Galante, Centre technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre</li> </ol>

## 2. Les équipements scolaires

### 2.1. Equipements pré-élémentaires et du premier cycle

La commune dispose

- d'une école maternelle présente dans le bourg comptant 52 élèves en 2021;
- de 3 écoles primaires composant une carte scolaire globalement équilibrée au regard des bassins d'habitat et accueillent un effectif total d'un peu plus de 100 élèves en 2021 répartis dans les groupes scolaires du bourg, de Tacy et de L'Etang Noir.

Les données récentes en matière de scolarisation indiquent, par rapport à l'analyse des agrégats par âge issu du recensement de 2018, un taux élevé de scolarisation dans la commune. Les taux d'externalité sont très faibles au regard des effectifs jeunes scolarisés par tranche d'âges, ce qui peut attester d'une bonne couverture des besoins actuels.

Le nombre total de classes utilisés est de **12** et le taux moyen d'occupation ressort à **18 élèves par classe**.

*Identification des groupes scolaires :*

- Ecole Maternelle du bourg
- Ecole Primaire du bourg
- Ecole Primaire Mixte de Tacy
- Ecole Primaire Mixte de L'Etang Noir

Les prévisions démographiques (populations scolarisées) permettent d'escompter une stabilisation, voire un fléchissement relatif de la représentation des classes

d'âges jeunes. Elles n'appellent pas en conséquence d'évolutions substantielles de la carte scolaire même si la fusion des écoles de Tacy et Etang Noir n'est pas à exclure.

Les besoins en matière d'équipements scolaires s'expriment plutôt en termes de restructuration et (ou) de grosses réparations.

Dans le cas où sur le moyen-long terme, des besoins supplémentaires (classes, structures pédagogiques) seront nécessaires à moyen terme, ceux-ci pourront être couverts dans l'enceinte des établissements actuels.

## **2.2. Etablissements du second degré**

- Le Collège Nelson Mandela est implanté dans le centre-ville et assure la scolarisation de **moins de 100 élèves**. La structure a fait l'objet de travaux de restructuration qui ont permis une nette amélioration des activités pédagogiques. Les besoins découlant des données du recensement Insee sont assurés normalement. Compte tenu de l'évolution décroissante de la structure démographique par âges, on peut raisonnablement estimer que les besoins en équipements sur le moyen terme sont couverts. En réalité se pose la problématique de conserver trois collèges avec des effectifs très faibles. Le Département envisage la construction d'un nouveau collège regroupant les élèves des trois communes
- Les élèves du second cycle (lycée) sont scolarisés au lycée polyvalent de Grand-Bourg (idem pour les élèves de Saint-Louis). Pour l'enseignement technique et professionnel, certaines filières non pourvues sur place sont prises en charge par les structures de la région pointoise., A côté, l'établissement privé Ecole de Notre-Dame implanté à Tivoli (Grand-Bourg) complète l'enseignement du second degré.
- Comme structures d'accompagnement, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique est présent à Grand-Bourg ainsi qu'une antenne du Rectorat.

## **3. Les équipements culturels et socioculturels**

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements à vocation culturelle, socioculturelle et sportive :

- Un stade municipal
- la Bibliothèque du bourg
- le Centre Culturel (OMCS) à l'entrée Sud du bourg
- l'Office de Tourisme
- le Moulin de Bézard qui doit faire l'objet d'une réhabilitation complète.

Les autres structures, dont les salles polyvalentes et les maisons de quartiers ou de sections, remplissent une vocation plus générale d'animation locale en liaison avec les activités associatives et les équipements sportifs dans les écarts. Le dispositif de structures dans les sections est appelé à être renforcé.

Toutefois, la plate-forme actuelle d'équipements culturels joue un rôle très limité dans les domaines de la culture et du tourisme. Elle doit être étendue de manière à

conforter ce rôle. Les besoins qui en découlent s'inscrivent en priorité dans la valorisation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie :

- la réhabilitation du site de Bézard,
- la création d'un musée dédié aux arts et aux patrimoines amérindiens,
- la réhabilitation de lieux d'identification et d'histoire.

#### **4. Les équipements et les services à vocation de cohésion sociale**

Le diagnostic révèle la présence d'un socle d'équipements et de services indispensables aux actions collectives.

Toutefois, les dispositifs en place peuvent s'avérer insuffisants au regard des transformations qui traversent la société locale, des enjeux liés au développement économique et à l'emploi et des besoins en matière d'insertion.

Le développement de la solidarité et de la citoyenneté constitue en effet un enjeu majeur de cohésion sociale qui passe par une offre de services collectifs renouvelée et efficace. Dans cet esprit, en partant du niveau en structures et équipements, notamment dans le secteur de la santé, deux domaines sont jugés ici prioritaires et privilégiés : l'action sociale et l'insertion.

##### **4.1. Santé**

On relève sur Capesterre une représentation minimale des fonctions libérales et paramédicales:

- médecin généraliste
- infirmiers
- pharmacien (centre-bourg).
- Dentiste

En réalité, la plate-forme sanitaire est développée sur Grand-Bourg qui couvre l'essentiel des besoins courants de Marie-Galante ;

- l'hôpital Sainte-Marie, à Morne Ducos, qui participe, en réseau avec les structures majeures de Guadeloupe, à la couverture des besoins en matière de santé et de soins.
- un établissement privé, la Polyclinique Saint-Christophe, situé dans le centre-ville.

La plate-forme développée sur Grand-Bourg comprend également :

- médecins généralistes assurant une couverture de proximité équivalant à 1 médecin pour 2 000 habitants (2018),
- médecins spécialistes,
- infirmiers présents dans le centre principal,
- pharmaciens (centre-bourg).
- Dentiste

Le Centre de Santé Sainte-Geneviève complète la plate-forme sanitaire sur un rayonnement marie-galantais.

La complémentarité entre les deux niveaux de services de santé contribue à la couverture des besoins actuels et futurs.

## 4.2. Action sociale

Les structures de référence communale sont le Centre Médico-Social, dont l'offre de service est large et le CCAS qui vient en aide au plus démunis. Concernant la petite enfance, il n'existe pas de structure adaptée permettant de répondre aux besoins en crèche ou en garderie.

Les services d'assistance sont présents à Capesterre et visent un plus large public (soins à domicile, aide à la recherche d'emploi, des aides ménagères) de populations spécifiques (personnes âgées, assistance familiale) :

Là également, l'analyse retient un niveau régional exercé par Grand-Bourg qui abrite différents types de services publics et privés (forme associative) d'aide sociale et qui remplit une vocation de cohésion sociale et territoriale;

- Centre d'Information et de Coordination en Gérontologie (accueil, écoute, information),
- Association Gestion Service Aide Familles (AGSAF),
- Association Aide Domicile Accueil Providence,
- Centre Médico Psychologique
- La Maternité Consciente.

Dans le domaine de l'action sociale et de l'assistance sanitaire, la commune de Capesterre cherche à relever le niveau de services offerts de manière à trouver une bonne adéquation avec les besoins actuels et futurs. Ces besoins découlent largement des changements qui interviennent dans la structure familiale et qui peuvent devenir plus complexes dans les prochaines années,

Les besoins s'expriment à deux niveaux :

- d'une part, le développement des activités post-scolaires (culturelles, sportives) ;
- d'autre part, le développement de structures dans le domaine de la prise en charge sociale.

Pour accompagner les évolutions déjà perceptibles et les besoins qui en découlent, la commune a défini une première programmation, non exhaustive, de projets pour le court-moyen terme :

- la création d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH)
- l'accompagnement à la création de structures d'hébergement de personnes âgées, de type foyers ou structures associatives ou maisons d'accueil ou maisons de retraite.

## 4.3. Enseignement - Formation – Insertion

Capesterre de Marie Galante - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)  
2008 2018

Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	70,2	38,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,3	8,0
CAP, BEP ou équivalent	13,8	26,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	6,5	10,3

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2013.

Sources : Insee, RP2008, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Les différents diagnostics dressés en amont du Plan de Développement Durable de Marie-Galante mettent en évidence un ensemble de problématiques, sans doute spécifiques au contexte local :

- la sous qualification des actifs demandeurs d'emploi ;
- une offre de formation limitée, souvent en inadéquation entre le profil des publics concernés et besoins des acteurs économiques ;
- le nombre croissant de bénéficiaires du revenu minimum ;
- le rappel des conditions économiques défavorables aux possibilités de pérennisation des activités existantes et de création d'activités et d'emplois en raison des surcoûts liés à la « double insularité » par exemple.

#### • Les dispositifs en place

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) apporte aujourd'hui un certain nombre de réponses par le biais d'un accompagnement renforcé des publics en difficulté. Outil territorialisé, il entend développer un champ d'action plus large associant l'augmentation du niveau de formation et d'insertion par l'activité économique, le développement des partenariats et la réalisation d'études prospectives.
- Le Plan de Développement Régional de la Formation (PRDF) comprend depuis 2006 un volet spécifique pour Marie-Galante toujours opérationnel.
- Le plan d'actions décliné dans le Contrat Pays de Marie-Galante axe les priorités sur la lutte contre le chômage et l'exclusion.

#### • La contribution communale

La redynamisation des actions en faveur de l'insertion par la formation passe par la définition de moyens adaptés aux différentes échelles de mise en œuvre, communautaire et locale.

La commune de Capesterre abrite plusieurs structures de formation professionnelle. Les références sont constituées par :

- l'antenne du CFPPA Grande-Terre (ferme de Vidon ;
- le Centre d'Insertion Spécialisé Marie-Galante (CISMAG).

La complémentarité entre les niveaux, régional et communal, de structures de formation contribuera à la couverture des besoins actuels et futurs de la commune. De même, le développement de structures d'accompagnement des professions, comme l'artisanat et les activités paratouristiques autour de concepts nouveaux (« village des métiers et des arts traditionnels) est recherché.

## 5. Sports, loisirs et vie associative

La commune dispose d'un ensemble d'installations réservées à la pratique du sport et au développement des loisirs, et de structures dites de proximité mises en mouvement par le biais du tissu associatif particulièrement actif au niveau local. Elle abrite une équipe de foot ball, l'Amicale, championne de régionale 1 en 2019.

Le stade communal J. BADE est le seul de l'île habilité à recevoir des matchs en nocturne

### **5.1. Disponibilités actuelles**

- Stade municipal du bourg qui a fait l'objet d'un réaménagement récent ;
- Plateaux sportifs et terrains de jeux, sommaires ou aménagés dans l'agglomération et dans les principales sections ;
- Aires de jeux et plateaux de proximité dans les sections, officiels ou informels.

### **5.2. Perspectives et besoins**

La commune estime que le développement du sport est un facteur de développement local et un vecteur d'insertion sociale et d'affirmation de la personnalité. A partir de cet enjeu, elle entend mettre en œuvre un certain nombre d'orientations et de programmes combinant les besoins de mise à niveau des structures existantes et les vocations nouvelles :

- l'aménagement d'un pôle sportif communal dans le secteur des Caps, au Nord du bourg devant permettre le transfert du stade de La Feuillère et accueillir des espaces de jeux collectifs ;
- la prévision d'un espace public intégrant la mare et la cocoteraie des Caps assurant la couture urbaine entre le centre-bourg et la zone de développement des Caps ;
- la mise à disposition d'aires de jeux et de loisirs dans les principales sections, en support de la vie associative.

### **5.3. Activités nautiques et activités liées à la mer**

On compte une bonne représentation d'équipements liés aux activités nautiques et balnéaires : base nautique du bourg en cours de développement, voile, activités de mouillage, plages aménagées du bourg.

Pour diversifier les pratiques sportives, valoriser le littoral et ouvrir l'agglomération sur son milieu maritime, et pour accompagner le renouveau touristique escompté, la commune mise sur la réalisation sur le littoral sud de la base de loisirs nautiques et d'initiation aux sports de la voile.

### **5.4. Vie associative**

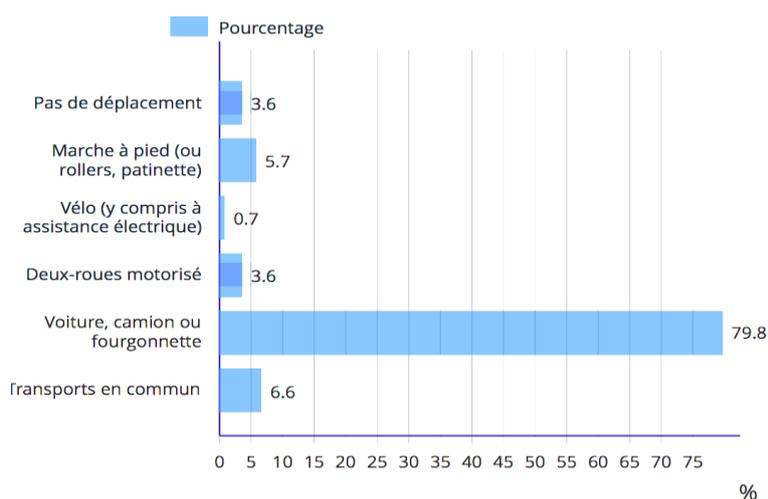
- Le dynamisme du tissu associatif de la commune est reconnu. Les associations oeuvrent dans les domaines divers dont le sport en grande majorité (utilisations des plateformes aménagées), l'action culturelle et sociale et l'environnement. Les locaux d'associations sont présents dans le bourg, dans l'agglomération principale et dans les sections où ils abritent des activités et des manifestations diverses (animation de quartiers).

- L'enjeu affiché demeure le soutien à la vie associative comme support d'intégration sociale :
  - prévention de la délinquance et des activités déviantes ;
  - développement des solidarités locales ;
  - harmonisation des liens entre la ville et la campagne ;
  - dynamisation du tissu rural.

L'enjeu passe par la mise à disposition de structures de proximité en concertation avec le monde associatif (confortement de l'existant, créations nouvelles). Certaines d'entre-elles pourront avoir une échelle intermédiaire de manière à couvrir deux ou plusieurs bassins de vie. Les besoins qui s'expriment sont principalement de type foyers socio-culturels, combinés à l'aménagement d'aires de jeux dans les sections rurales des Hauts.

## B. Infrastructures et transports

Capesterre de Marie Galante : Part des moyens de transport pour se rendre au travail en 2019.



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.  
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

La commune de Capesterre dispose d'un réseau routier globalement de bonne qualité qui irrigue l'ensemble de son territoire et place les différentes sections rurales au sein du système de circulation et d'échanges de Marie-Galante. La commune bénéficie ainsi d'accès aux équipements majeurs collectifs et de transports (aérodrome, ports de Grand-Bourg et de Saint-Louis).

Les infrastructures de niveau régional sont positionnées sur la bande littorale Sud et, surtout, sur le plateau des Hauts. A partir de ces infrastructures s'organise le réseau viaire communale.

### 1. Une desserte satisfaisante, mais un réseau à conforter

#### 1.1. Le réseau principal

Le réseau viaire principal est constitué de la RN9 et des RD 201-202-203.

- ✓ La Route Nationale 9 a une fonction de voie de transit reliant les agglomérations de Capesterre et de Grand-Bourg par le plateau des hauts et d'axe de desserte locale des secteurs depuis le Bourg et le Haut du Morne des Pères jusqu'à Vidon-Robert par Valentin.  
Les travaux de restructuration de la voie ont permis une meilleure stabilité des emprises, une mise en sécurité des piétons dans les points sensibles et l'aménagement des points de jonction.
- ✓ La Route Départementale 201 prend une configuration Est et se prolonge sur la commune de Saint-Louis par Grelin (marge de la Barre de l'Île) et par la vallée de la rivière de Vieux-Fort (RD205). Elle assure la desserte du cordon aggloméré de Jean Baptiste-Beauséjour jusqu' Desruisseaux-Borée.
- ✓ La Route Départementale 202, par Etang Noir et Bois Joli/Héloin dessert l'Ouest en traversant la dépression de Les Balisiers.
- ✓ La Route Départementale 203 occupe la terrasse littorale Sud jusqu'au secteur des Basses (aérodrome) de Grand-Bourg et supporte un trafic relativement important compte tenu de la densité des échanges entre le Bourg et le centre principal marie-galantais et de son rôle comme route touristique longeant le littoral Sud.

Voie	RN9	RD 201	RD 202	RD 203	Réseau local	Total
Longueur en km	4.3	5.6	8.0	4.7	65.2	87.8
Trafic en V/j	2 000	1 500	1 400	1 600		

Le réseau principal a fait l'objet de programmes importants de modernisation par la Région et le Département.

Les besoins se ramènent essentiellement aux domaines de l'entretien régulier des infrastructures et de la sécurisation au niveau de certaines sections de voies (traversées de Vidon-Le Robert, Haut de la Montagne) et à l'approche des groupes scolaires.

## 1.2. Le réseau secondaire

Les Routes Communales sont nombreuses (50) pour un total de 65.2 km. Elles assurent le maillage de desserte des sections et des liaisons entre les voies du réseau principal. Elles ont donc une fonction de desserte locale des zones rurales et de désenclavement des hameaux, et participent pour la plupart à l'évacuation et au transport des récoltes des bassins canniers, retrouvant par là leur vocation d'origine (chemins ruraux, voirie d'exploitations).

Il n'y a donc pas de besoins de création de voies locales nouvelles, les sections et hameaux ne sont pas enclavés et bénéficient tous de dessertes appropriées. Dans la région des Galets, les voies non revêtues, en plus de leur fonction de désenclavement, ont de plus en plus une vocation d'itinéraires de découverte confortant le réseau des sentiers de randonnée et de promenade. Ce sont ces chemins de pénétration qui permettent d'accéder aux espaces pâturés (prairies

et sous-bois). Ils peuvent rester en l'état moyennant néanmoins une maintenance adaptée, tout en gardant la double vocation.

L'entretien du réseau viaire secondaire est correct et plusieurs route en « tuff ». L'augmentation de la fréquence d'utilisation des voies locales, la nature des engins et véhicules et les intempéries concourent à leur dégradation. Aussi, la réfection et la sécurisation des voies communales et rurales constituent un volet important d'actions dans la Charte de Développement du Pays Marie-Galante et dans les programmes de développement local menés par la collectivité.

## 2. Les transports

***Les enjeux, en termes de mobilité interne, se posent aujourd'hui sur plusieurs plans :***

- ***Une meilleure structuration d'un système de transports collectifs, encore éclaté en de petites entreprises privées et artisans, peu voire pas coordonnés, qui a du mal à répondre à l'ensemble des besoins (de la population comme des touristes)***
- ***Un objectif de l'abandon des véhicules thermiques, dans le cadre du projet de développement durable du territoire,***
- ***Une amélioration de l'accès aux services : la CCMG a répondu à l'automne 2021 à un appel à projet pour la mise en place d'un Bus France Services, afin d'aller au-devant des habitants des zones rurales et répondre à leurs besoins d'accompagnement administratif***
- ***Le développement de circulations douces : la CCMG a été lauréate en octobre 2021 d'un appel à projet pour développer les pratiques du vélo. Un schéma directeur des pistes cyclables sera élaboré pour sécuriser les déplacements doux et faire de Marie-Galante un territoire « vélo ».***

Le réseau routier dans sa configuration actuelle assure une bonne gestion des flux de circulation et est en conséquence loin d'être saturé, bien que les flux augmentent de manière significative, de l'ordre de 6-7% par an.

### 2.1. Transports collectifs

En matière de transports collectifs routiers de personnes l'autorité organisatrice, la Communauté de Communes, a défini le Plan de Déplacement Urbain à l'échelle de Marie-Galante en vue d'assurer la régularité, la fiabilité et la sécurité des transports de passagers.

Sur Capesterre, l'activité est exercée par des transporteurs privés qui assurent et qui intègrent pour des raisons de rentabilité et d'organisation les liaisons inter urbaines et la desserte des sections et des hameaux, le bourg de Capesterre constituant systématiquement la tête des lignes. Le système existant est incomplet et peu coordonné et ne semble pas répondre aux besoins des usagers (circuits, horaires, fréquence, confort).

La CCMG a prévu, parmi les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Contrat Pays Marie-Galante l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain et des investissements qui en découlent.

Il n'y a pas d'activité de transports par voie maritime entre Capesterre et l'extérieur. Les liaisons sont assurées depuis Grand-Bourg et Saint-Louis qui bénéficient d'équipements appropriés. Les transports aériens sont assurés à partir de l'aérodrome des Basses (Grand-Bourg).

## **2.2. Prédominance du mode de déplacement individuel**

Le tableau précédent montre que le transport automobile individuel constitue le moyen de transport désormais largement majoritaire. On relève que, pour Capesterre, près de 80% des habitants utilisent des moyens de transport individuels en 2018.

## **2. Stationnement**

La gestion du stationnement se cantonne au niveau du centre-ville et se détermine en fonction du plan de circulation en vigueur. Les principaux axes de circulation qui délimitent les îlots du centre-ville, présentent des caractéristiques suffisantes en possibilités de stationnement sur domaine public du fait de la faible concentration des petits commerces et des services publics et privés, des possibilités offertes dans la trame des rues adjacentes (rues, ruelles). Les besoins actuels en stationnement liés à l'animation urbaine et stationnement résident sont en conséquence assurés.

Néanmoins, la commune a mis en œuvre une démarche d'anticipation et de réalisation qui a abouti à la réalisation d'aires de stationnement au voisinage de la mairie et de l'entrée Sud et du cimetière dans le cadre des travaux de renouvellement urbain du centre-bourg et qui a permis d'introduire une offre supplémentaire de stationnement en cœur de ville pour véhicules légers et collectifs. Les besoins court et moyen terme sont en conséquence couverts.

La démarche d'anticipation est aujourd'hui retenue pour les besoins attendue d'ici le moyen terme. Le renouvellement urbain du front de mer est en effet rendu nécessaire pour résoudre les situations de précarité urbaine, pour favoriser le développement de l'animation urbaine et touristique du centre dans la perspective d'une intégration urbaine achevée du centre-ville. Les besoins en stationnement devront s'exprimer, notamment pour ce qui est des activités induites et des flux supplémentaires escomptés.

Le plan d'aménagement du front de mer et du boulevard maritime devra prendre en compte en particulier les espaces « vides » (dents creuses, parcelles 50 pas délaissées, passages actuels) pour organiser des espaces collectifs.

# **C. Les réseaux techniques**

## **1. Le réseau d'eau potable**

### **1.1. Principales caractéristiques**

La ressource en eau souterraine constitue l'unique source de fourniture d'eau potable pour Marie-Galante. A Capesterre elle est distribuée par un réseau interconnecté de 80,47 km de linéaire (hors branchements) mesuré en 2021 ( Sources : rapport annuel KARUKER'O) et desservant l'ensemble des espaces de vie

de la Commune. Les apports d'eau sont produits à partir de 3 forages locaux, dont une unité est hors service (La Coulisse à Capesterre).

La ressource est gérée par une société fermière unique (KARUKER'O filiale de SUEZ) pour le compte de la Communauté de Communes et est distribuée par un réseau général comprenant stations de pompage en nappe, réservoirs. Pas moins 149077 m<sup>2</sup> ont été distribués dans la commune en 2021.

Pour la commune de Capesterre, la ressource est produite par les unités de Calebassier et Etang Noir et par l'unité de Balisiers qui alimentent en eau respectivement les territoires Nord et les territoires Sud de la commune et dont dépendent les territoires Centre et Est de la commune de Saint-Louis, Centre-Est et Sud-Est de la commune de Grand-Bourg.

## 1.2. Filières de distribution et de desserte

- Les filières de Etang Noir et Calebassier alimentent l'unité de distribution de Morne Constant. Le réservoir de Morne Constant construit en 1984 à la côte 204m a une capacité de 1000m<sup>3</sup>. Les secteurs géographiques suivants sont desservis par des réseaux en gravitaire :

- secteurs Nord et Nord-Ouest : à partir de la conduite de Desruisseaux-Borée-Etang noir –Bellevue : les secteurs de Jacquelot, Catherinette, Boulogne, Calebassier, Bézard, Grand Fond- Nesmond, l'axe Garel/Bélaire/Dépôt/Ballet;
- secteurs Centre-Est : Tacy, Grand-case, Bontemps-Rameau, Vital-Girard-Nal, Capharnaüm, Grand Beauséjour.

- La filière de Balisiers, également en réseau gravitaire, à partir d'un réservoir (1970) construit à 176m NGG et d'une capacité de 500m<sup>3</sup>, dessert, en plus des secteurs Est de Grand-Bourg.

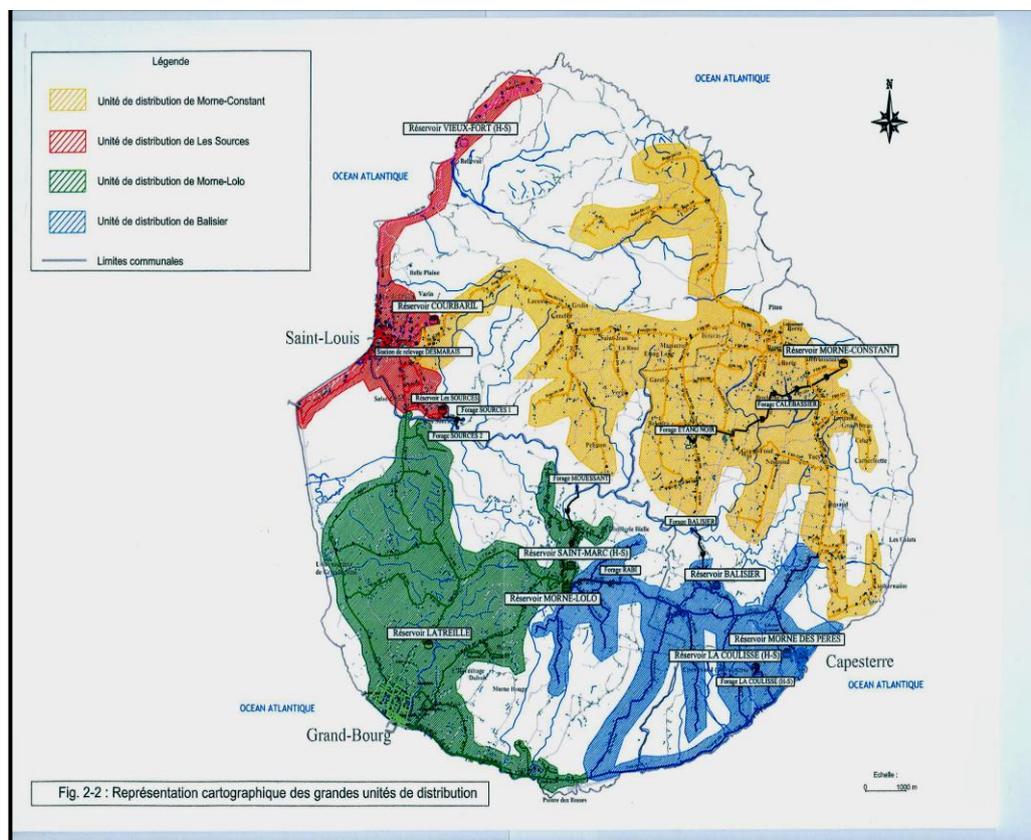
Les secteurs de Capesterre sont alimentés par la conduite de Vidon-Le Robert connecté sur le réseau de Morne Lolo (Grand-Bourg). Le réseau principal alimente le réservoir de Morne des Pères construit en 1964 à la côte 34m NGG et d'une capacité de 200m<sup>3</sup>. La distribution se fait intégralement en gravitaire dans les secteurs de développement de l'habitat de Dugay, Marguerite, marécage, Pichery/Maillard/Bernard et dans les hameaux disposés le long de la RD 203.

## 1.3. Diagnostic de réseau

Le diagnostic permet de relever les situations suivantes :

- La capacité de stockage des réservoirs du réseau de la CCMG est de « 3200m<sup>3</sup>. Elle permet de répondre à la demande totale en période de forte demande. Les temps de séjour maximaux sont acceptables.
- D'une manière générale, le réseau de la CCMG ne présente pas un rendement optimum, les insuffisances les plus significatives étant les fuites, des pressions faibles dans certains secteurs, des pressions élevées dans d'autres parties.  
L'unité de distribution de Morne Constant enregistre un débit de fuite notable de 28.2m<sup>3</sup>/h. Les dysfonctionnements sont diagnostiqués dans les secteurs de Etang Noir et de Nesmond avec des indices linéaires de pertes supérieurs à 30m<sup>3</sup> j/km. Les secteurs à faibles pressions sont ceux de Morne Coucou/ Morne Béatrice, Borée, Valentin/Pichery, Valentin/Jean Baptiste et Héloin/Bois Joli.

Sur Capesterre, les pressions maximales sont élevées mais acceptables sont repérées sur la filière de Morne Constant avec toutefois des pressions importantes dans les secteurs Ouest (dont Etang Noir) et dans le secteur de Morne des Pères.



- Le diagnostic des équipements en matière de défense Incendie révèle un faible taux de conformité des poteaux et bouches d'incendie sur l'ensemble de Marie-Galante. La situation sur Capesterre reflète les insuffisances générales dans ce domaine.
- Les derniers programmes d'alimentation ont permis de répondre aux besoins des pôles de vie. Les besoins à court terme visent le renforcement des réseaux de distribution pour éliminer les dysfonctionnements identifiés.

## 2. Le réseau d'assainissement Eaux Usées

Le bourg de Capesterre dispose d'un système d'assainissement collectif. La collecte des eaux usées se fait par un réseau gravitaire d'environ 2,1 km de long, de type séparatif. Le réseau de collecte dessert une partie du centre-bourg, la Rue de la Marine et le Bord de Mer. Des dysfonctionnements sont repérés sur ce réseau qui rendent l'épuration aléatoire. Une partie du réseau située au Nord-Ouest est dirigée vers la mini station du Presbytère d'une capacité de 100EH. Une partie des effluents du réseau est évacuée directement en mer.

Il n'y a pas de poste de refoulement sur la commune. Une petite station de traitement de faible capacité (100EH) est implantée sur la commune. Toutefois cet équipement fera l'objet d'une rénovation en 2022.

Dans le cadre de l'important programme d'infrastructures et de réseaux mis en œuvre au niveau de Marie-Galante par la Communauté de Communes, la priorité

a été accordée à la construction d'une station d'épuration de DOMBLIERE. Celle-ci, située au Sud de l'agglomération, doit induire un réseau de collecte et de traitement propre distinct de la STEP de Folle-Anse dimensionnée pour traiter les effluents de Grand-Bourg et Saint-Louis.



LE RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES DU BOURG DE CAPESTERRE

## 2. Le réseau d'assainissement Eaux Pluviales

Le bourg bénéficie d'un réseau de bonne qualité assurant l'évacuation des eaux pluviales. Les récents travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la modernisation de la section pentue de la RN9 dans les secteurs du Morne des Pères et de Cabanice garantissent une meilleure évacuation des eaux de ruissellement en direction de la mer.

Quelques points bas identifiés au Nord du Bourg et alimentent en particulier la mare des Caps avant rejet du surplus.

### 3. Les déchets

La collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés est assurée sur l'ensemble du territoire communal et organisée en deux circuits de ramassage selon une fréquence tri-hebdomadaire à partir d'un parc généralisé de bacs individuels et de bacs collectifs. C'est la CCMG qui est en charge de cette compétence.

Les efforts en matière de résorption de dépôts sauvages de déchets sur le domaine public se poursuivent. Les résorptions dans le domaine privé s'effectuent en partie par barge dans le cadre d'une convention passée avec le SIMEG de la Gabarre. Par ailleurs, l'intervention de la CCMG pour l'élimination de déchets ménagers ou de gravats permet d'améliorer l'environnement immédiat, dans les sections et dans les hameaux.

Les déchets encombrants des ménages et les déchets spéciaux, les déchets verts des particuliers et des espaces publics, les emballages sont dirigés sur la déchetterie de Grand Bourg.

Marie Galante comble progressivement son retard vis-à-vis de la réglementation en vigueur, des dispositifs techniques à mettre en place et des investissements lourds à réaliser.

Elle induit une démarche d'intercommunalité qui fédère les actions d'aménagement et de coordination et est prise en charge dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes de Marie-Galante

## CHAPITRE 8

# L'urbanisation rurale

## A. Un mode de développement territorial

### 1. La diffusion de l'habitat

La distribution de l'habitat dans les sections traduit un mode d'urbanisation diffuse plutôt en régression au cours des 20 dernières années. Elle cristallise l'identité de la commune et participe à l'expression des vocations de base sans remettre en cause l'équilibre de la trame rurale et naturelle dont elle constitue un élément déterminant.

En effet, le développement de l'habitat a façonné une ossature de pôles de vie dont les caractéristiques majeures sont les suivantes :

- une inscription rurale très marquée ;
- une morphologie de « territoires » diversifiée rendue par les contraintes du milieu (topographie, bassins versants) et favorisée par l'amélioration des conditions de desserte et d'équipement par les réseaux ;

- un développement linéaire à l'appui du réseau viaire secondaire et local ponctué de noyaux plus ou moins denses ou de regroupements autour des équipements et des services de proximité ;
- un processus d'extension à partir des noyaux constitués sous forme de morcellements ou de détachements parcellaires à des fins de construction toujours à proximité d'une voie de desserte.

La diffusion de l'habitat s'exprime par des formes faites de nuances. La typologie observée comprend :

- une structure villageoise groupée de type Bézard ;
- un profil d'agglomérations en ruban le long des voies de type Etang Noir ;
- un dispositif classique de hameaux qui se sont densifiés marquant l'espace rural selon le modèle de Calebassier, Petite Place mais surtout Vidon, Morency, Benoit. Concernant ces derniers, la commune propose la création de STECAL.

La trame commune est constituée par la base rurale dont les fondements remontent assez loin dans le passé. Il intègre des éléments d'identité (dont le mode d'occupation parcellaire, formes d'habitat, espaces jardinés, masses boisées, cultures d'appoint, cultures principales)) et transforme progressivement le cadre hérité, soit en espace rural de transition (modèle Borée), soit en espace de péri-urbanisation (Beauséjour, Bois Joli) qui imprime de plus en plus une rupture avec la trame d'origine.

Ce modèle de développement génère trois conséquences :

- la trame d'habitat excentrée se complexifie et entretient des relations de fonctions avec l'agglomération principale, essentiellement par le biais des équipements et des services publics ;
- le modèle d'urbanisation se consolide et s'exprime par un processus de fixation des populations et par des besoins en termes de structures d'accompagnement ;
- il participe au processus d'ouverture de l'offre d'habitat et, dans une certaine mesure, de résidentialité, et aboutit à des modifications d'échelle (échelle intermédiaire) se traduisant par la constitution de véritables bassins de vie.

## **2. La diffusion se fait par un mode essentiellement individuel**

Le modèle de développement de l'habitat n'entraîne pas pour autant de recomposition foncière proprement dite : quelques divisions de propriétés familiales dans les limites règlementaires ainsi que des détachements ponctuels sont recensés, notamment dans les pôles ruraux du Nord-Ouest. Il est sous-tendu par la recherche de la promotion sociale au travers de l'accession à la propriété qui reste l'objectif social premier et par le développement de la promotion privée (lotissement généralement de petite dimension). Le statut d'indivision est en conséquence répandu.

Il est également porté par les pratiques de la double résidence (Guadeloupe/Marie-Galante) et par les « perspectives de retour » que soulignent l'anticipation de fin d'activité des migrants quelle que soit la génération, les perspectives de retraite, la prévision puis la consommation des emplacements pour constructions au profit des

enfants, soit un ensemble de pratiques sociales qui reflètent de manière concrète la démarche d'identité et le sentiment d'appartenance à la commune et à Marie-Galante.

La diffusion de l'urbanisation entraîne, en certains lieux (exemple de Desruisseaux), une certaine fragilisation des caractéristiques du mode d'habiter rural (rupture progressive avec les pratiques traditionnelles, recul de la production familiale, conflits d'usage, nouveaux modes d'appropriation du sol,..) une mono-fonctionnalité d'habitat qui s'exprime toutefois dans les périmètres des espaces de vie, et conforte, s'il en était besoin, la tendance au développement linéaire, d'une part, la tendance au regroupement en hameaux, d'autre part.

### **3. La diffusion de l'habitat conforte l'ossature de bassins de vie**

Le développement de l'urbanisation rurale correspond dès lors à l'expression d'un concept plus large de développement du territoire propre à Marie-Galante et à Capesterre en particulier. Globalement, il a pour effet de consolider les trames existantes en renforçant les axes d'origine et la tendance à la linéarité tout en offrant des possibilités nouvelles en formes groupées. Dans cette perspective la commune propose des STECAL. Il n'en demeure pas moins que l'occupation bâtie poursuit son développement d'où la nécessité de stabiliser voire de faire régresser l'ossature dispersée des pôles des sections et la faible densité bâtie (5 à 10 constructions à l'hectare selon les secteurs). Elle rend compte par là même d'une capacité d'accueil résidentiel et surtout d'un besoin de reconnaissance

En effet, la perspective d'une densification des espaces de vie semble être peu probante. Tout en limitant les périmètres de son évolution, il s'agit de préserver l'osmose établie entre l'habitat et la structure rurale et agricole environnante, de fixer les populations là où la dimension sociale, voire culturelle, s'impose.

En d'autres termes, l'habitat rural détermine des espaces de vie qui se superposent aux espaces de production pour créer un ensemble de territoires à fonctions diverses mais homogènes. La conjugaison des conditions naturelles particulières, la micro-propriété, la prédominance de l'activité principale, le poids des traditions et l'attachement à la terre et à la propriété ont forgé des territoires ruraux où le sol n'est pas seulement un facteur de production mais aussi un facteur de localisation des hommes et d'identification (mode d'habiter, cultures vivrières, petit élevage, activités artisanales, gîtes).

### **4. La diffusion de l'habitat sous-tend une problématique centrale**

**En définitive, il s'agit de dépasser les logiques de construction et de diffusion pour gérer l'existant, organiser les espaces habités, retisser les liens dans les espaces bâtis là où ils ne s'expriment pas clairement aujourd'hui, de manière à privilégier une démarche de cohérence dans le respect des rapports entre identité locale et équilibre social et d'approfondissement de l'échelle de voisinage intermédiaire indispensable pour l'affirmation de la structure des bassins de vie.**

## **B. L'ossature des pôles de vie**

## 1. La morphologie linéaire

Les facteurs qui déterminent la forme linéaire sont de trois ordres :

- les contraintes physiques : difficultés topographiques imprimant une déclivité importante des terrains de part et d'autre de la voie de desserte, réseaux de ravines (notamment en parties Centre), linéaires boisés denses, escarpements;
- les contraintes liées au parcellaire : le développement de la construction n'imprime pas nécessairement de restructuration foncière. La trame parcellaire reste peu mobilisable en arrière-plan, garde sa configuration de propriétés familiales du fait de la rigidité du statut de l'indivision. En tout état de cause, lorsqu'elle peut être dessinée, l'assise foncière réservée à la construction est de l'ordre de 800 à 1000 m<sup>2</sup> au minimum ;
- les contraintes économiques : en raison de la géomorphologie et du mode d'appropriation des territoires, l'espace agricole dont les potentialités agronomiques sont reconnues est préservée. Cette contrainte renvoie à des rapports d'équilibre entre la nécessité de sa mise en valeur (production, rendement, perspectives) et le besoin d'habiter qui cristallise les attentes des populations (rester sur place, valoriser les pratiques, développer le patrimoine foncier familial, promouvoir les activités nouvelles).

La morphologie linéaire regroupe deux situations :

### ■ **La trame linéaire « agglomérée »**

Elle correspond au bâti plus ou moins dense de Tacy-Grand'Case et de L'Etang Noir, disposé le long des sections de routes départementales (201-202) qui en assure la desserte directe.

Sont également concernés les hameaux de Vidon, Ballet, Morency et Benoit qui se sont densifiés en raison d'une logique socioculturelle spécifique à l'espace rural.

Les modes d'implantation des constructions et les formes bâties gardent une configuration homogène tout en adaptant les caractéristiques suivantes :

- caractère individuel ;
- dispositif d'implantation déclinant un reculement relativement homogène par rapport aux voies et emprises publiques dans les secteurs à densité plus prononcée, et marquant par ailleurs des marges de retrait évoluant avec les conditions d'adaptation à la topographie des lieux ;
- implantations en ordre discontinu confirmées par la structure foncière, plus importantes dans le cas des morcellements familiaux et des sorties d'indivision que dans les secteurs de plus grande densité (3 mètres au moins) ;
- hauteur limitée au simple rez-de-chaussée, rarement à deux niveaux (tendance récente),
- toitures apparentes à deux ou plusieurs versants facilitant l'aménagement et l'habitabilité des combles,
- galeries au moins en façades principales prolongées par la marge d'implantation sur voie, jardinée ou plantée.

La préservation de cette composition et de l'échelle des petits pôles agglomérations secondaires de la commune qui en résulte est à reconduire dans

le cadre du nouveau plan local d'urbanisme, d'autant plus que leur évolution s'accompagne d'une certaine mixité au travers des usages : commerces de proximité, artisanat, accueil touristique, équipements collectifs (écoles, foyers ruraux, chapelles, ...)

#### ▪ **La trame linéaire « rurale »**

Les caractéristiques précédentes sont ici les mêmes, avec toutefois une discontinuité plus marquée, des marges de recul plus importantes qui laissent place à des pratiques rurales (jardins familiaux, plantations d'arbres fruitiers ou d'appoint). La trame remplit une fonction essentielle d'habitat. La desserte interne est constituée d'impasses et de voiries agricoles.

La distribution de l'habitat dans les sections traduit un mode d'urbanisation diffuse. Elle cristallise l'identité de la commune et participe à l'expression des vocations de base sans remettre en cause l'équilibre de la trame rurale et naturelle dont elle constitue un élément déterminant.

### **2. La morphologie groupée**

La forme groupée est ancienne mais se développe de fait dans certaines sections. Les plus anciennes concernent les sites habités de Borée et de Bézard qui cumulent un dispositif de trames groupées qui résultent d'opérations de logements conventionnés généralement en accession et qui traduisent une tendance au resserrement des marges de discontinuité, des secteurs ménagés en lotissements de composition pavillonnaire et des secteurs linéaires classiques. Le profil groupé type est illustré par le village de Vidon qui concilie une position en péri-urbanisation et un caractère résidentiel.

La trame villageoise est donc particulière (typologie de l'habitat). Elle est soulignée dans le cas de Bézard qui bénéficie d'éléments d'animation autour du moulin réhabilité (espaces collectifs, accueil, mise en valeur du patrimoine rural).

Elle adopte des modes d'implantation et des formes bâties qui donnent une ossature homogène :

- dispositif en bande ou en semi continuité dans les programmes de logements sociaux ;
- implantation en ordre discontinu qui caractérise la forme pavillonnaire ;
- construction de forme individuelle portant sur une structure foncière plus serrée dans l'habitat groupé, plus étendue ailleurs (1 000m<sup>2</sup> au moins).

La commune entend conforter cette trame avec la réalisation de projets de structures d'accompagnement : mise en réseau des circuits et sentiers de découverte à partir de Bézard, création de structures d'animation (présentation et vente de produits locaux, agricoles et artisanaux), organisation d'évènements culturels, préservation et aménagement des points de vue sur Morne Piton, Morne Parsonne et sur l'horizon maritime de Grand La Pointe (Borée-Bourgelot).

### **3. L'habitat dispersé**

La trame se dessine à partir des formes linéaires et groupées en s'exprimant sur un parcellaire agricole ancien et décline une organisation rurale composée d'espaces

naturels, de pièces agricoles, cultivées ou pâturées, de boisements et de jardins autour des habitations.

Les accès et la desserte sont sommaires et s'appuient sur les voies de pénétration (chemins d'exploitation) ou sur le réseau principal (RD) et communal avec ici un retrait conséquent. Il en est ainsi de l'urbanisation clairsemée de Capharnaüm qui adopte une configuration résidentielle avec les lotissements récents

La commune entend préserver cette morphologie à très faible densité tout en reconnaissant qu'elle n'a pas vocation à recevoir des destinations autres que l'habitat. Aussi, la commune ne s'engage que sur l'amélioration des conditions de desserte (électrification et voirie rurales, extension du réseau eau potable

## C. La morphologie par bassin d'habitat et par quartier

Les espaces urbanisés se concentrent autour des axes de circulation formant le réseau principal (RN et RD). La diffusion de l'habitat a gagné les territoires ruraux à la faveur de la desserte par les réseaux techniques et débouché sur la consolidation des hameaux à partir des chemins communaux désenclavant les secteurs de Catherinette/Petite-Place, Celebassier, Nesmond/Jean-Noël/Grand Etang et de Dépôt/Bel Air

### 1. Les secteurs du bassin Nord et Nord-Est

Les secteurs d'habitat s'inscrivent dans un cadre rural et agricole. La topographie est diverse mais reste peu accidentée ; elle est ponctuée de boisements et les points dominants sont mis en évidence par d'anciens moulins et par des traces de l'économie d'habitation. Le niveau d'équipement est faible. Le groupe scolaire de Tacy joue un rôle structurant et de lien interquartiers.

- **Le site de Borée** présente des formes mixtes pour un habitat globalement de faible densité. La trame groupée rendue par les programmes de logements sociaux et le lotissement résidentiel communal occupe le plateau de Bourgelot-Saint Auren, en arrière de la rupture de pente formée par l'extrémité de la Barre de l'Île. L'habitat bénéficie des points de vue sur l'horizon maritime tout en restant confiné dans la morphologie des reliefs de Morne Piton et Morne Parsonne. La typologie individuelle est générale et met en évidence des îlots ordonnancés de faible densité.

La forme diffuse adopte une tendance linéaire par rapport à la RD201 et pénètre à l'intérieur des terres Sud avec un ancien moulin comme point de repère. La trame à très faible densité s'accompagne d'occupations rurales organisées en arrière plan des habitations jouxtant la voie de desserte.

- **Le site de Desruisseaux** abrite un secteur d'habitat plus ou moins regroupé sur une petite butte calcaire en vis-à-vis de l'ancienne habitation (espace plan cannier ponctué par l'ancien moulin et les ruines d'une ancienne cheminée). Le glissement mesuré jusqu'au carrefour de la route de Boulogne marque une forme plutôt diffuse qui laisse des possibilités de complètement dans la composition rurale.
- **Le secteur de Jacquelot** connaît une progression de la construction, en arrière de la voie secondaire. La trame d'habitat s'organise autour de l'embranchement

du chemin de Catherinette sur la RD. La structure bâtie offre de larges discontinuités qui autorisent des pratiques et des activités rurales. L'implantation à proximité de la route départementale conforte la tendance linéaire ancienne en profitant des légers talus.

- **Les sites de Catherinette et Petite-Place** se placent de manière isolée sur le bord du plateau central des Hauts. L'habitat est de composition rurale et se répartit au milieu des parcelles de taille moyenne avec en en façade des espaces cultivés ou jardinés qui précèdent les lignes d'éoliennes.
- **Le secteur de Tacy/Grand' Case**, entre Jacquelot et la jonction de l'axe local Nesmond-Bézard, rend compte de deux entités d'habitat de faible densité entre lesquelles un habitat diffus occupe le plateau étroit surplombant la ravine Débarcadère. Le site de Tacy abrite l'école communale et les espaces collectifs attenants. Une tendance de l'occupation bâtie en arrière plan se dessine : elle doit être désormais contenue pour éviter toute extension sur les espaces agricoles du domaine de Archange. Le site de Grand'Case garde les caractéristiques de l'habitat rural dans un périmètre restreint constitué en avant des espaces canniers.

## 2. Les secteurs du bassin Nord et Nord-Ouest

L'ensemble du bassin est géré par les agglomérations secondaires de L'Etang Noir et de Bézard et traduit une trame diversifiée de formes et de densités. Il comprend d'autre part des secteurs qui ont largement contribué à la dynamique récente de la construction. L'ossature bâtie prend appui sur la RD202 et sur la route de Bézard et pénètre par une trame de hameaux dans les espaces plans et dans les plateaux dont l'identification est soulignée par les fonds plus ou moins larges côté Ouest. La présence d'équipements publics (groupe scolaire de L'Etang Noir, aires de jeux, pôle culturel de Bézard) permet de fixer les populations et assure l'animation des quartiers.

- **Le secteur de L'Etang Noir** s'exprime d'abord par une trame linéaire (RD) jusqu'à Bellevue au Sud qui associe des segments urbanisés, peu denses au niveau de l'ancien moulin et de Fond Zombi, regroupés autour de l'école communale (densité faible à moyenne). La tendance au complètement de la trame groupée conforte l'allure villageoise entre la RD et Fond Bambou. Le niveau de services est suffisant et se concentre plutôt dans ce site.

La forme linéaire prédomine en direction de Dépôt et Garcia préservant ainsi les unités cannières d'arrière plan.

- **Le secteur de Bézard** se caractérise par deux formes d'habitat distinctes. Une trame groupée à densité moyenne est organisée avec les programmes de logements sociaux à RDC et avec les petits morcellements fonciers réalisés au cours des années 80-90 et rend compte d'un paysage urbain de type village. Une seconde trame groupée se précise autour du moulin réhabilité et adopte une typologie individuelle et résidentielle structurée par un petit réseau viaire homogène. L'ossature linéaire de base est présente le long de la voie communale et décrit quelques points « denses » à hauteur de Fond Ledain. Elle accompagne les espaces de culture qui valorisent les territoires en mouvement jusqu'à Fond Crabier et Fond Balata.

- **Les secteurs ruraux de l'intérieur** s'inscrivent dans les larges espaces de développement agricole à la faveur des viabilités mis en place et du modelé. L'habitat individuel et diffus est ainsi présent dans les sites

- de Calebassier, dans l'articulation avec Borée, d'une part, et Boulogne, d'autre part ;
- de Découverte, qui tire profit de l'influence du pôle de Bézard ;
- de Garel et bel Air, selon une trame d'habitations dispersées ;
- de Dépôt et Ballet, soit sur l'interfluve qui se renforce vers l'Ouest.

A ces secteurs ruraux, non pourvus en équipements collectifs ni en services, il convient d'associer les anciennes habitations de Bellevue et de Nesmond représentatives du patrimoine agro-industriel de la commune et porteuses de références historiques et culturelles. Elles ne génèrent pas de processus d'urbanisation rural notable, sauf au niveau des hameaux de Fond Jean-Noël et Dubois sur l'axe Nesmond-Héloin où l'habitat récent, de caractère résidentiel, occupe des espaces identifiés par des vestiges d'anciens domaines (moulins, mares).

### 3. Les secteurs du bassin Centre-Est

L'habitat s'est développé principalement autour de site de Girard et dans le prolongement de la périurbanisation de Basile/Beauséjour. L'ensemble faiblement dense est rattaché au plan fonctionnel à l'agglomération principale et marque la terminaison de la conurbation linéaire depuis Le Robert.

- **Les sites de Vital et Bontemps-Rameau** se caractérisent par un habitat linéaire (RD201) et diffus qui autorise de larges séquences sur les espaces cultivés en canne et qui s'exprime plutôt sur le versant Ouest (Vital). Cette tendance doit être contenue pour éviter les effets de mitage.
- **Le site de Girard** est organisé autour de l'ancien moulin et bénéficie d'une trame foncière de petites propriétés. La densité très faible permet l'exercice d'activités rurales. Une tendance résidentielle est à noter dans le site de Moisan, les constructions s'implantant au milieu de parcelles de taille moyenne.

### 4. Les secteurs du bassin Centre-Ouest

L'ensemble est directement orienté sur le pôle secondaire de Vidon-Le Robert et rend compte d'une évolution récente de l'habitat individuelle de forme résidentielle.

- **Le site de Bois-Joli** tire profit du cadre naturel et paysager rendu par le système dépressionnaire de Les Balisiers. L'espace étroit traversé par la RD202 abrite un habitat diffus qui perd progressivement les liens avec les espaces ruraux plus au Sud. Dans ce dernier secteur, l'habitat rural s'affirme à l'intérieur des propriétés généralement cultivées et bénéficie des services de proximité de Vidon.
- **Le secteur de Héloin** donne une composition rurale traditionnelle. L'habitat linéaire s'accompagne d'une certaine dispersion dans les espaces intermédiaires avec Bois-Joli. La tendance doit être contenue pour sauvegarder l'intérêt des espaces de culture et le contexte de boisements lié à la topographie d'arrière plan. L'évolution de la trame rurale est par contre contrainte par l'activité de la carrière développée dans le secteur.

## 5. Les espaces péri-urbains

### 5.1. Le secteur de Jean-Baptiste/Valentin

L'urbanisation adopte dans le secteur un profil nettement linéaire entre les hameaux de Basile et Désiré et la forme groupée au niveau de Valentin (entrée de Pichery), de part et d'autre des tronçons de la RN9 et de la RD 201 qui constituent les voies de desserte directe du quartier.

La topographie est favorable au développement linéaire et autorise un parcellaire fin en limite de voies. Par contre, elle constitue une contrainte majeure dans les parties méridionales : système de pentes accusées et de ravinement marquant la terminaison du plateau central et dominant les plateformes littorales de Bel Air-Tourlourous.

Le bâti est de forme traditionnelle : constructions à rez-de-chaussée, galerie en façade sur voie, dépendances et annexes en arrière du bâtiment principal. Le dispositif d'implantation semble serré, marquant ainsi une urbanisation continue, ponctuée de parcelles encore cultivées ou occupées par des plantations d'appoint (arbres fruitiers ou ornementaux).

Bien que proche du bourg, le secteur abrite quelques services de proximité (petits commerces) et des structures d'appel et d'accueil touristique (hébergement para-touristique, présentation et vente de produits locaux). Cet apport doit être conforté.

Par rapport à la voie, une marge de reculement de cinq mètres au minimum est observée. L'espace ainsi délimité est aménagé quelquefois en jardins d'agrément.

### 5.2. Le pôle secondaire de Vidon

Le secteur de Vidon, en limite avec la commune de Grand-Bourg, s'est développé à partir de la RN 9, sur sa partie méridionale dont l'identité rurale ancienne est mise en évidence par un patrimoine agro-industriel (ruines de l'usine du Robert, anciens moulins, mares).

Essentiellement occupé par l'habitat, le secteur diffuse des caractéristiques et des typologies d'occupation propres :

- un habitat individuel, de structure rurale, à rez-de-chaussée et de forme groupée et ancré dans le domaine du Robert ;
- un habitat individuel relativement dense, issu d'une démarche publique de lotissements selon un plan simple quadrillé qui donne un parcellaire régulier et qui accentue le forme villageoise ;
- un habitat intermédiaire, inscrit dans la continuité de la précédente trame et qui a permis de répondre à la demande en logements sociaux au cours des années 90 (cf. Borée).

La trame donne ainsi une impression de densité. L'habitat individuel évolue vers un tissu pavillonnaire avec les récentes consommations parcellaires.

La trame viaire est structurée par un maillage interne de rues bien conservées qui relie les chemins ruraux de Dugay et Beauregard (Grand-Bourg). Le secteur gère

les hameaux linéaires et les espaces ruraux de l'interfluve de Marguerite-Marécage.

L'ensemble dispose de quelques structures de proximité et d'équipements d'accompagnement. La commune envisage de développer l'animation du quartier par l'aménagement d'une base de jeux et de loisirs. Par ailleurs, son positionnement sur l'axe principal de la commune en fait un pôle attractif ancré dans le monde rural : d'où le choix du site du domaine agricole, entre Valentin et Vidon, pour l'implantation d'une ferme expérimentale réservées à la recherche, à la formation et au développement de pratiques et de nouvelles techniques agricoles.

## **6. Les espaces d'habitat résidentiel**

### **6.1. Le secteur de Cabanice-Petite Claire et Haut de la Montagne**

Le secteur occupe le palier haut intermédiaire Ouest et limite l'extension de l'habitat sur les franges urbaines de Capesterre. Il se caractérise par des sites perceptibles, en pentes et en position dominante. La forme urbaine présente une composition très aérée d'habitations individuelles de faible densité au milieu de grandes parcelles, d'espaces végétalisés et boisés et de points de vue sur le bourg et sur l'horizon maritime.

C'est un espace de transition entre le bourg et l'« agglomération linéaire » de Valentin/Jean-Baptiste qui fixe la limite du plateau central. L'accès se fait à partir de la portion pentue de la RN9.

L'urbanisation adopte dans le secteur un profil nettement linéaire entre les hameaux de Basile et Désiré et la forme groupée au niveau de Valentin (entrée de Pichery), de part et d'autre des tronçons de la RN9 et de la RD 201 qui constituent les voies de desserte directe du quartier.

L'habitat individuel diffus comprend deux structures d'hébergement hôtelier ou para-hôtelier (Petite Claire et Cabanice) dont l'implantation a pu tirer profit de l'environnement naturel proche sans modifier l'échelle des lieux (constructions à rez-de-chaussée, bâtiments individuels, dispositif de toitures avec pentes). Cette vocation doit être maintenue. Le secteur répond en conséquence à un principe de topographie :

- l'analyse parcellaire montre que les unités foncières sont le plus souvent de grande superficie en raison de la déclivité du terrain ;
- l'analyse des dessertes souligne une accessibilité sommaire et qu'il n'est opportun de soumettre les sites à une forte croissance de leur capacité d'accueil en termes de densité et de forme d'habitat.

Il répond également à un principe d'intégration en termes de densité et de forme d'habitat.

### **6.2. Le secteur de Morne la Vierge et Capharnaüm**

Le secteur intègre des secteurs d'habitat individuel de faible densité isolés dans la marge Nord de l'agglomération de Capesterre et de la zone des Caps. Le tissu bâti, d'abord diffus, puis faiblement densifié, décline une trame aérée par la

présence de boisements interstitiels, de petits espaces encore pâturés et par la topographie orientée sur la bande littorale.

Le secteur bénéficie d'une ouverture visuelle importante sur la mer. Il hérite une trame parcellaire anciennement agricole, de forme longitudinale qui prend appui sur les contreforts des Mornes Béatrice et Coucou et qui vient en surplomb de la plateforme littorale haute des Galeries. La végétation xérophile est encore présente : elle est identifiée par des traces relictuelles et par des masses boisées en arrière-plan et sur la partie haute des Caps.

La forme bâtie est en conséquence aérée. Elle se compose d'habitations individuelles à rez-de-chaussée et à discontinuité très marquée, implantées au milieu de parcelles de superficie moyenne à grande. L'urbanisation s'interrompt au-dessus de la ligne supérieure de la pente de Morne Rita. Un recul plus conséquent par rapport à cette limite serait approprié de manière à préserver l'environnement du site naturel et patrimonial.

La desserte est assurée par le chemin des Galets à partir duquel s'organise un dispositif d'accès perpendiculaires de faible emprise et en impasse.

Le site de Morne la Vierge abrite un lotissement résidentiel de forme groupée qui s'adapte à la topographie régulière du terrain. Le parcellaire homogène résultante permet de préserver les vues sur l'Est et autorise une adaptation du bâti à la pente. La forme basse à rez-de-chaussée est néanmoins préservée et doit être maintenue.

La vocation d'accueil d'un petit hébergement touristique sous forme de gîtes vient en complément de l'habitat.

### **6.3. Le secteur de Pichery-Dugay**

Les secteurs d'habitat résidentiel s'inscrivent dans le contexte rural de Pichery et de Dugay sur les interfluves étroits compris entre les parties amont des ravines Blanchard et Morisset. Ils sont desservis par une voirie communale en bon état et sont articulés sur les pôles secondaires de Valentin -Jean Baptiste et Vidon.

La forme urbaine discontinue s'exprime sur un ancien parcellaire agricole faite de petites propriétés : constructions à simple rez-de-chaussée avec toiture à deux ou plusieurs versants, recul plus ou moins important par rapport à la voie. Il n'existe pas de services ni d'équipements de proximité, les structures étant regroupées sur Vidon.

Les espaces naturels en arrière-plan, les pièces encore cultivées, les boisements contenus et les jardins familiaux ou privatifs confèrent à ces secteurs un cadre végétal affirmé et une densité relativement faible. Les éléments de composition méritent d'être maintenus.

Dans le secteur de Pichery, l'urbanisation récente a renforcé le caractère résidentiel et diversifié les formes :

- constructions individuelles dispersées ;
- constructions sous forme de lotissements («Les Hauts de Capesterre ») ;

Le contexte résidentiel est enrichi par l'intégration de petites structures d'hébergement para-touristique

#### **6.4. Le secteur de Cadet-Maillard**

L'habitat récent qui s'est développé dans le secteur a une forme diffuse du fait de l'origine agricole et de la structure du parcellaire, la mutation s'étant opérée avec les sorties d'indivision et les morcellements des petites propriétés familiales. Les constructions constituées de maisons individuelles sur parcelles se fondent ainsi dans un environnement très verdoyant entouré d'espaces boisés et naturels. La desserte est assurée par la route de Pichery qui sert d'appui à des voies privées aménagées en impasses et pénétrant profondément dans les parties boisées d'arrière-plan.

La morphologie du site qui combine successivement des parties basses littorales, des pentes raides et des plateaux dominés par le Gros Morne, amène à contenir le périmètre résidentiel aux secteurs aujourd'hui accessibles.

La partie littorale de Petite Anse et de Blanchard faiblement occupée par un bâti diffus doit être également maîtrisée : préservation des coupures vertes, amélioration des constructions existantes, prise en compte de la contrainte houle cyclonique ou maritime. Cet objectif répond au principe d'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.

### **D. Enjeux et besoins liés au mode développement territorial**

***L'habitat en milieu rural est une composante essentielle de l'organisation du territoire de Capesterres. C'est également un puissant facteur révélateur du socle relationnel forgé avec les espaces et les activités de production.***

***En effet, les bassins de vie organisés dans la région des Hauts constituent des territoires composites où le sol n'est pas seulement un facteur de production, mais aussi un facteur de localisation des hommes et d'identification des secteurs habités en tant que réservoirs de ressources sociales et patrimoniales.***

***De cette analyse, trois enjeux se déclinent.***

#### **1. La reconnaissance du rôle de l'habitat rural**

***L'enjeu est avant tout social ; Il s'agit de fixer les populations et de préserver les modes d'habiter tout en raisonnant à l'échelle des bassins de vie.***

#### **2. La maîtrise de la diffusion de l'habitat par la délimitation des STECAL ;**

***L'enjeu est d'ordre organisationnel. Il s'agit de maintenir les équilibres entre les différentes fonctions de l'espace rural et de préserver la vocation des terres agricoles, notamment celles reconnues de grande valeur agronomique, même si la sole agraire a pu garder les valeurs d'il y a une quinzaine d'années. La forme d'habitat diffus est concernée en premier lieu ;***

***Il s'agit, d'autre part, de contenir l'habitat dans les périmètres d'urbanisation linéaire tout en évitant l'enclavement des espaces naturels et agricoles.***

***Il s'agit enfin de limiter le développement de l'habitat dans les secteurs directement exposés aux aléas naturels. Il en est ainsi des secteurs proches du système de ruissellement des bassins versants.***

### 3 *La hiérarchisation de la trame d'habitat dans les sections.*

*L'enjeu se place dans la perspective d'une organisation plus rationnelle du territoire local à partir des agglomérations rurales disposant aujourd'hui d'un niveau minimum de services d'accompagnement et susceptibles de jouer un rôle structurant vis-à-vis des bassins de vie environnants grâce à une échelle de proximité intermédiaire en termes d'équipements collectifs.*

## CHAPITRE 9

# La morphologie urbaine

## A. La morphologie du centre principal

### 1. Une structure agglomérée contrainte

Le centre-bourg de Capesterre s'inscrit sur un axe littoral à l'appui duquel s'organise une trame d'îlots de forme rectangulaire et dont le dessin est grossièrement parallèle à la rue principale (rue de la Marine).

La configuration du site est restreinte par un certain nombre de contraintes :

- la contrainte topographique : le bourg est adossé aux contreforts de Cabanice et de Petite Claire dont l'altimétrie serrée (40-60 m) délimite un premier palier qui décrit un amphithéâtre ample entre Bel Air/Tourlourous et les Caps. La RN 9 occupe un passage étroit rendu par le léger dénivelé jusqu'au Haut du Morne des Pères ;
- la contrainte littorale : la bande littorale Nord se resserre entre le site de la Chapelle Sainte-Anne et le dénivelé abrupt de Bigotte et se retourne en direction de Morne La Vierge pour dégager un espace plan dans le secteur des Caps. L'organisation urbaine s'interrompt au niveau du phare et reprend une allure linéaire le long du profil rocheux de la côte.
- la contrainte maritime : au Sud, la côte développe le linéaire de plages sableuses de la Feuillère jusqu'à Vincent, en vis-à-vis duquel se déclinent en pentes régulières les dénivelés puis les terres basses de Tourlourous et Bel Air. La structure foncière faite de grandes propriétés est vide en dehors du complexe hôtelier récemment réalisé.

L'agglomération s'est en conséquence développée sur un seul axe, depuis l'entrée de ville (RD 203), se prolongeant par la rue de la Marine et se poursuivant par le chemin des Caps (Nord). Le profil longitudinal du bourg s'articule sur la place centrale délimitée par la mairie et l'église et sur les espaces publics adjacents (esplanade des écoles).



## 2. Une morphologie de bourg rural

### Un centre ancien dense (Secteur 1a)

Le bourg-centre correspond à un dessin de « ville » regroupé sur la place centrale et sur les édifices publics et services privés. Les îlots sont rectangulaires et déclinent une trame bâtie plus ou moins dense, de structure traditionnelle et épousant un dispositif d'alignement sur rue. Le dessin simple est marqué par des ponts d'animation (commerces), principalement sur la rue de la Marine.

L'architecture a développé un langage particulier d'intégration et immédiatement lisible du caractère rural des constructions : cases créoles, maisons rurales, cases « haut et bas », composition des façades en galeries pour les habitations basses, ouvertures, utilisation de la pierre calcaire ou corallienne en soubassement, diversité des formes de toitures (terrasses, toiture à un versant orienté sur l'espace privé, toiture à deux ou plusieurs versants, plus répandue). Ces dispositions donnent une impression de densité et de continuité urbaine.

Celle-ci est soulignée par une hauteur des constructions limitée au rez-de-chaussée, mais qui évolue avec la structure « haut et bas » à R+1, le niveau en rez-de-chaussée restant destiné aux parties communes se prolongeant sur la cour arrière en fonction de la profondeur du terrain d'assiette.

Globalement, un alignement sur rue est observé. Il est marqué par des façades comportant des saillies ou par des galeries pour les constructions en simple rez-de-chaussée.

Les parcelles sont de faible superficie et dépourvues de plantations importantes (quelques arbres d'appoint ou fruitiers). L'occupation bâtie décline un système d'arrière-cours dont l'accès à la rue est organisé par des venelles ou par des couloirs de faible largeur en limite séparative et dont les usages sont progressivement abandonnés au profit de constructions en deuxième rang ou d'extensions du bâtiment principal.



BOURG DE CAPESTERRE  
SECTEURS D'ANALYSE

Les règles d'implantation sont dès lors particulières. Lorsqu'une discontinuité est observée, celle-ci se matérialise par une palissade ou une fermeture du passage d'arrière-cours qui n'excède pas un mètre de largeur, ou par une annexe du bâtiment principal ayant une fonction propre (garage, extension du logement et une architecture globalement cohérente. Les « dents creuses » sont peu présentes dans le tissu dense et témoignent d'emplacements anciens de cases traditionnelles.

En façade de la rue de la Marine et comme illustration d'une certaine évolution architecturale et du processus de renouvellement (îlot mairie), l'inscription de constructions à deux niveaux est le résultat d'une tendance au remplissage de parcelles vides ou des substitutions au profit d'un usage mixte (commerces ou services en rez-de-chaussée, habitat ou hébergement au niveau supérieur, sans pour autant modifier l'équilibre et l'échelle du bourg.

L'occupation bâtie s'accompagne de micro-espaces qui marquent une certaine discontinuité, de percées et de filtres sur le paysage maritime. Elle met en évidence quelques sujets architecturaux : constructions « haut et bas », ouvertures hautes sculptant la façade sur rue, toitures amples à lucarnes.

## **Un bon niveau fonctionnel**

- L'accessibilité et l'organisation du bourg n'engendrent pas de dysfonctionnements. Les voies parallèles à la rue de la Marine sont adaptées à la circulation actuelle et autorisent le stationnement des véhicules sur le domaine public. Il en est de même des rues adjacentes.

Cependant, un surcroît de l'animation urbaine, tel qu'escompté à moyen terme, amène à soulever dès maintenant la problématique du stationnement. Celle-ci pourra être envisagée dans le cadre de l'aménagement du front de mer.

- Le centre-bourg est le centre de vie de la commune. Il concentre l'essentiel des fonctions structurantes de l'agglomération, ce qui laisse peu de place à la mixité urbaine dans les autres quartiers :
  - fonctions Administrations combinant les services publics de dimension communale et commandant une plateforme de services implantés dans les sections (équipements collectifs) ;
  - fonctions Transports, le bourg étant le lieu de convergence des lignes de transports collectifs avec l'ensemble des sections et des hameaux et la commune de Grand-Bourg ;
  - fonction Activités économiques, avec un tissu de petits commerces et services qui jouent un rôle de proximité ou d'accompagnement pour les besoins courants (les commerces et services spécialisés sont proposés par Grand-Bourg) et une trame restreinte d'activités artisanales, de métiers liés à la mer et d'activités para-touristiques ;
  - fonction Culture - Sports, dont la réactivation engagée par la commune passe par l'aménagement d'un nouveau stade aux Caps, la mise en réseau (sections, niveau intercommunal) des structures culturelles (centre culturel) autour des activités liées à la lecture, à la formation et des technologies nouvelles (médiathèque), et sportives (centre de loisirs nautiques).

## Un besoin d'appropriation du bord de mer (secteur 1b)

Le secteur occupe la façade maritime et son développement est au cœur des problématiques d'aménagement.

C'est une partie apparemment isolé du bourg : elle rend compte du mode d'organisation qui a privilégié une orientation urbaine sur la rue de la Marine et qui tourne le dos à la mer. La structure foncière est du reste dessinée dans ce sens : parcelles de forme longitudinale relativement étroite, front bâti orienté sur la rue principale, système de cours intérieures, arrière-cours tantôt fermées, tantôt ouvertes sans lisibilité notable, donnant lieu à des utilisations « annexes » souvent obsolètes.

La commune projette de reconquérir le littoral urbain. La reconquête envisagée comprend la restructuration de la voie littorale actuelle, étroite et non articulée sur le centre, en un axe littoral intégrant les problématiques de fonctionnement et de liaison : ouverture de la « ville » pour dynamiser les activités d'animation urbaine et touristique, traitement des parties arrière du parcellaire jouxtant la rue de la Marine, valorisation des percées existantes entre cette dernière et le front de mer, aménagement paysager, création de placettes, points de rencontre et d'aires de stationnement pour véhicules.

Le village des pêcheurs et le port de pêche constituent les points de référence de l'aménagement du littoral.





#### STRUCTURE DU BATI DU CENTRE-BOURG DE CAPESTERRE

L'architecture a développé dans le centre-bourg un langage particulier d'intégration et immédiatement lisible du caractère rural des constructions : cases créoles, maisons rurales, cases « haut et bas », composition des façades en galeries pour les constructions basses, ouvertures, diversité des formes de toitures. Ces dispositions donnent une impression de densité et de continuité urbaine.

### 3. Une ossature urbaine inachevée et précaire

#### Une opportunité d'extension du centre (secteur 2a)

L'ossature du bourg-centre est interrompue par un espace moins occupé compris entre le site de la chapelle Sainte-Anne et le chemin des Galets.

La façade sur la rue Maréchal Leclerc est progressivement construite en habitations à simple rez-de-chaussée. Par contre, le foncier en arrière-plan se caractérise par des parcelles de grande superficie et épouse un profil longitudinale jusqu'en limite de la bande des 50 pas géométriques. L'occupation bâtie est de très faible densité et la desserte sommaire comprend des passages.

Le secteur constitue un espace à enjeux : positionnement au milieu du tissu urbain, disponibilité foncière, potentiel de maillage viaire à partir des rues de la Liberté et Gabriel Bade, possibilité de répétition de la trame d'îlots du centre, contribution aux programmes de restructuration du bourg. Il figure au plan d'occupation des sols en secteur soumis à plan de masse.

#### Des situations de précarité en cours de résorption (secteur 2a)

Il existe néanmoins des situations de précarité urbaine liées au faible processus de renouvellement du tissu bâti :

- une dizaine de parcelles vides (« dents creuses ») précédées de palissades en tôles ;
- parcelles comportant des constructions en mauvais état ou en ruines comptabilisées dans le parc de logements vacants.

Le diagnostic par secteur permet d'apprécier les niveaux de précarité ;

- L'îlot « Entrée de ville Sud » est contraint par le cimetière communal et les programmes de requalification de la façade maritime et d'équipement portuaire (port de pêche, structures annexes). La trame urbaine se singularise donc par une forme linéaire accompagnant la voie publique et décline en arrière-plan des espaces ou des fonds de parcelles vides. L'état médiocre du bâti est dû à la précarité irrémédiable ou difficilement remédiable de 14 constructions et à la présence de quelques « dents creuses » (2). La restructuration de l'îlot est primordiale vu son inscription dans l'entrée de ville et les disponibilités foncières susceptibles d'y être mobilisées au sens d'une densification urbaine.
- L'îlot « Bord de mer », entre la rue de la Marine et le littoral, est bien structuré en front de la voie principale avec un dispositif à l'alignement et des constructions alternant une hauteur basse ou à R+1 et abritant des activités de commerces et de services. L'état médiocre ou mauvais est rendu par les constructions de type « case traditionnelle » fermées ou contribuant à la vacance, et par les modes précaires d'appropriation des fonds de parcelles aboutissant sur le front de mer (annexes, « dents creuses », abris obsolètes, ...). Une dizaine de constructions présentent un niveau de remédiabilité difficile.
- L'îlot « Mairie », entre la place Félix Eboué, la rue Bade, la rue Leclerc et le littoral, donne une structure confuse sans réel ordonnancement en dehors d'un alignement dessiné sur les voies (dont la rue de la Marine). Le paysage urbain est médiocre. On relève plus de 30 constructions irrémédiables ou difficilement remédiables, des parcelles vides (dont certaines de grande superficie peuvent constituer un potentiel intéressant dans la restructuration urbaine), des « cœurs d'îlots » enclavés et une occupation plus obsolète en front de mer.
- L'îlot « Sortie Nord », organisé sur le Chemin des Galets, est moins dense et se caractérise par une structure nettement moins organisée (modes d'implantation irréguliers, absence de vocation d'animation) que dans les secteurs précédents. Il correspond à la bande des 50 pas géométriques. L'état mauvais est manifeste pour la majorité (66%) des constructions. Le paysage urbain est fortement dégradé par la présence de « dents creuses » nombreuses en front de mer et en arrière bande du chemin des Galets et par l'insuffisance de traitement et de gestion de l'espace public.

Ces situations identifiées ont été prises en compte dans la démarche de restructuration mise en œuvre par la commune. L'îlot constituant la partie de la bande des 50 pas géométriques tournée sur le chemin des Galets présente une organisation sommaire, faiblement structurée et un état précaire du bâti remédiable et difficilement remédiable. L'îlot fait l'objet de programmes opérationnels de résorption de l'habitat insalubre (RHI) dont la première réalisation, en continuité de la mairie, a introduit un habitat de forme collective, à trois niveaux. Un dispositif en bande sur la rue Maréchal Leclerc complète et renforce l'alignement.



En l'absence de processus de renouvellement du tissu bâti dans le centre-bourg de Capesterre, les situations de précarité se sont développées au cours des années 1970 à 1990 et ont concerné le plus souvent les constructions d'ossature rurale, à structure bois ou durcifiée.

## Une entrée de ville en cours d'aménagement (secteur 2b)

Une démarche similaire a été retenue pour accompagner l'aménagement de l'entrée de ville Sud, en vis-à-vis de l'équipement culturel et de la plage de la Feuillère (bâtiments en bande, habitat intermédiaire à R+1, mixité habitat – commerces).

L'aménagement de l'entrée de ville est largement engagé. Il offre un ensemble d'espaces publics paysagers, directionnel et ouvert sur la plage et se positionne comme espace enjeu de transition urbaine au Sud du bourg.

### Le bourg Nord et les Caps (secteur 2c)

En direction des Caps, la trame adopte une configuration linéaire tout en répétant le principe d'alignement qui prévaut le long de l'axe principal du centre.

La commune envisage l'implantation d'une plateforme visant à valoriser les sargasses

L'implantation des constructions est sommaire et matérialise une récupération du domaine public littoral par un dispositif plutôt discontinu, par un bâti à simple rez-de-chaussée orienté sur la voie.

La mare des Caps marque une rupture dans le linéaire bâti et gère un espace littoral bas, étroit et contraint par les contreforts de Bigotte se prolongeant jusqu'à l'amphithéâtre des Caps.

La frange littorale du site des Caps a fait l'objet d'une occupation spontanée, déjà ancienne, avec ossature en béton. L'exposition maritime est ici problématique. Outre la question de l'occupation foncière (bande des 50 pas géométriques) et de la desserte convenable par les réseaux, se pose ici la question de l'aléa Houle cyclonique et Houle maritime. Les conditions d'intégration urbaine de ce secteur sont jugées difficiles.

### L'introduction de formes urbaines nouvelles conforte l'échelle du bourg





Capesterre de Marie Galante : formes urbaines des constructions

## B. Enjeux et besoins liés aux modes de développement urbain et rural

### Les grands enjeux territoriaux

La commune de Capesterre de Marie Galante est confrontée à des défis multiples. Elle doit améliorer la qualité de vie de ses habitants, construire des logements et des infrastructures, être attractives pour les activités économiques, ... tout en étant moins consommatrices d'énergie ou d'espace. Face à cette réalité à la fois urbaine et rurale, il s'agit de trouver des réponses pour aménager et structurer durablement les territoires au service des citoyens en conciliant confort et environnement.

Pour se faire, la commune doit relever trois défis : lutter contre la déstructuration associée à l'insertion désordonnée d'usages urbains dans les milieux agricole, agroforestier ou de villégiature ; une dévitalisation se manifestant par un déclin démographique, un sous-développement social ou encore un épuisement des ressources ; une dégradation du cadre physique due à des facteurs comme le déboisement, la banalisation des paysages ou diverses formes de pollution.

Pour lutter contre la déstructuration du territoire rural de Capes terre il faut éviter :

- l'émergence de zones agricoles parsemées d'usages non agricoles, la dégradation de la forêt, un périmètre urbain surdimensionné ; le développement anarchique de la villégiature. Pour limiter l'habitat diffus tout en préservant les zones agricoles et naturelles, Capesterre de Marie Galante a restitué 105 ha à la zone A et 45h en proposant des STECAL pour concentrer de manière limitée les nouvelles constructions. Il convient de ne pas menacer la vocation et le référentiel.

Selon le géographe Clermont Dugas : « La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir aux niveaux de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir des territoires ruraux en particulier dans les sections de la commune.

Capesterre doit éviter d'entrer dans une spirale régressive : le déclin du secteur économique dominant (l'agriculture, la pêche) provoque une chute de l'emploi; celle-ci amène la migration des populations actives ; le déficit démographique occasionne la disparition ou la désorganisation des services qui, à leur tour, renforcent la tentation de partir chez ceux et celles qui étaient restés. Le PLU intègre les différents dispositifs menés par la CCMG ainsi que le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Différentes formes de pollution de l'environnement naturel affectent le bourg de Capesterre. La plus importante est la pollution à l'hydrogène sulfuré consécutive à l'échouage des sargasses et à leur stagnation dans le port de pêche. S'agissant de l'eau il n'existe pas à Capesterre une agriculture intensive nécessitant l'usage de produit chimique. Toutefois des périmètres de protection sanitaire ont été instaurés près des captages et des habitations.

La commune ne connaît pas une activité forestière particulière, les pratiques de coupe sont isolées souvent en lien avec l'aménagement d'espaces agricoles.

